

Université de Montréal

**La prostitution : une mesure de la marchandisation de la personne?**

Par :  
Amélie Djender

Département de philosophie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales  
en vue de l'obtention du grade de M. A. en philosophie, option recherche

Août 2019  
© Amélie Djender, 2019

Université de Montréal  
Département de philosophie, Faculté des arts et des sciences

---

*Ce mémoire intitulé*

**La prostitution : une mesure de la marchandisation de la personne?**

*Présenté par*  
**Amélie Djender**

*A été évalué par un jury composé des personnes suivantes*

**Louis-André Dorion**  
Président-rapporteur

**Ryoa Chung**  
Directrice de recherche

**Christine Tappolet**  
Membre du jury

## Résumé

En marge du débat éthique sur le statut juridique des échanges sexuels tarifés, ce mémoire a pour but d'explorer les présupposés théoriques sous-jacents à la conceptualisation de la prostitution comme mesure de la marchandisation de la personne. Au-delà de la question de la grille de rapport de pouvoir à appliquer pour définir la prostitution, nous proposons de questionner quelques présupposés théoriques sous-jacents à la conceptualisation de la prostitution comme étant une forme de marchandisation de la personne. Dans la mesure où la prostitution est distinguée des autres activités à partir de ce statut symbolique qui lui est accordé, notre recherche consiste à questionner les bases théoriques de cette caractérisation normative.

La littérature féministe sur le sujet de la prostitution est cristallisée autour de la question de sa criminalisation et de sa stigmatisation sociale, mais elle ne se réduit pas à un débat polarisé entre abolitionnistes et règlementaristes. Nous allons dans un premier temps tenter de dégager les différentes problématisations du sujet de la prostitution et les perspectives épistémiques sur la recherche et la conceptualisation des échanges sexuels tarifés. Nous allons par la suite dégager les paradigmes normatifs qui constituent historiquement la prostitution comme la mesure de l'objectification des femmes. Enfin, nous restreindrons notre analyse à la définition de Pateman de la prostitution dans *The Sexual Contract*. L'objectif sera de déterminer si la conceptualisation du contrat de prostitution en tant que symbole de la marchandisation de la personne induit des limites dans la compréhension des rapports de pouvoir qui lui sont sous-jacents. Plus précisément, nous étudierons les présupposés normatifs au fondement de la distinction entre le contrat de prostitution et les autres formes contractuelles d'assujettissement.

**Mots clés :** Prostitution – Rapports de pouvoir – Domination - Normes - Féminisme – Pateman – Contrat - Marchandisation de la personne

## **Abstract**

This paper aims to explore the normative assumptions underlying the conceptualization of prostitution as a measure of the commodification of the person. I propose to question some of the theoretical assumptions underlying the conceptualization of prostitution as a form of commodification of the person. Insofar as prostitution is distinguished from other activities on the basis of this symbolic status, my research consists in questioning the theoretical bases of this normative characterization.

Feminist literature on the subject of prostitution focuses on the issue of the criminalization of prostitution and its social stigmatization, but it is not reduced to a polarized debate between abolitionists and regulationists. I will first identify how the subject of prostitution has been problematized from different theoretical frameworks and present epistemic perspectives on the conceptualization of the problem of prostitution. I will then identify and analyze the normative paradigms that historically constitute prostitution as the measure of women objectification. Finally, I will focus on Carole Pateman's definition of prostitution in *The Sexual Contract*. My aim is to identify in which extent the conceptualization of the prostitution contract as the symbol of body commodification is relevant to understand the power dynamics underlying this type of agreement. More specifically, I will study the normative assumptions underlying the distinction between the prostitution contract and other contractual forms of subjection.

**Keywords :** Prostitution – Power relations – Domination – Feminism - Pateman - Contract – Body commodification

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| Résumé.....   | i         |
| Abstract .....  | ii        |
| Introduction.....   | 1         |
| <b>Chapitre 1 : Les problématiques de la prostitution.....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>1. La prostitution comme sujet d'analyse philosophique: d'un paradigme social aux problématiques féministes.....</b>     | <b>6</b>  |
| 1.1 Quelques paradigmes sur la prostitution dans la tradition philosophique préféministe.....                               | 6         |
| 1.2 Vers des perspectives féministes sur la prostitution.....   | 9         |
| 1.3 La question litigieuse de la prostitution au sein des luttes féministes de deuxième vague..                             | 12        |
| <b>2. Les problématiques féministes de la prostitution comme une forme de domination patriarcale.....</b>                   | <b>14</b> |
| 2.1 MacKinnon: la prostitution dans une perspective féministe radicale. ....  | 14        |
| 2.2 Pateman: la prostitution dans une perspective critique du contrat social moderne.....                                   | 17        |
| <b>3. Le problème de la stigmatisation: une impasse à la compréhension de la prostitution? ..</b>                           | <b>19</b> |
| 3.1 Le faux dilemme entre la liberté contractuelle et l'exploitation. ....  | 19        |
| 3.2 Le problème de la stigmatisation à partir d'une dichotomie entre les femmes légitimes et la Prostituée.....             | 21        |
| 3.3 Le concept de la marchandisation de la personne .....   | 23        |
| <b>4. Vers des analyses épistémologiques des conceptualisations de la prostitution .....</b>                                | <b>27</b> |
| 4.1 Les changements de paradigmes dans la recherche sur la prostitution. ....   | 27        |
| 4.2 Les injustices épistémiques dans la recherche sur la prostitution. ....   | 30        |
| 4.3 Problématique de recherche et plan des chapitres.....   | 33        |
| <b>Chapitre 2 : Les paradigmes normatifs sous-jacents à la prostitution comme symbole de la domination patriarcale.....</b> | <b>35</b> |
| <b>1. Les déconstructions des conceptions patriarcales de la prostitution .....</b>   | <b>36</b> |
| 1.1 La Prostituée : une figure péjorative genrée.....   | 37        |
| 1.2 Le mythe de la nécessité de la prostitution. ....   | 39        |
| 1.3 La dichotomie entre Prostituée et femme mariée : une échelle de mesure normative. ....                                  | 41        |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>2. Les déconstructions normatives de la dichotomie Prostituée et les femmes en tant que groupe social .....</b>                             | <b>43</b> |
| 2.1 La Prostituée comme ligne de démarcation entre les femmes normales et anormales .....  | 43        |
| 2.2 La catégorisation Prostituée / femme respectable: une forme d'évaluation normative des femmes .....  | 45        |
| <b>3. Les limites des définitions de la prostitution en tant que symbole de la domination patriarcale.....</b>                                 | <b>48</b> |
| 3.1 La dichotomie Prostituée / femme respectable au sein des théorisations féministes sur la prostitution .....                                | 48        |
| 3.2 La prostitution: une mesure de l'objectification des femmes? .....   | 51        |
| <br><b>Chapitre 3 : Les présupposés normatifs sous-jacents au contrat de prostitution dans <i>The Sexual Contract</i>.....</b>                 | <b>55</b> |
| <b>1. Les rapports de subordination dans <i>The Sexual Contract</i> .....</b>  | <b>55</b> |
| 1.1 La notion de contrat.....  | 55        |
| 1.2 Le contrat de mariage face au contre de prostitution .....   | 57        |
| 1.3 Le contrat de travail face au contrat de prostitution.....   | 61        |
| <b>2. Les présupposés normatifs sous-jacents à la réduction de la prostitution à un usage sexuel du corps.....</b>                             | <b>65</b> |
| 2.1 Les limites de la conception de la prostitution à une instrumentalisation sexuelle du corps.....   | 65        |
| 2.2 La distinction entre la prostitution et les autres contrats: un retour à la dichotomie entre la Prostituée et la femme respectable ? ..... | 70        |
| <b>3. Au-delà du contrat de prostitution : des perspectives non normatives sur les échanges sexuels tarifés.....</b>                           | <b>72</b> |
| 3.1 La négociation du consentement : une comparaison entre le contrat de travail et le contrat de prostitution.....                            | 73        |
| 3.2 Des perspectives sur les relations de subordination hétéronormatives à partir d'une spécificité du contrat de prostitution .....           | 76        |
| <br><b>Conclusion .....</b>  | <b>80</b> |
| <br><b>Bibliographie .....</b>   | <b>84</b> |

## Introduction

Les revendications de mouvements des droits des travailleuses du sexe portent sur des droits humains dans la mesure où les travailleuses du sexe, et particulièrement les travailleuses transgenres et de couleur, sont statistiquement plus à risque de se faire assassiner et agresser que le reste de la population. Tout en étant déniées un ensemble de services sociaux, de protections juridiques et policières, ces personnes peuvent, en fonction de leur situation sociale, être quotidiennement marginalisées sur la base de leur occupation (Lazarus 2012). En effet, la stigmatisation affecte les individus différemment dans l'industrie du sexe en fonction, entre autres, de leur identité de genre, leur ethnicité, leur statut légal dans le pays où elles opèrent et leur classe sociale. Les conséquences de la stigmatisation et de la criminalisation sur les conditions d'existence des travailleuses du sexe sont largement documentées et vont de la difficulté d'accéder à des emplois hors de l'industrie du sexe à la banalisation des homicides à leur encontre (Benoit, Jansson, Smith et Flagg 2018; Carlson 2017; Van der Meulen 2013). De nombreuses recherches académiques se penchent sur les causes et les solutions possibles au «problème de la prostitution» en tant que problème qui touchent en tout et premier lieu les personnes qui opèrent, de manière forcée ou non, dans l'industrie du sexe.

Les recherches en philosophie sur la prostitution s'articulent principalement autour du débat juridique qui peut être résumé à la question suivante: la prostitution est-elle un travail ou une forme d'exploitation? Ce questionnement mobilise les concepts de marchandisation de la personne en interrogeant plus particulièrement le type de consentement sous-jacent à une entente impliquant un service sexuel tarifé : est-ce que la prostitution implique le droit d'utiliser une personne? La personne offrant des services sexuels rémunérés accorde-t-elle le droit à un autre individu d'en faire un usage sexuel instrumental? Les perspectives philosophiques sur l'existence de l'industrie du sexe ont pour ancrage le contexte des luttes pour les droits des travailleuses et des travailleurs du sexe et les luttes contre l'exploitation sexuelle. Même si elles peuvent porter sur le concept de prostitution en tant qu'institution ou forme générale de domination, les conceptualisations des rapports de pouvoir dans l'industrie du sexe impliquent une conception de la pratique des échanges sexuels tarifés. Plusieurs perspectives féministes s'affrontent sur le sujet, dans la mesure où les luttes pour le droit des travailleuses et des travailleurs du sexe et celles contre l'exploitation sexuelle

sont souvent conçues comme étant incompatibles entre elles en raison des différentes conceptualisations des rapports de pouvoir qui y sont mises de l'avant. Certains travaux sur la prostitution ont eu une influence majeure sur les débats et l'analyse jurisprudentielle et législative du travail du sexe. Une des positions influente aux États-Unis et au Canada est celle de Mackinnon, qui conçoit la prostitution comme le symbole de la violence patriarcale (McIntyre 2013). La problématisation du commerce du sexe à partir de sa valeur sociale ou de ce qu'elle symbolise en tant que forme de domination constitue le point central de plusieurs conceptions de la prostitution. C'est par exemple le cas de l'analyse que fait Pateman de la prostitution dans *The Sexual Contract*.

Bien que la criminalisation demeure l'enjeu principal des luttes pour les droits des travailleuses et des travailleurs du sexe et contre l'exploitation et les violences sexuelles, cet enjeu n'est pas dissocié de la stigmatisation du travail du sexe qui peut persister quel que soit le type de décriminalisation ou de criminalisation en vigueur dans un État. Le terme prostitution implique dans ses usages courants et ses interprétations historiques le concept de vendre et de dégrader son corps et sa personne. Or, lorsqu'il fait référence à l'industrie du sexe ou à l'exploitation sexuelle dans la recherche académique, ce terme n'est pas nécessairement employé sans présupposés moraux et normatifs issus de son usage historiquement péjoratif. En effet, il semble que le lien de nécessité posé entre la prostitution et la marchandisation de la personne semble s'inscrire dans un paradigme où la prostitution est conçue à partir d'un ensemble de présupposés normatifs sur sa valeur sociale.

Tout en offrant des cadres théoriques qui permettent de situer l'industrie du sexe dans sa spécificité genrée qui nécessite une grille d'analyse féministe, certaines analyses féministes définissent principalement la prostitution comme étant le symbole de l'objectification générale des femmes ou de la marchandisation de la personne. La prostitution semble ainsi être érigée comme une forme d'oppression genrée ultime chez des auteures comme MacKinnon. Chez Pateman, la prostitution symbolise également la domination patriarcale puisqu'elle serait une forme de marchandisation de la personne, et plus particulièrement le symbole du contrat sexuel en tant que moyen d'assurer aux hommes l'accès au corps des femmes (Pateman 1988). Dès lors, la prostitution n'est pas uniquement conçue par certaines féministes comme une violence envers les femmes, ou un contexte impliquant des formes d'assujettissement patriarcales et économiques. Elle est

conceptualisée comme une institution qui représente l'assujettissement des femmes par la valeur sociale d'assujettissement qui leur est accordée.

Sans faire abstraction de l'exploitation et des violences vécues dans l'industrie du sexe, la généralité des concepts utilisés à travers la prostitution comme activité génératrice de revenus nous mène à quelques interrogations sur la validité des présupposés qui servent à justifier son statut normatif. En effet, est-ce justifiable d'utiliser la prostitution en tant qu'un symbole représentant une forme générale d'oppression ou d'aliénation ? Sur quelles bases théoriques peut-on justifier la validité de cette définition de la prostitution en tant que mesure de la marchandisation de la personne ? Est-ce que cette démarche conceptuelle qui fait de la prostitution la mesure de la marchandisation du corps des femmes est propice à développer des perspectives plus larges sur les rapports de pouvoir qui sont réputés lui être intrinsèques ? En ayant comme arrière-plan ces questionnements, notre recherche se situe en marge du débat sur la prostitution pour nous concentrer sur la prostitution en tant que concept utilisé comme de la mesure d'une forme générale d'oppression. Le but de ce mémoire est d'évaluer la pertinence théorique de la conceptualisation de la prostitution comme mesure de la marchandisation de la personne. Plus précisément, notre recherche a pour objectif d'identifier dans quelle mesure ce type de conceptualisation peut induire des limites dans la compréhension des rapports de pouvoir et des structures de domination qui sont présumés être le propre de la prostitution.

Au premier chapitre, nous présenterons une revue de la littérature féministe sur la question du «problème de la prostitution». Notre objectif n'est pas de rendre compte des arguments en faveur des différentes postures juridiques, mais plutôt de présenter les différentes formulations des éléments problématiques associés à la prostitution. En situant ces formulations dans les cadres théoriques à partir desquels elles sont justifiées, nous tenterons de dégager les conceptions des rapports de pouvoir qui sont sous-jacentes à la formation du problème de la prostitution. Nous insisterons donc particulièrement sur une des analyses conceptuelles et épistémiques dans le but de déterminer si certaines formulations du problème de la prostitution peuvent être limitatives dans la compréhension du sujet étudié.

Dans le but de déterminer si la prostitution comme mesure de la marchandisation de la personne repose sur une conceptualisation impliquant des présupposés normatifs, nous allons nous concentrer exclusivement sur les analyses portant sur ces paradigmes. À cette fin, il est difficile de faire l'économie d'une étude globale des analyses féministes sur les paradigmes et les théorisations normatifs de la prostitution. Le deuxième chapitre sera ainsi consacré à la figure de la Prostituée, en tant que figure conceptuelle qui est déconstruite par les féministes de tout horizon. L'objectif sera de déterminer comment l'usage de la prostitution comme symbole de l'objectification des femmes repose sur un ensemble de présupposés normatifs qui limitent la compréhension même du sujet analysé, soit les conséquences de l'institution de la prostitution sur la reconduction de normes genrées d'assujettissement. Nous allons d'abord explorer plusieurs déconstructions de la stigmatisation de la figure de la Prostituée, pour ensuite nous concentrer sur le paradigme féministe de la prostitution en tant que symbole de l'objectification des femmes.

La prostitution en tant que mesure de la marchandisation du corps est étroitement liée au paradigme de la prostitution en tant qu'objectification des femmes. En effet, dans les deux cas, la prostitution est placée sur une échelle dans laquelle elle est à la fois le symbole d'une forme de domination et de déshumanisation, tout en étant l'activité qui est présupposée comme étant nécessairement la plus déshumanisante. Afin d'évaluer les limites théoriques de ce type de conceptualisation normative de la prostitution, nous allons restreindre au troisième chapitre notre analyse aux travaux de Carole Pateman sur le contrat de prostitution en tant que symbole du contrat sexuel. Nous évaluerons quelques présupposés normatifs sous-jacents à cette symbolisation par la prostitution du contrat sexuel en tant qu'entente pour garantir le droit d'accès au corps des femmes. Pour entrevoir quelques limites de la conceptualisation de la prostitution en tant que mesure de la marchandisation de la personne, nous allons conclure en présentant quelques perspectives féministes qui, tout en prenant en compte des rapports de pouvoir propre au contexte prostitutionnel, proposent des pistes de réflexions théoriques qui dépassent le domaine de recherche de la prostitution.

## Chapitre 1 : Les problématiques de la prostitution

Bien que les arguments développés en vue de défendre une position juridique à appliquer à la régulation ou à la criminalisation des échanges sexuels tarifés occupent une place importante dans les travaux que nous allons étudier, nous allons laisser de côté l'étude des raisonnements qui les mènent à défendre un cadre légal. En effet, des auteures comme MacKinnon (1989) et Millet (1975) conçoivent le commerce du sexe comme une pratique assujettissant les femmes en tant que groupe social. Pour autant, l'une conclut qu'il faut abolir cette institution tandis que l'autre penche vers la décriminalisation. Les analyses conceptuelles sur le phénomène de la prostitution n'impliquent pas nécessairement la défense de l'un ou l'autre des cadres juridiques, et ce, même si certaines conceptions du commerce du sexe sont associées aux courants abolitionnistes ou décriminalisationnistes.

Notre revue de littérature sur la prostitution portera plus spécifiquement sur ces principales problématiques en soulevant les principaux enjeux théoriques qu'elles impliquent. En effet, dans le but de défendre une position abolitionniste ou règlementariste, les auteur.es que nous allons étudier proposent des définitions de la prostitution qui mobilisent différentes ontologies des rapports de pouvoir et différentes formes de distinctions entre les sphères de consentement et d'exploitation.

Nous verrons d'abord comment la prostitution a été abordée au sein de la tradition philosophique occidentale avant de constituer un sujet d'analyse et de recherche distinct. Ensuite, nous présenterons les positions de MacKinnon et de Pateman qui définissent la prostitution comme étant une forme de violence patriarcale. Nous verrons ensuite quelques critiques apportées aux conceptions de la prostitution comme étant une forme de domination en présentant les analyses de Schwarzenbach et de Nussbaum sur la stigmatisation du travail du sexe et la marchandisation du corps, puis quelques pistes de réflexion sur la place de cette stigmatisation dans les discours de recherche en présentant brièvement les travaux de Bell sur la figure de la prostituée. Enfin, nous aborderons la prostitution sous l'angle des injustices épistémiques en mentionnant quelques travaux qui questionnent le statut de la prostitution ou du trafic sexuel comme étant un problème politique et théorique à part entière.

# **1. La prostitution comme sujet d'analyse philosophique: d'un paradigme social aux problématiques féministes.**

## 1.1 Quelques paradigmes sur la prostitution dans la tradition philosophique préfémiste.

Avant les perspectives apportées par les philosophes féministes sur la criminalisation de la prostitution, ce sujet a été abordé en théorie du droit dans le but de remettre en question la place de certaines activités sexuelles dans le Code pénal, comme l'homosexualité ou la prostitution (Delvin 1965; Hart 1963; Delvin et Hart, 1957 dans Ericsson 1980, 335). Le sujet de la prostitution a toutefois fait l'objet de quelques mentions chez des auteurs de la tradition philosophique occidentale. Bien que le commerce du sexe n'y fasse pas l'objet de développements distincts ou d'analyses conceptuelles, certains paradigmes sur la prostitution mis de l'avant par ces philosophes correspondent à des présupposés normatifs persistant dans les discussions sur le commerce du sexe (Nussbaum 1998, 709; Pateman 1999,58). Afin de mieux entrevoir le lien entre ces paradigmes et les enjeux théoriques soulevés à partir des perspectives féministes, il convient de présenter brièvement quelques passages qui traitent du commerce du sexe tiré des écrits d'Augustin, de Kant, de Marx et d'Engels.

*Augustin :*

Dans *De Ordine*, Augustin trace un parallèle entre l'existence de ce type de rôles sociaux a priori indésirables et leur nécessité pour maintenir un ordre social. En exemplifiant d'abord son propos à l'aide de la figure du bourreau essentielle à l'exécution de la justice, il présente en ces termes celui des courtisanes:

Quoi de plus repoussant qu'un bourreau? Y a-t-il quelque chose de plus farouche et de plus sinistre qu'une âme comme celle-là? Mais au milieu même des lois, il occupe une place nécessaire et il s'intègre dans l'ordre qui n'est pas. Peut-on parler de quelque chose de plus sordide, de plus dénué d'élégance et de plus rempli d'ignominie que les courtisanes, entremetteurs et autres fléaux du même genre? Enlève les courtisanes de la vie des hommes, c'est tout que tu auras bouleversé par des élans passionnels. Mets-les à la place des mères de famille, ce sera le déshonneur produit par la souillure et l'infamie. (Augustin 1997, 199)

La prostitution semble être ici conçue comme un mal nécessaire. Selon Augustin, elle est en soi une activité dégradante, pourtant sa place dans un ordre social peut être expliquée dans le contexte

où des mécanismes de régulations s'avèrent nécessaires au maintien d'un équilibre sociétal déterminé. Bien qu'il soit hâtif de décrire le contexte prostitutionnel médiéval de manière uniforme compte tenu des diverses interprétations de la condition des prostituées à cette époque (Bell 1994, 41), il importe de contextualiser ce propos dans le paradigme social dans lequel il s'inscrit. En effet, l'Église a joué un rôle majeur dans la gestion du commerce du sexe en Europe dès le Moyen-Âge (Rossiaud 1988). La position d'Augustin correspond donc à un paradigme médiéval sur la signification sociale de la prostitution: les femmes prostituées sont stigmatisées du fait de s'adonner à une activité considérée comme étant dégradante. Cette activité est néanmoins conçue comme étant nécessaire à la satisfaction des besoins sexuels des hommes et à contrer les violences sexuelles envers les femmes (Rossiaud 1988).

*Kant :*

Le paradigme de la prostitution comme étant en soi intrinsèquement indésirable en raison de son caractère dégradant se retrouve également dans la pensée politique de Kant. La prostitution est conçue comme une occupation qui contrevient à l'impératif catégorique, c'est donc à partir du principe de respect de l'humanité qu'est conçu le caractère dégradant et immoral de la prostitution. La formulation de l'impératif catégorique à propos du respect de la personne est celle sur laquelle est basée la posture de Kant :

Agit de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen. (Kant 2004, 143)

La prostitution consiste donc selon Kant à faire un usage instrumental de sa personne. Or, ce faisant, la prostitution n'est pas uniquement un manque de respect à sa propre personne, mais également à l'humanité. Dans un article intitulé «De la souillure de soi-même par la volupté» dans la *Doctrine du droit*, Kant développe sur l'idée de l'usage instrumental d'une personne en vue de la satisfaction des désirs sexuels. Les relations matrimoniales sont conçues à partir du principe selon lequel les rapports sexuels ont comme fin naturelle la conservation de la vie (1980, 98; 1979, 157). Bien que Kant questionne la possibilité de relations sexuelles non reproductives qui ne conviendraient pas aux principes d'autonomie, celles qui ne correspondent pas à cette finalité sont associées à une forme de violation de son humanité (1980, 98). Dans la *Leçon d'éthique*, la prostitution est utilisée comme l'exemple d'un usage de la liberté qui dévie des fins auxquelles elle devrait servir:

Le principe de tous les devoirs réside donc dans cet accord de l'usage de la liberté avec les fins essentielles de l'humanité. Ainsi, par exemple, l'homme n'est pas autorisé à vendre un de ses membres pour de l'argent, même s'il devait recevoir dix mille thalers pour un seul de ses doigts, car autrement on pourrait lui acheter tous ses membres. On peut disposer des choses qui n'ont pas de liberté, mais pas d'un être qui possède le libre arbitre. En contrevenant à cette règle, l'homme se réduit lui-même à l'état de chose, et chacun peut alors agir avec lui comme bon lui semble, puisqu'il a rejeté sa personne. Par exemple encore, l'être humain qui s'offre comme objet de jouissance pour l'inclinaison sexuelle d'autrui se rabaisse lui-même à l'état de chose et dégrade son humanité, ce pour quoi du reste il éprouve de la honte. (Kant 1997, 236)

*Perspectives marxistes:*

À l'inverse de Kant ou d'Augustin, Engels et Marx ne traitent pas de la prostitution comme d'une activité intrinsèquement dégradante, ils intègrent plutôt ce sujet dans des études anthropologiques et économiques sur les inégalités sociales. Dans les *Manuscrits de 1844*, elle est traitée en corrélation avec le capitalisme (Marx 1962, 85). En se basant sur les travaux de Morgan dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Engels décrit les différents contextes prostitutionnels en axant ses analyses sur l'évolution de sa signification sociale. Il présente les «hiérodules d'Anaïtis en Arménie, d'Aphrodite à Corinthe, [...] les danseuses sacrées attachées aux temples de l'Inde et qu'on appelle bayadères» comme étant «les premières prostituées» (Engels 1975, 75). Ensuite, il a interprété le passage entre la prostitution en Grèce antique jusqu'au paradigme social au 18<sup>ème</sup> siècle :

L' hétéaïrisme est une institution sociale tout comme une autre; il maintient l'antique liberté sexuelle [...] en faveur des hommes. Non seulement toléré en fait, mais allégrement pratiqué, surtout par les classes dirigeantes, il est condamné en paroles. En réalité cependant, cette réprobation n'atteint aucunement les partenaires masculins, mais seulement les femmes; on met celles-ci au ban de la société, on les repousse, afin de proclamer ainsi, une fois encore, comme loi fondamentale de la société, la suprématie inconditionnelle de l'homme sur le sexe féminin. (Engels 1975, 75)

La prostitution correspond à une institution dans laquelle les femmes servent un rôle social qui dépasse le strict cadre de la satisfaction de besoin sexuel, puisqu'elle répond également à d'autres fonctions sociales selon les contextes culturels et les époques. Par contre, elle apparaît dans un contexte où les femmes sont économiquement et socialement assujetties aux hommes et dans un contexte d'inégalité économique (1975, 52). Engels met de l'avant les différentes significations sociales de la prostitution, les rapports de pouvoir de genres qui la constituent, de même que le double standard sur lequel repose la stigmatisation de la prostitution. Son analyse rend compte de

la stigmatisation des prostituées qui ne s'explique pas par un caractère moral ou l'idée d'une valeur sacrée de la personne. Elle s'appuie plutôt sur une prise en compte des différentes dynamiques de signification sociales des échanges sexuels et sur une structure de pouvoir économique dans lesquels les femmes sont socialement et sexuellement subordonnées aux hommes.

Dans la mesure où les inégalités de genre et leurs répercussions sur les partitions sociales sont au centre des études d'Engels et Marx sur la prostitution, ces analyses semblent à première vue préfigurer les analyses féministes sur les structures de domination et rapport entre la prostitution et le mariage (Beauvoir 1949; Goldman 1917). Or, l'usage par Marx de la figure de la prostituée pour décrire la condition des prolétaires soulève la question des présupposés normatifs sous-jacents à cette analogie (Pateman 1999, 58). L'utilisation du concept de prostitution comme analogie est particulièrement marquée chez Augustin qui semble en faire un usage qui tient pour acquis une division sociale genrée du rôle social (Nussbaum 1998, 709). Néanmoins, certains rapprochements conceptuels entre les relations sexuelles tarifées et l'instrumentalisation du corps et la propriété de soi, qui feront l'objet d'une étude plus approfondie par les philosophes féministes, peuvent déjà être entrevus.

## 1.2 Vers des perspectives féministes sur la prostitution

Bien que le commerce du sexe ne corresponde pas à une seule forme de signification sociale au fil des époques et des contextes culturels, sa pratique a historiquement fait l'objet d'une répression, dont le moyen principal est la stigmatisation sociale des femmes qui gagnent leur vie par des échanges sexuels rémunérés (Beauvoir 1949; Scoular 2015). À l'époque victorienne, la criminalisation de la prostitution a été inscrite dans le code pénal sous le motif qu'elle contribue au désordre social et à la propagation de maladies (Doezema 2001; Mac et Smith 2018; Nussbaum 1999). Le commerce du sexe a donc commencé à faire l'objet d'un contrôle accru par la réglementation de sa pratique, qui passe par un contrôle systématique des conditions de travail et du corps des femmes (Spensky 2015). Or, ce contrôle implique une réglementation des activités des individus en fonction de leur genre, à l'aide d'un contrôle des déplacements et des occupations. Par exemple, une femme qui voyageait seule était présumée solliciter des services sexuels, ce motif à lui seul pouvait justifier une arrestation (Beauvoir 1949; McClintock 1992). Ainsi, le contexte

historique dans lequel le commerce du sexe en est venu à être réprimé s'insère dans des dynamiques sociales genrées où les rôles socialement acceptables pour les femmes étaient ceux de mère ou d'épouse, ou alternativement de sœur à l'Église. Toutefois, que ce soit comme épouse, femmes non mariées, religieuses ou comme prostituées, l'activité sexuelle des femmes fait l'objet de normes prescriptives qui seront, par exemple, particulièrement renforcées à l'époque victorienne (Beloso 2017; Doezema 2001). Ainsi, la signification sociale de la prostitution s'appuie sur une conception de la sexualité, marquée par une influence institutionnelle de l'Église sur la reproduction des rôles sociaux par l'institution du mariage. Or, cette signification de la prostitution qui a mené à sa condamnation morale et pénale s'appuie sur une hiérarchie genrée, qui est elle-même marquée d'un double standard, plaçant les échanges sexuels tarifés dans une catégorie de déviation par rapport aux normes sexuelles et relationnelles qui sont celles du mariage (Beloso 2017; Jaggar 1997; Scoular 2015).

La prostitution ne faisait pas encore l'objet d'un sujet de recherche distinct en théorie féministe de première vague, comme il sera le cas à partir des années 80 avec le débat sur la criminalisation. Le caractère économique des échanges sexuels tarifés dans un contexte patriarcal et la stigmatisation des femmes prostituées ont toutefois fait l'objet de quelques analyses chez des philosophes féministes de première vague. La prostitution y est généralement comprise à l'aune des relations matrimoniales. Wollstonecraft conçoit le mariage comme une forme de prostitution et utilise le concept de «prostitution légale» pour décrire des conditions d'exploitation au travail (Wollstonecraft 1790). À propos des possibilités économiques disponibles aux femmes, Goldman soulève l'asymétrie entre le rôle d'épouse qui est socialement accepté sans être rémunéré et celui de prostituée qui permet une émancipation économique tout en étant stigmatisé: "The profession of the prostitute is a livelihood; the profession of the wife and mother is not. A woman can support her children by prostitution; she cannot do so by performing the duties ordinarily associated with motherhood" (Goldman 1917, 20). La réduction des femmes à des corps sexués est mise de l'avant par Hamilton: "This freedom of bargaining to the best advantage, permitted as a matter of course to every other worker, is denied to her. It is, of course, claimed and exercised by the prostitute class – a class which has pushed to its logical conclusion the principle that woman exists by virtue of a wage paid her in return for the possession of her person" (Hamilton 1909, 38). Dans une revue sur l'histoire du débat de la prostitution, Jaggar interprète ces parallèles avec le mariage comme une

manière de rendre compte de la condition subordonnée des femmes dans une perspective qui transcende leurs occupations particulières, mais également leurs statuts sociaux induits par le clivage entre femmes légitimes et femmes illégitimes (Jaggar 1997, 9). Pateman souligne que ce parallèle sous-tend le principe de subordination de genre, par l'inclusion de la prostitution comme d'une institution civile servant à garantir l'accès au corps des femmes (Pateman 1999, 54).

Ce rapport entre le mariage et la prostitution est repris dans le second tome du *Deuxième Sexe*. Beauvoir propose de rendre compte des étapes de socialisations qui mènent à une reproduction sociale de l'assujettissement des femmes. À la suite d'une analyse de la condition de l'épouse, qui est associée à une forme d'existence immanente, Beauvoir présente la prostitution comme étant le «corrélatif immédiat» du mariage, les deux sont des contrats dont les différences sont les modalités, comme le nombre d'hommes qu'elles servent et la durée du contrat (1949, 424). Les causes de la demande de la prostitution sont ensuite interprétées: «pour que la prostitution disparaisse, il faudrait deux conditions: qu'un métier décent fût assuré à toutes les femmes; que les mœurs n'opposent aucun obstacle à la liberté de l'amour. C'est seulement en supprimant les besoins auxquels elle répond qu'on supprime la prostitution» (1949, 439).

Beauvoir argumente principalement sur le caractère injustifié de la stigmatisation de cette occupation, qui repose sur une stigmatisation générale associée aux corps des femmes (1949, 426). À l'aide de quelques propos recueillis de personne en ayant fait l'expérience de la prostitution, son argumentation vise à montrer que l'offre de la prostitution s'explique par des causes économiques et s'inscrit dans des dynamiques qui ne se limitent pas au contexte des échanges sexuels tarifés. Elle propose ensuite d'explorer l'idée selon laquelle certaines formes de subordination genrées ne sont pas spécifiques à la prostitution, en le comparant à des domaines de travail qui nécessitent de plaire à un regard patriarcal, comme le cinéma en prenant comme exemple les actrices hollywoodiennes (Beauvoir 1949, 445). Bref, Beauvoir conçoit la prostitution comme des ensembles de conditions variées qui se comprennent en parallèle à la condition de l'épouse. Or, elle se distingue du mariage ou d'autres occupations sociales et économiques par le traitement social stigmatisé des femmes qui ont des rapports sexuels rémunérés: «[l]a prostituée est un bouc émissaire; l'homme se délivre sur elle de sa turpitude et il la renie. Qu'un statut légal la mette sous

une surveillance policière ou qu'elle travaille dans la clandestinité, elle est en tout cas traitée en paria» (1949, 425).

### 1.3 La question litigieuse de la prostitution au sein des luttes féministes de deuxième vague.

En centrant sa déconstruction de l'essentialisation historique du genre dans un cadre théorique existentialiste, le *Deuxième sexe* met en relief la place occupée par le quotidien dans la construction de catégorie sociale et dans l'organisation de la vie économique, que ce soit par la socialisation genrée des filles à travers des jeux où elles s'entraînent au rôle de ménagère, ou encore la normalisation d'un rapport distancié au corps (Beauvoir 1949). La vie familiale occupe donc une place centrale dans la reproduction de cette condition, tout en étant la condition à laquelle des individus sont socialement destinés à devenir des sujets subordonnés par diverses formes de renforcement dissociatif et de normes sociales. Le caractère politique de la vie familiale et conjugale est plus spécifiquement mis en lumière par les féministes du courant de deuxième vague. «Le privé est politique» décrit ainsi la dichotomie entre la sphère publique et politique qui est traditionnellement opérée en philosophie, puisque des domaines comme la maternité, la sexualité ou encore l'éducation sont jugés constitutifs de la vie politique et économique (Nicholson 1997). Or, tout comme les luttes féministes à partir des années 60 concernaient plusieurs enjeux, comme les droits du travail, la reconnaissance du travail ménager, l'autonomie sexuelle par les luttes pour l'avortement et la contraception, les philosophes féministes se sont penchées plus précisément sur les implications de la partition entre les sphères publique et privée dans la conception du pouvoir et des sujets politiques.

Le commerce du sexe se trouve à l'intersection de plusieurs enjeux féministes, comme le genre, la représentation objectivante des femmes, la division genrée du travail et l'autonomie sexuelle. Des réflexions concernant ces enjeux ont été menées par des travailleuses du sexe à travers la lutte pour la reconnaissance du travail ménager (Mac et Smith 2018, 8). Bien que leurs luttes n'aient pas fait l'objet de thèses influentes en théorie féministe à cette époque, ou même d'une prise en compte dans les conceptualisations de la prostitution, il existe une production littéraire sur le rapport entre le travail ménager, le rôle de mère et le commerce du sexe ou encore l'hétéronormativité comme système économique (Capper et Austin 2018; Nagle 1997). Ainsi, les échanges sexuels tarifés

portent sur plusieurs dimensions et rapports de pouvoir politique. Pour autant, la notion d'objectivation sexuelle est la notion autour de laquelle s'est cristallisé le débat sur le commerce du sexe à partir des années 80 (Nussbaum 1999, 250).

Bien qu'elles s'ancrent dans les luttes concernant les violences vécues dans l'industrie du sexe, les réflexions dominantes sur le sujet du commerce du sexe postulent comme point de départ l'existence de la prostitution comme institution, et non directement les pratiques dans une perspective féministe. Un des arguments utilisé pour justifier ce cadre théorique est que les pratiques ne peuvent à elles seules rendre compte des rapports de pouvoir sur un plan structurel (Pateman 1999, 57). La prostitution a commencé à faire l'objet de développements théoriques axé sur les questions d'exploitation économiques, avec un accent tout particulier sur la réduction essentialiste des femmes à des corps sexués (Jaggar 1997). Or, la question des représentations des femmes sous un mode assujetti, à travers des représentations sexuelles, a fait l'objet de débats polarisés dans les années 80 marquées par un contexte où la pornographie présentant des scènes de violence envers les femmes se popularisait (Shrage 2005).

Les travaux qui en découlent sont caractérisés par deux visions opposées sur les rapports de pouvoir qui constituent le domaine de la sexualité et sur la possibilité de consentement (Ferguson 1984, 108). Ces analyses portent parfois aussi bien sur la pornographie que sur la prostitution. Or, bien que la pornographie soit réputée être une forme de travail sexuel, les analyses féministes portent principalement sur les représentations normatives qu'elle véhicule. Nous limiterons donc nos recherches aux analyses sur la prostitution en tant qu'échange sexuel rémunéré. Le courant féministe radical milite pour une abolition de la prostitution et de la pornographie. En analogie avec la conception marxiste du travail prolétaire, la sexualité est conçue comme une structure de domination patriarcale dans laquelle les femmes constituent un groupe social qui fait l'objet d'une appropriation destinée aux besoins d'une entité dominante (MacKinnon 1989; Dworkin 1979). Le courant *sex radical*, souvent associé aux travaux de Rubin, conçoit plutôt la sexualité sous l'angle de son potentiel libérateur en situant le problème des violences sexuelles dans des dynamiques non sexuelles (Ferguson 1984, 106). Il convient de rappeler que les débats sur la sexualité comme lieu de pouvoir portent principalement sur la pornographie, les identités sexuelles non hétérosexuelles et des pratiques sexuelles comme le sadomasochisme. La notion de normes occupe donc une place

importante dans ces discussions. Or, dans la mesure où ce cadre d'analyse est appliqué à l'étude du commerce du sexe, cette division a été critiquée pour plusieurs raisons, une des principales étant qu'elle essentialise le commerce du sexe en en réduisant les relations sexuelles tarifées à une signification sociale qui les dépasse : le commerce du sexe est soit intrinsèquement objectivant, donc une forme d'exploitation, ou soit une manière de gagner le contrôle sur sa sexualité (Jaggar 1997).

Bien que le féminisme radical soit souvent associé à une conception de la prostitution comme une forme de domination patriarcale, cette problématisation du commerce du sexe a été abordée à partir d'autres cadres théoriques (Barry 1995; Millet 1975, 1995; Pateman 1988). Dans *The Sexual Contract*, Pateman conceptualise le domaine de la sexualité à partir d'une critique des présupposés neutres du contrat social moderne. Les positions de Pateman et MacKinnon ont fait l'objet de plusieurs critiques et reprises au sein du débat sur la notion d'objectification, de la marchandisation ou de la propriété dans le cadre d'un contrat (Jaggar 1997; Nussbaum, 1999; Schwarzenbach 1991; Shrage 1989, 2016), ou dans le cadre d'une étude des discours et des rapports de pouvoir qu'ils induisent dans le cas de la recherche sur la prostitution (Bell 1994; Nagle 1997). Les conceptualisations de la prostitution par MacKinnon et Pateman constituent des conceptions dominantes du commerce du sexe qui ont influencé les discussions philosophiques sur le «problème de la prostitution», il convient donc de présenter leurs conceptions respectives sur ce sujet et les cadres théoriques dans lesquelles elles s'inscrivent.

## **2. Les problématisations féministes de la prostitution comme une forme de domination patriarcale.**

### 2.1 MacKinnon: la prostitution dans une perspective féministe radicale.

Dans l'article "Feminism, Marxism, Method, and the State: An Agenda for Theory" (1982) MacKinnon amorce une réflexion où elle argumente sur l'importance de développer une théorie féministe de l'État dans le but de rendre compte du genre comme d'une structure de domination. MacKinnon va par la suite développer cette théorie à travers un emprunt aux concepts marxistes (MacKinnon 1989). Un des enjeux soulevés concerne la théorie du droit, et plus

particulièrement la normalisation des violences sexuelles, qui sont considérées à partir un point de vue dominant au sein même des législations sur le harcèlement et les agressions sexuelles (1983, 649). À partir du concept de patriarcat, et plus particulièrement de l'hétéronormativité (1982, 516), la sexualité est conçue comme un lieu principal de domination genrée: "sexuality is to feminism what work is to marxism: that which is most one's own, yet most taken away. [...] As the organized expropriation of the work of some for the benefit of others defines a class, workers, the organized expropriation of the sexuality of some for the use of others defines the sex, woman." (1989, 3).

L'objectification sexuelle fait l'objet d'une attention particulière dans la pensée et les luttes juridiques portées par MacKinnon. Ces dernières sont centrées autour de la pornographie comme outil qui met en image l'appropriation masculine de la sexualité et la banalisation des violences envers les femmes. Cette représentation sexuelle des rapports sociaux contribue à reconduire celle-ci par le biais d'une érotisation de l'assujettissement, soit des rapports non consensuels où les femmes sont traitées comme des entités instrumentalisables et non comme des personnes à part entière dont le consentement est nécessaire. Afin de rendre compte du traitement objectivant de la personne, à partir d'un déni de sa personne, MacKinnon reprend la distinction opérée par Kant entre une agentivité libre et une action instrumentale : "A person, in one Kantian view, is a free and rational agent whose existence is an end in itself, as opposed to instrumental. In pornography women exist to the end of male pleasure" (MacKinnon 1987, 158). Cette remarque vaut pour l'industrie du sexe dans son ensemble. Autrement dit, l'industrie du sexe a pour but, non pas la simple satisfaction des désirs des hommes, mais l'expression d'un assujettissement à travers la sexualité. Or, dans la mesure où les désirs sexuels sont constitués à partir de structure d'assujettissement, le consentement des femmes à participer à ces industries ne saurait être valide.

C'est donc à partir d'une conception de la sexualité comme étant une forme de domination patriarcale que la prostitution est conçue comme une forme d'assujettissement. MacKinnon fait fréquemment référence dans ces analyses sur la prostitution à des violences vécues par des personnes au sein de l'industrie du sexe. Toutefois, son argumentation porte plus spécifiquement sur l'acte de recevoir une rémunération en échange d'un rapport sexuel:

In prostitution, women are tortured through repeated rape and in all the more conventionally recognized ways. Women are prostituted precisely in order to be degraded and subjected to cruel and brutal treatment without human limits; it is the

opportunity to do this that is exchanged when women are bought and sold for sex. (MacKinnon 1993, 13)

In prostitution, women have sex with men they would never otherwise have sex with. The money thus acts as a form of force, not as a measure of consent. It acts like physical force does in rape. (MacKinnon 2009, 28)

Ainsi, la prostitution est conçue comme un lieu de violence dans la mesure où les femmes n'y sont pas traitées comme des sujets autonomes, mais plutôt à partir d'une ontologie des rapports sociaux où elles apparaissent nécessairement de manière objectivée. Or, cette objectification légitime un usage instrumental de leurs personnes, la prostitution est donc une forme de viol rémunéré. Elle argumente que la rémunération ne peut remplacer le consentement en raison du fait qu'elle serait la seule raison pour laquelle une personne aurait accepté un rapport sexuel. La notion de consentement ne peut s'appliquer dans le cadre relationnel prostitutionnel, puisqu'une rémunération équivaut à une forme de coercition.

Le lien de nécessité qui est posé entre la prostitution et la violence ne s'appuie pas uniquement sur des pratiques violentes qui caractérisent les cas d'exploitation sexuelle, mais repose également sur une signification sociale qui est associée à la prostitution. En effet, de manière analogue aux dommages causés par la pornographie en raison de son impact sur la normalisation de l'effacement du consentement des femmes, la prostitution contribuerait à reconduire une conception objectivée des femmes (MacKinnon 1993, 31). Selon ce raisonnement, il en découle que la prostitution ne peut être définie autrement que comme une forme d'exploitation et de violence dans la mesure où elle ne concerne pas que les violences vécues par les personnes dans l'industrie du sexe, mais elle a des impacts sur les femmes comme groupe social (MacKinnon 1993, 29).

Au-delà de la position juridique qu'elle défend, MacKinnon met de l'avant plusieurs enjeux liés à l'existence du commerce du sexe. En effet, l'une des contributions de MacKinnon à la théorie juridique est d'avoir mis en relief le caractère normatif des violences vécues par les femmes, qui ne constituent pas des exceptions ou des dérives dans un État dont la Constitution repose sur des principes de liberté d'expression et d'égalité. Les représentations des femmes, généralement présentées comme des individus sexualisés dans un cadre hétéronormatif, conduisent à une reconduction de normes sociales qui peuvent causer du tort aux femmes dans leur ensemble. Nous

reviendrons sur le principe de reconduction de normes sociales genrées dans le chapitre suivant consacré à une étude plus détaillée des présupposés normatifs sur la prostitution et de leurs implications théoriques. Il convient pour l'instant de se pencher sur le principe de violence patriarcale à partir de la notion de contrat sexuel.

## 2.2 Pateman: la prostitution dans une perspective critique du contrat social moderne.

Ericsson argumente dans "Charges Against Prostitution: An Attempt at A Philosophical Assessment" sur l'importance de discuter des présupposés moraux au fondement de la criminalisation de la prostitution, et plus particulièrement sur l'idée qu'elle serait une activité intrinsèquement indésirable (1980, 336). Il propose ainsi de distinguer les activités consensuelles de l'exploitation en critiquant les différentes postures argumentatives pour l'abolition de la prostitution, comme le marxisme, l'idée de la commercialisation de la société ou les perspectives féministes. Selon lui, le problème de la prostitution se situe au niveau d'une série de présupposés normatifs sur la sexualité des femmes qui mènent à catégoriser la prostitution comme étant en soi indésirable. Il ajoute également que la prostitution ne peut être abolie, dans la mesure où elle répond à des besoins sexuels qui sont essentiels:

Both men and women need to be liberated from the harness of their respective sex roles. But in order to be able to do this, we must liberate ourselves from those mental fossils which prevent us from looking upon sex and sexuality with the same naturalness as upon our craving for food and drink. (1980, 355)

Dans "What's Wrong With Prostitution : A Charge Against Ericsson", Pateman réplique à sa critique des arguments féministes en revenant sur l'idée de la naturalité des besoins sexuels (1983, 563). Les arguments développés dans cet article visent à souligner que le commerce du sexe ne saurait être conçu à partir de présupposés contractualistes neutres. Selon Pateman, aucun argument ne peut justifier l'existence de la prostitution des femmes dans la mesure où le commerce du sexe repose sur une structure de domination patriarcale qui demande un accès au corps des femmes: "the central feminist argument is that prostitution remains morally undesirable, no matter what reforms are made, because it is one of the most graphic examples of men's domination of women" (Pateman 1983, 561). Dès lors, la prostitution ne saurait être justifiable à partir du principe de la liberté contractuelle. De plus, elle a un statut particulier en raison de ce qu'elle symbolise sur le plan des rapports de domination.

La prostitution fera ensuite l'objet d'un chapitre dans *The Sexual Contract*, puis dans un article remanié de ce chapitre "What Wrong With Prostitution" où l'argument sur la neutralité du contrat social et du contrat de travail sera approfondi. La réflexion entreprise dans *The Sexual Contract* vise à rendre compte des différentes manières dont la théorie politique a contribué à légitimer l'assujettissement politique des femmes, en les effaçant comme sujet politique en les reléguant dans la sphère privée. Le contrat social implique le contrat sexuel qui est un «contrat entre frères», qui implique une entente sur les modalités du droit d'accès au corps des femmes (Pateman 1988, 224). L'institution du mariage est ainsi paradigmatique du contrat sexuel. En effet, sans être nécessairement dans un état de coercition, les femmes sont contractuellement assujetties à leur mari sous le mode de possession analogue à celui d'une propriété privée (Pateman 1988, 168). Une autre expression du contrat sexuel est le contrat de prostitution. Selon Pateman, ce type d'entente ne peut être conçu à partir d'un schéma de contrat privé qui ne concerne que deux individus. Pateman argumente sur le caractère politique de ce contrat, c'est-à-dire qu'il est structuré par des rapports de domination qui dépassent les individus, bien que ceux-ci puissent par ailleurs avoir consenti à être rémunérés pour un rapport sexuel (Pateman 1988, 194).

Bien qu'elle ne dénie pas l'agentivité des femmes dans l'industrie du sexe (Pateman 2007, 225), Pateman n'accepte pas la comparaison entre le travail prolétaire et la prostitution. Il sera pertinent de se pencher plus précisément sur l'interprétation que fait Pateman du raisonnement sous-jacent à l'utilisation du concept de la prostitution afin de servir d'analogie à la condition dépréciée et assujettie du prolétariat (Pateman 1999, 58). Il convient pour l'instant de retenir que dans sa déconstruction féministe du contrat social, la prostitution occupe une place importante dans la mesure où loin de se contenter d'être une forme d'exploitation majoritairement vécue par des femmes, elle représente en même temps le contrat sexuel, c'est-à-dire la légitimation de la mise en place de moyen d'accès unilatéral au corps des femmes.

In prostitution, the body of the woman, and sexual access to that body, is the subject of the contract. To have bodies for sale in the market, as bodies, looks very much like slavery. To symbolize wage slavery by the figure of the prostitute rather than that of the masculine worker is thus not entirely inappropriate. But prostitution differs from wage slavery. No form of labor power can be separated from the body, but only through the prostitution contract does the buyer obtain unilateral right of direct sexual use of a woman's body. There is an integral relationship between the body and the self. (Pateman 1999, 60)

À partir de l'argument qui associe directement le commerce du sexe à une marchandisation du corps, et que cette marchandisation serve à répondre à une demande qui aurait comme signification de reconduire les termes du contrat sexuel, Pateman réaffirme la spécificité de la prostitution comme institution garantissant l'accès unilatéral du corps des femmes (2007, 211). Dans une perspective similaire à celle qui amène MacKinnon à déclarer que la prostitution est fondamentalement problématique, Pateman conclut: "when women's bodies are on sale as commodities in the capitalist market, the terms of the original contract cannot be forgotten; the law of male sex right is publicly affirmed, and men gain public acknowledgment as women's sexual masters - that is what is wrong with prostitution" (Pateman 1999, 62). La prostitution est ici explicitement problématisée comme un problème de domination patriarcale, et plus particulièrement comme étant un symbole du contrat sexuel qui normalise le droit d'accès au corps des femmes (2007, 226).

### **3. Le problème de la stigmatisation: une impasse à la compréhension de la prostitution?**

#### 3.1 Le faux dilemme entre la liberté contractuelle et l'exploitation.

Au-delà d'une conception de la prostitution comme relevant d'une liberté contractuelle ou de sa définition comme étant une forme de viol rémunéré, de nombreux travaux se sont penchés sur ces définitions polarisées du commerce du sexe (Doezema 1998; Jaggar 1997; Sutherland 2004). Dans un article portant spécifiquement sur le débat contractualiste sur la prostitution, Schwarzenbach propose de conceptualiser le travail du sexe en rendant compte à la fois de l'agentivité des personnes qui travaillent, tout en plaçant cette capacité dans les rapports de pouvoir patriarcaux qui la structurent (1991, 209). En analysant les présupposés théoriques du débat contractualiste entre Pateman et Ericsson, Schwarzenbach propose de dépasser ce dilemme en analysant la notion de propriété qui est mobilisée pour défendre ou s'opposer à la criminalisation de la prostitution (1991, 228).

Schwarzenbach s'accorde avec la critique de Pateman contre les arguments essentialistes d'Ericsson sur les besoins sexuels. "[B]y positing characteristic male sexuality as at base "physiological" (and hence the need for an indiscriminate, quick trick becomes grounded in nature),

Ericsson, unwittingly at best, removes much of contemporary male sexual practice from the possibility of all criticism” (Schwarzenbach 1991, 228). En effet, en postulant la capacité à contracter de manière neutre au genre, Ericsson s’appuie sur une conception des besoins sexuels masculins comme étant la cause de l’existence de la prostitution, sans questionner les rapports de pouvoir genrés qui la structurent.

Pour autant, Schwarzenbach n’adhère pas aux conclusions de Pateman qui définit le travail du sexe comme étant une forme de marchandisation de soi:

In sum, if the view propounded here is correct, feminists such as Shrage and Pateman commit a surprisingly similar error to that of Ericsson. Where the latter posits a culturally based, specifically male sexual practice as “natural” and fixed in human nature, the latter take the present “social meaning” of prostitution qua domination to be uniform and unyielding. The only way to proceed according to Ericsson is to allow things to stand pretty much as they are now (with a few minor adjustments here and there), while in the case of Pateman and Shrage, the proposals tend towards intolerance of each and every act of impersonal sex. But thereby the possibility of any deep and fundamental transformation, as well as evolution, in our culturally constructed sexual practices eludes both positions. (Schwarzenbach 1991, 236)

Schwarzenbach avance que Pateman occulte certains aspects liés aux rapports de domination genrés. En posant la prostitution comme une forme de domination sexuelle, certains aspects du commerce du sexe performés par les femmes, comme par exemple la disponibilité émotionnelle, sont ainsi invisibilisés. Or, cette invisibilisation contribue à méconnaître les différentes sphères de pouvoir qui constituent les échanges sexuels tarifés. Dans la mesure où ces rapports de pouvoir sont dynamiques et multiples, la possibilité d’agir pour les transformer est par le fait même également ignorée sur le plan théorique (Schwarzenbach 1991, 238).

Selon Schwarzenbach, il demeure possible de reconnaître la prédominance de rapports de pouvoir genrés, sans pour autant écarter l’idée que la prostitution correspond à la prestation de services sexuels. Au contraire, la réduction de la prostitution à une stricte forme d’instrumentalisation du corps est jugée reposer sur un raisonnement qui comporte implicitement sur une série de présupposés normatifs sur la prostitution (1991, 215). À ce sujet, elle propose une analyse de la notion de propriété et du rapport au corps qui est sous-tendue dans *The Sexual Contract*. “Pateman, for instance, can be shown to have operating in the background of her criticism something like the notion of an inalienable stewardship (although she does not, of course, use this terminology)” (1991,

218). À travers une analyse de la notion de propriété chez Locke, ou encore Hegel que mobilise brièvement Pateman dans sa réponse à Ericsson, Schwarzenbach propose de rendre compte de la manière dont les services sexuels ne peuvent être strictement associés à une forme d'aliénation (1991, 215).

In Locke's thought, for example, our life, limb, natural freedom and equal political jurisdiction are original gifts granted us all by God in the state of nature. We did not "earn" such values; they were freely and generously given. [...] I wish to suggest that Locke's intuition regarding the fundamental stewardship of our bodies is very much alive today even if the surrounding theological justification has been dropped. (Schwarzenbach 1991, 217)

Schwarzenbach soutient que cette conception de la propriété associée au concept de "inalienable stewardship" est implicite dans certaines formulations du problème de la marchandisation du corps spécifique au débat sur la prostitution. Or, cette notion de la propriété contribue à une confusion conceptuelle, qui mène à occulter la manière dont le corps est conçu dans le cadre d'échanges tarifés. Dans le cas de la prostitution, cette confusion est d'autant plus marquée que la notion de marchandisation des corps associée aux services sexuels repose elle-même sur une construction culturelle de la sexualité (Schwarzenbach 1991, 225). Dès lors, il devient difficile de concevoir des solutions aux problèmes posés par certaines formes de stigmatisation de la prostitution, qui loin de se limiter au contexte des échanges sexuels tarifés, repose sur une conception normative des femmes:

After all, many woman are still called "sluts" or "whore" (by someone or other) if they simply have multiple sexual partners. Quite clearly we have not freed ourselves entirely from our Victorian legacy and generally from the sexual double standard; good women in particular are still expected to be virtuous, chaste, receptive, and their sexuality is often perceived as far less powerful than that of a man's. Luckily these myths are in a state of disintegration, but they are only in a state of disintegration and not yet gone. Might not a further violation of this social construct of female personality in fact be liberating for women in general, just as dancing on stage or speaking in public, was in the context of the 19th century? (1991, 226)

### 3.2 Le problème de la stigmatisation à partir d'une dichotomie entre les femmes légitimes et la Prostituée.

La question de la violation de normes liées aux rôles sociaux genrés est récurrente dans les analyses sur la stigmatisation du commerce du sexe (Bell 1994; McClintock 1992; Pheterson 1990). Ainsi, Schwarzenbach ne conçoit pas le problème de la prostitution comme relevant simplement d'un biais

normatif sur la sexualité, puisqu'elle reconnaît l'importance des violences vécues par les femmes dans l'industrie du sexe, par ailleurs socialement marginalisées (1991, 231). Sa critique porte sur une conceptualisation de la prostitution qui repose principalement sur une signification sociale. En effet, il est clair que Pateman s'oppose à la prostitution en raison de la place qu'elle représente au sein du contrat sexuel: "prostitution is the public recognition of men as sexual masters; it puts submission on sale as a commodity in the market." (Pateman 1983, 564). Or, Schwarzenbach critique ce fondement définitionnel et argumente que la signification sociale du commerce du sexe repose préalablement sur une conception normative de la sexualité des femmes. Or, les significations ne sont pas intrinsèquement fixes, dès lors, la prostitution ne peut être définie à partir d'une perspective sociale sur le phénomène (Schwarzenbach 1991, 230).

Dans *Reading and Rewriting the Prostitute Body*, Bell propose d'analyser la figure de la prostituée à travers une série de domaines discursifs et théoriques (1994). Dans la mesure où la prostitution est souvent conçue comme un phénomène unitaire qui se réduit au corps, la figure de la prostituée est centrale dans la conceptualisation des rapports de pouvoir dans le commerce du sexe. Ainsi, le corps des prostituées, conçu par Bell comme lieu de pouvoir et de résistance, fait l'objet de plusieurs études à travers lesquelles sont critiquées certaines positions féministes sur la prostitution, dont celles de Pateman et MacKinnon:

Pateman, accepting the dichotomization of the women into wives and prostitutes, set out to prove that both are manifestations of male sex right while presupposing the absolute inferiority of the prostitute's position vis-à-vis that of the wife. What Pateman, in effect, does in reading the sexual contract as the underside of the social contract is to disadvantage the prostitution contract and privilege the marriage contract. MacKinnon makes the negative side of the female couple madonna / whore a pivotal concept in her analysis of woman's condition; then she reproduces the whore as woman's fundamental position in masculinist societies. (Bell 1994, 97)

La question de la dichotomie entre les femmes non-prostituées et les prostituées fait l'objet de plusieurs analyses féministes (Dorlin 2003; Gil 2008; Scoular 2004). Beauvoir l'aborde dans son analyse entre le mariage et la prostitution (1949). Nussbaum en fait mention à partir d'une critique de la conception augustinienne de la prostitution (1998, 708). Schwarzenbach explique comment cette dichotomie repose sur une conception manichéenne des femmes héritée de la conception victorienne de la sexualité (1990, 226). Pheterson consacre tout un ouvrage à la figure de la

prostitution en abordant plus spécifiquement cette dichotomie qui mène à faire des travailleuses du sexe l'Autre de l'Autre (1990).

La dichotomie entre la prostituée et la non-prostituée entraîne plusieurs questions sur l'ontologie des rapports de pouvoir, c'est-à-dire que la conception de la configuration des relations sociales et des rapports hiérarchiques qui les structure. En effet, la problématisation de la prostitution comme étant une forme de violence patriarcale implique que la prostitution soit une structure de domination pour les femmes qui sont impliquées dans le commerce du sexe. Or, bien que les rapports de pouvoir de genre ne sont pas niés (Bell 1994, 111), ces derniers semblent poser un problème à l'analyse des dynamiques de pouvoir et de résistance:

There are, however, a number of problems with such accounts. By overdetermining gendered power-dynamics critics have noted that domination theory simply essentializes and fails to move outside the phallogentric imaginary (Cornell, 1995; Brown, 1995; Scoular, 1996). (Scoular 2004, 345)

Not only does this reify an image of the prostitute as sexual subordinate, it also sustains the myths and norms of the sex industry, of potent men and submissive women, rather than transforming them (Shrage, 1994: 134). Gender and sexuality clearly play important structuring roles in prostitution but it is a phenomenon that cannot be reduced to either gender or sexuality (Zatz, 1997: 279). (Scoular 2004, 345)

L'idée selon laquelle certaines conceptions des rapports de pouvoir associés à la prostitution proviennent d'une conception patriarcale fait surface chez Nussbaum dans son étude de la stigmatisation du travail du sexe (1998, 267). Nous verrons plus en détail au second chapitre comment cette dichotomie occupe une place majeure dans les conceptualisations de la prostitution, et dans quelle mesure elle repose sur une conception des rapports de pouvoir, du corps et de la personne spécifiquement appliquée au commerce du sexe.

### 3.3 Le concept de la marchandisation de la personne

Dans "Whether from Reason or Prejudice : Taking Money for Bodily Services" Nussbaum propose d'examiner les présupposés sur lesquels repose la stigmatisation des échanges sexuels tarifés en analysant la notion de marchandisation de la personne. Elle part du principe que tout travail

implique une utilisation du corps et propose d'analyser le concept d'instrumentalisation marchande du corps dans le cadre d'une activité rémunérée (Nussbaum 1998, 693).

Son analyse commence par une étude de la stigmatisation de certaines occupations, en prenant l'exemple des chanteurs d'opéra à l'époque moderne (1998, 694). Son argument vise à démontrer que la stigmatisation liée au fait de recevoir une rémunération est, dans un premier temps, historiquement attachée à un stigma de classe à l'époque moderne, dont les origines peuvent être tracées jusqu'à l'antiquité :

The fact that the Sophists typically took money for their rhetorical and philosophical teaching made them deeply suspect in the eyes of such aristocrats. Much the same view played a role in the medieval church, where it was controversial whether one ought to offer philosophical instruction for pay this mean? (1998, 697)

What is worth noting about these prejudices is that they do not attach to activities themselves, as such, but, rather, to the use of these activities to make money. To be a scholar, to be a musician, to be a fine athlete, to be an actor even, is fine so long as one does it as an amateur. But what does it mean? It means that those with inherited wealth can perform these activities without stigma, and others cannot. In England in the nineteenth century, it meant that the gentry could perform those activities, and Jews could not. This informs us that we need to scrutinize all our social views about moneymaking and alleged commodification with extra care, for they are likely to embed class prejudices that are unjust to working people. (1998, 699)

À travers l'exemple de la stigmatisation associée au fait de recevoir une rémunération en tant que chanteur d'opéra, Nussbaum propose de rendre compte des renversements de perspectives qui ont eu lieu sur la condamnation publique d'être rémunéré pour chanter (Nussbaum 1998, 694). De nos jours, cette occupation n'est plus stigmatisée, puisque le fait de recevoir une rémunération pour des performances artistiques n'est plus considéré comme étant une forme de dépréciation de l'usage de ses talents, ou encore une forme de marchandisation du corps. Elle propose donc une réévaluation conceptuelle de la stigmatisation attachée au fait de performer des services sexuels en échange d'une rémunération.

La norme selon laquelle certaines activités deviennent dépréciées dès qu'elles impliquent une rémunération provient d'une conception de la marchandisation du corps héritée d'une conception aristocratique des loisirs et des arts. Selon ce cadre, la performance d'activités en vue de leurs fins artistiques ou éducatives implique que celles-ci ne soient pas exercées dans une optique

commerciale. Le principe sous-jacent à la non-marchandisation est que ces activités doivent être exercées en vue d'une fin qui leur serait intrinsèque. Dès lors, elles ont un statut ontologique supérieur à celles qui seraient performées dans le but d'obtenir une rémunération, puisqu'elles ne sont pas pratiquées pour un usage qui serait détourné de leur finalité. Or, la rémunération n'est pas nécessairement l'unique fin en vue de laquelle une activité rémunérée est pratiquée. De plus, peu de personnes avaient accès à la possibilité de faire de ces activités un loisir. L'idée qu'une activité ou une œuvre soit dépréciée parce qu'elle est commercialisée provient donc d'un privilège de classe (1999, 698).

Nussbaum analyse par la suite la notion de honte qui est associée à l'idée de faire un usage marchand du corps. Elle prend l'exemple du chanteur d'opéra à propos duquel elle mentionne: "it is shameful to display one's body to strangers in public, especially in the expression of passionate emotion" (1998, 699). Ce type de stigmatisation de certaines formes d'expressions associées au corps et l'expression d'émotions étaient encore plus marquées dans les cas des chanteuses ou des danseuses, qui n'avaient pas le droit d'exercer à l'époque moderne en raison d'une hiérarchie de genre (1998, 699). Cet aspect est abordé plus spécifiquement dans le cas des services sexuels performés par les femmes:

The way that gender hierarchy actually explains stigma is a very different way, a way that turns out in the end to be just another form of the immorality charge. People committed to gender hierarchy, and determined to ensure that the dangerous sexuality of women is controlled by men, frequently have viewed the prostitute, a sexually active woman, as a threat to male control of women. (1998, 708)

La stigmatisation de la prostitution ne repose donc pas uniquement sur la notion de marchandisation du corps, mais elle s'inscrit plus précisément sur une conception déjà normative du corps et de la sexualité des femmes. Le contrôle du corps des femmes est réputé comme étant fonction d'une dichotomie entre femmes légitimes et femmes non légitimes. À cette dichotomie correspond la distinction entre les femmes privées réputées respectables et les femmes publiques réputées déviantes. En effet, cette partition sociale sert d'outils normalisateurs et la stigmatisation genrée associée à la prostitution occupe une place centrale à son fonctionnement:

The whore stigma reflects deeply felt anxieties about women trespassing the dangerous boundaries between private and public. Streetwalkers display their sexual and economic values in the crowd-that social element permanently on the edge of breakdown-and thereby give the lie to the rational control of "deviance" and disorder.

Hence the fetishistic investment of the law in violently policing the prostitute's body.  
(McClintock 1992, 73)

L'objectif de Nussbaum est de déterminer si des raisonnements rationnels sous-tendent cette stigmatisation, c'est-à-dire s'il existe des raisons légitimes pour que la prostitution subisse la stigmatisation sociale genrée qui la caractérise historiquement. À cette fin, le travail du sexe est comparé à d'autres activités rémunérées, par exemple celles d'un employé dans une usine de poulet congelé, d'une domestique, d'un masseur professionnel et d'un professeur de philosophie (1998, 701). Plusieurs types d'usage du corps en vue d'une rémunération sont comparés en rendant compte des tâches performées, de leur degré d'intimité, de l'expressivité, des types de risques et du degré de contrôle sur les conditions de travail. Elle remarque que le travail du sexe, lorsqu'il est comparé à une diversité d'occupations qui ne sont pas habituellement associées à une forme de marchandisation du corps, ne se distingue pas de manière marquante (1998, 704).

Il importe de mentionner que Nussbaum exclut de son analyse les formes d'exploitation sexuelle, sans non plus affirmer que le travail du sexe relève d'une liberté contractuelle. À cet effet, elle propose de rendre compte de la multiplicité des aspects impliqués à la fois dans le commerce du sexe, de même que dans d'autres domaines de travail qui ne sont pas réputés être des strictes formes de domination ou de marchandisation de la personne. Face aux enjeux soulevés par une problématisation stigmatisée du travail du sexe, Nussbaum conclut que le sujet de la prostitution peut se passer d'analyses additionnelles sur sa spécificité, et que des études sur les mécanismes sociaux qui pourraient contribuer à offrir plus d'options économiques aux femmes seraient plus pertinentes afin de lutter contre les violences sexuelles et pour l'émancipation économique des femmes (1998, 724).

Les analyses de Schwarzenbach et de Nussbaum offrent des perspectives qui permettent de rendre compte de plus de paramètres qui sont négociés au sein du contrat de travail sexuel. En effet, ces aspects ne se réduisent pas au contexte prostitutionnel, puisqu'ils concernent également les rapports de genre et au travail dans leur ensemble. Cependant, il convient de se demander si leurs analyses qui critiquent une définition normative de la prostitution résistent aux critiques avancées par Pateman. Celles-ci portent sur la spécificité de la prostitution en tant qu'institution au sein de la théorie du contrat social, entendu au sens de Pateman comme une fiction politique qui organise la

vie civile. Cette interrogation correspond à une des questions récurrentes du débat sur la criminalisation de la prostitution, qui consiste à se demander si le fait de concevoir le travail du sexe comme un travail revient à relativiser ses spécificités, et donc à effacer certains rapports de pouvoir qui le traversent. En marge de la question du statut légal et éthique à donner aux échanges sexuels tarifés, il semble que les analyses conceptuelles proposées par les auteures de tout horizon sur la question de la prostitution impliquent une série de discussions sur les présupposés normatifs au fondement des conceptualisations de la prostitution.

Dès lors, est-ce que le fait d'aborder le travail du sexe au sein d'une théorie plus large des rapports au travail permettra d'offrir un éclairage sur le travail du sexe et sur le travail non sexuel, comme l'a esquissé Nussbaum à travers une analyse comparative de la marchandisation du corps au travail? Ou est-ce que la position de Pateman sur le caractère symbolique de la prostitution est une composante définitionnelle légitime des activités prostitutionnelles? Avant d'examiner plus particulièrement dans notre troisième chapitre ces questionnements sur la possibilité ou la pertinence de l'usage de la prostitution comme mesure de la marchandisation de la personne, il convient de présenter des perspectives sur les limites et les conséquences épistémiques des problématisations de la prostitution comme une forme de violence patriarcale. En effet, cette posture contribue selon plusieurs chercheuses et chercheurs à isoler le sujet de la prostitution sur le plan conceptuel. Or, cette invisibilisation aurait comme conséquence de réduire la possibilité de compréhension de la multiplicité de sphères de consentement et d'exploitation au sein de l'industrie du sexe.

#### **4. Vers des analyses épistémologiques des conceptualisations de la prostitution**

##### **4. 1 Les changements de paradigmes dans la recherche sur la prostitution.**

En analysant les sujets et les problématiques centrales aux recherches portant sur la prostitution entre 1990 et 2000, Vanwensbeeck remarque: “on the contrary, the literature about prostitution is still much more about sex, notably sexual victimization and risk, than it is about work” (Vanwensbeeck 2011). Ces données font écho à la conclusion de Nussbaum sur les problèmes d'une étude de la prostitution abstraite des déterminations et des dynamiques sociales qui la

structurent. La question de l'étude de la prostitution à partir d'une généralisation des cas d'exploitation violente, et plus particulièrement du paradigme du trafic sexuel, fait l'objet de plusieurs recherches :

The bulk of theoretical progress and academic writing is grounded in macro theories to explain the causation of sexual exploitation and sex work at the structural level. Some theories, such as feminism, may appear all encompassing by the general name and yet hold stark divisions that greatly impact the understanding of sexual exploitation and the view of what some refer to as its victims. (Gerassi 2015, 80)

Le langage employé pour désigner le commerce du sexe sur un plan structurel constitue un axe de réflexion central, puisque les conceptualisations du commerce du sexe, en plus d'informer directement les interventions publiques, induisent un cadre conceptuel qui contribue à rendre visible, voire à inventer certains pans de l'industrie du sexe, tout en occultant d'autres (Carline 2012; Gerassi 2015; Nichols 2018; Spanger 2011; Vanwesenbeeck 2018; Weitzer 2011). Par exemple, la notion de trafic sexuel est remise en question car elle contribuerait à une confusion conceptuelle qui mène à une méconnaissance des dynamiques de pouvoir des différentes formes d'oppressions structurelles dans l'industrie du sexe (Spanger 2011). Ainsi, sans ignorer la réalité de la violence ou des diverses formes de coercitions vécues au sein de l'industrie du sexe, les auteur.es proposent plutôt d'élargir le champ de réflexion afin de mieux rendre compte des différentes dynamiques de pouvoir et d'ainsi proposer des solutions qui contribueraient à mieux agir sur ces problématiques (Shaver 2005).

Certaines recherches rapportent quelques difficultés méthodologiques liées à la collecte de données sur le terrain afin de mesurer, par exemple, l'ampleur de certaines formes de violence ou de comprendre la coercition qui structure certaines pratiques dans l'industrie du sexe (Shaver 2005). Or, bien qu'une démographie chiffrée et exhaustive soit difficile à obtenir dans le cas de l'industrie du sexe, les personnes issues de communautés marginalisées constituent une grande partie de la population travaillant dans l'industrie du sexe et plusieurs obstacles structurels façonnent leurs trajectoires (Bullough et Bullough 1996; Kissil et Davey 2010; Shaver 2005). Cependant, ces auteur.es avancent que la conceptualisation des «prostituées» par le paradigme de victime de violence patriarcale contribue à reconduire le paradigme de la prostitution comme étant un problème relevant de rapports de pouvoir présumés comme étant intrinsèquement dégradants et assujettissants. Les auteur.es proposent plutôt d'évaluer la place des structures économiques et

culturelles dans la reconduction de violences au sein de l'industrie du sexe. Les spécificités des différents contextes prostitutionnels pourraient ainsi être appréhendées dans leur multiplicité, sans pour autant les relativiser à des activités non prostitutionnelles (Grant 2014; Mac et Smith 2018; Nagel 1997). En effet, il importe toujours de rappeler que les contextes et les expériences vécues au sein même de l'industrie du sexe sont parfois sans communes mesures. Si certaines personnes qui ont des relations sexuelles tarifées jugent leur condition de travail meilleure à celles qu'elles pourraient obtenir dans d'autres industries, d'autres se retrouvent dans cette industrie en l'absence d'alternatives économiques ou par coercition. (Dewey et T.Zheng 2013).

La question de la connaissance de l'industrie du sexe est ainsi centrale aux réflexions sur la problématisation du trafic sexuel. En même temps que l'importance de l'identification de différentes formes de travail du sexe et la diversité des contextes menant à leur pratique, la prise en compte de différentes formes de rapports de pouvoir sociaux est mise de l'avant dans plusieurs recherches visant à déconstruire la prédominance d'un paradigme unique sur le sujet de la prostitution. Ces derniers peuvent impliquer la prise en compte, entre autres, du rôle d'une conception occidentale coloniale dans la conceptualisation de la prostitution dans les contextes non occidentaux (Kapur 2001; Kempadoo 2001), les expériences non cisgenres et non hétérocentrées (Beloso 2017; Doezema 2001; Pendelton 1997), les expériences migratoires<sup>1</sup>, le rôle des dispositifs de contrôles étatiques et frontaliers dans la création ou l'accentuation de la spécificité des problèmes vécus par les personnes qui sont impliquées dans l'industrie du sexe<sup>2</sup> (Doezema 1998; Kempadoo 1998, 2000; Mac et Smith 2018).

---

<sup>1</sup> Dans *Revolting Prostitutes: The Fight For Sex Workers Rights* (2018), Mac et Smith refusent la distinction entre l'exploitation et le travail en argumentant sur les bases historiques d'une telle distinction au sein des luttes et de la théorie féministe. En effet, les auteures rappellent que les conceptions occidentales dominantes sur le commerce du sexe ont été formulées par des femmes occidentales privilégiées, qui en plus de méconnaître les pratiques locales liées aux échanges tarifés, conceptualisaient de manière unitaire celles des femmes non occidentales. (Doezema 2001; Sutherland 2004) Ainsi, en plus de tracer une distinction entre le commerce du sexe occidental et non occidental, la division entre le travail sexuel agentif, qui serait associé au commerce sexuel occidental, et à l'exploitation, associée aux pays non occidentaux, contribue à invisibiliser la place des politiques internationales dans la création de différentes conditions au sein même de l'industrie du sexe.

<sup>2</sup> Sutherland rappelle au sujet des problématiques féministes du commerce du sexe que certains mouvements militants pour les droits des travailleuses du sexe, comme le groupe COYOTE à partir des années 80, représentent une partie privilégiée des travailleuses du sexe. Sans dénier leur apport au sein des luttes féministes, l'auteure propose ainsi de penser les injustices épistémiques au sein même des conceptions du commerce du sexe qui s'opposent au paradigme des violences patriarcales. (2004, 156) Selon Weeks, certains enjeux qui structurent l'industrie du sexe, et le travail de manière globale ne sont pas mis de l'avant, puisque, certains arguments contre la stigmatisation du commerce du sexe semblent reposer sur une conception du travail basé sur un privilège de classe. (2011, 68)

## 4.2 Les injustices épistémiques dans la recherche sur la prostitution.

L'ouvrage collectif *Prostitution Research in Context* rassemble des recherches et des réflexions portant sur différents problèmes épistémiques liés à la recherche sur la prostitution et leurs impacts dans la reconduction de problématiques sur le terrain des luttes politiques. Les questions des injustices épistémiques, et plus particulièrement la légitimité à discourir pour des groupes marginalisés, sont ainsi discutées dans le but de déterminer la place à accorder aux témoignages des personnes ayant opéré dans l'industrie du sexe (Harrington 2017; Nencel 2017).

La question des difficultés épistémiques sur lesquelles reposent certaines problématisations du travail du sexe mobilise à la fois la question des rapports de pouvoir politiques et discursifs (Beloso 2012). Le cadre d'analyse foucauldien sur les rapports discursifs de pouvoir et la constitution du savoir est souvent repris afin de rendre compte de dynamiques qui mènent à la fois à la constitution de la prostitution comme d'un problème, tout en favorisant les difficultés induites par sa criminalisation et sa stigmatisation :

Within the methodological development of prostitution and sex work studies, Michel Foucault's thinking has played a crucial role, and still does at various levels. Historical, political and sociological studies about prostitution control, prostitution policies and governance of prostitution (Walkowitz 1980; Kantola and Squires 2004; Ditmore 2005; Spanger 2011; Crowhurst 2012) have profited from the work of Foucault (1979, 1982) in the development of their theoretical frameworks. (Spanger 2017, 8)

En partant de la notion de savoir située de Haraway (1988) et celle de régime de vérité de Foucault, Skilbrei propose de rendre compte de la manière dont l'imaginaire associé à certains phénomènes sociaux influence la recherche sur la prostitution (Skilbrei 2017, 34). En analysant le cas des politiques norvégiennes sur la criminalisation du travail du sexe, Skilbrei relève la récurrence du lien établi entre la prostitution et la consommation abusive de drogue. La notion foucauldienne de vérité et la constitution de rapports de pouvoir à partir de la construction de domaines de savoir est ainsi mobilisée afin de mettre en lumière la place de certains paradigmes normatifs qui sont implicites aux discours spécialistes sur le commerce du sexe. Le lien systématiquement établi entre la consommation excessive de drogue et de la prostitution fait l'objet de quelques études, puisqu'il relève de la prise pour acquis de certains présupposés qui deviennent par la suite des axes directeurs de la recherche sur la prostitution. Or, dans la mesure où ces aspects attachés à la prostitution

contribuent à stigmatiser celle-ci, en présentant les personnes qui opèrent dans l'industrie du sexe comme étant dans une situation dans laquelle leurs facultés cognitives sont réputées comme étant nécessairement affaiblies, celles-ci sont donc disqualifiées du statut d'agent politique et épistémique. Pheterson pose ainsi la question d'un double standard concernant les recherches sur certains phénomènes sociaux stigmatisés et marginalisés :

Researchers typically select samples on the basis of prostitute social status for a whole range of investigations into stigmatized subjects (such as “perverse” sexual behavior, drug abuse, sexually-transmitted disease, and teenage delinquency). Rarely are stigmatized behavior patterns studied in dominant social groups or even in legitimized subordinate groups such as “wives.” (Pheterson 1990, 399) [...]Prostitutes epitomize social illegitimacy and are thereby designated fair game for scrutiny and attack. (Pheterson 1990, 400)

L'exclusion épistémique, par la sélection de témoignages qui ne rendent uniquement compte que du paradigme du trafic sexuel, est discutée par St.Denny dans un article portant sur la difficulté à faire de la recherche sur le commerce du sexe en raison d'un manque d'évaluation de pratiques et de positions épistémiques au sein même de la recherche sur ce sujet (2014, 76). Le faux dilemme entre le travail du sexe agentif et la prostitution forcée est analysé dans le but de montrer en quoi il constitue un problème méthodologique à la compréhension du phénomène de la prostitution, tout en contribuant à rendre persistante une absence d'évaluation de ses présupposés épistémiques dans la conduction de la recherche (2014, 87). Dans la mesure où la figure de la victime est dominante dans les discours et les recherches sur le commerce du sexe, un effacement politique et épistémique des sujets qui ne correspondent pas à ce cadre définitionnel s'opère. St.Denny analyse cette dynamique à travers la notion de groupes crédibles à discourir sur une condition d'oppression :

In light of this perceived voicelessness, the debate over representation has focused on establishing or dispelling the legitimacy of different groups' claims to representing the invisible population. This amounts to what Epstein calls a ‘credibility struggle,’ that is to say a form of “contest over knowledge making” hinging on the “competition to establish knowledge claims as believable and their claimants as authoritative” (2006, 2) (St.Denny 2014, 83)

Simultanément, la définition des sujets liés à la prostitution comme étant des victimes d'une structure de domination implique un rapport asymétrique entre les chercheuses et leur sujet d'étude, puisque les personnes étudiées sont d'avance présupposées comme étant des victimes à secourir d'une situation d'exploitation (Doezema 2001; Kempadoo 1999; Pheterson 1990). Or, cet effacement implique une reconduction d'une représentation uniformisée, voire stéréotypée, des

sujets concernés par les enjeux du commerce du sexe. Ainsi, l'expérience du travail du sexe qui ne cadre pas avec le schéma de stricte domination patriarcale hétéronormatif n'est pas prise en considération (Pendleton 1997). Ce faisant, les personnes qui opèrent dans le commerce du sexe sont prises comme des objets d'analyses, plutôt que comme des sujets politiques et épistémiques ayant la capacité de contribuer aux réflexions posées par l'existence du commerce du sexe (Pheterson 1990).

Afin d'illustrer cette dynamique d'exclusion épistémique au niveau de la production de la recherche sur la prostitution, il semble pertinent de mentionner comment elle peut se présenter sous la forme d'un auto-effacement, comme le fait une chercheuse par le biais du pseudonyme Filippa Fox. L'auteure reprend les notions d'injustices épistémiques afin de rendre compte de leurs articulations spécifiques dans un contexte où le commerce du sexe est stigmatisé au sein de la recherche et dans le domaine de la santé. Elle ajoute au sujet des dynamiques discursives de pouvoir:

Although we actively resist, most non-sex workers continue to dismiss the epistemic resources we develop. They maintain their ignorance about our lives while simultaneously claiming to have expertise over them. For sex workers who experience compounding historical injustices, such as trans femme workers, Indigenous and First Nations workers, or Black workers, this ongoing exclusion from the dominant social imaginary is even more thorough and violent. (Fox 2018, 198)

L'auteure invite ainsi la communauté académique à faire preuve de prudence lors de l'étude du travail du sexe: "it is the responsibility of non-sex workers to exhibit epistemic humility and make an effort to understand and use the epistemic resources we create" (Fox 2018, 199). Cette remarque porte plus spécifiquement sur les ressources épistémiques dans le domaine de la santé. Dans la mesure où elle porte aussi sur la production de savoir issue de la pratique des échanges sexuels tarifés, cette remarque fait écho aux conclusions de Schwarzenbach sur la possibilité d'une compréhension de normes sociales à travers une conception non stigmatisée du travail du sexe, c'est-à-dire à partir d'une étude critique de la dichotomie entre prostituée et non-prostituée, ou plus généralement, entre la prostitution et le travail non sexuel. Or, une telle compréhension semble davantage possible à partir d'un cadre d'analyse qui permet de rendre compte de la multiplicité de ses rapports de pouvoir et de résistance, plutôt que par une unique structure de domination sociale comme le genre (Beloso 2012; Pendleton 1997; Scoular 2015).

#### 4. 3 Problématique de recherche et plan des chapitres

De la remise en question des paradigmes patriarcaux à une remise en question de l'idée même que la prostitution est un problème, les perspectives théoriques sur le sujet de la prostitution dépassent le cadre même de l'étude des arguments éthiques sur l'industrie du sexe. Les formulations du problème de la prostitution explorées plus tôt offrent un aperçu de la littérature qui est loin de se borner à la question de la criminalisation, et ce, même si elle s'ancre principalement dans la défense d'une posture juridique. En marge de la question du statut juridique à donner à la prostitution, ou encore du statut épistémique à accorder aux différentes parties impliquées dans la recherche sur l'industrie du sexe, nous proposons d'explorer une limite théorique induite par l'usage de la prostitution comme mesure de la marchandisation de la personne dans *The Sexual Contract*.

Certaines de ces limites sont jugées s'inscrire dans un paradigme sur la valeur sociale de la prostitution (Nussbaum 1999, Schwarzenbach 1991). Nous allons donc dans un premier temps revenir sur les déconstructions féministes des paradigmes patriarcaux, comme la conception augustinienne de la prostitution entrevue au début de ce chapitre. Nous verrons d'abord comment les féministes, quelle que soit leur position sur le débat juridique, s'accordent sur certaines analyses au sujet du caractère normatif de la dichotomie entre la Prostituée et la femme dite respectable. Ensuite, nous tenterons de déterminer sur quelle base théorique est justifiée l'usage de la prostitution comme symbole de l'objectification des femmes. À cette fin, nous allons présenter des positions qui traitent du caractère normatif de la prostitution sur les femmes en tant que groupe social sans assigner un statut symbolique à la prostitution. Nous allons enfin étudier les limites théoriques des conceptualisations de la prostitution comme symbole de l'objectification des femmes en identifiant quelques paradigmes normatifs qui lui sont implicitement sous-jacents.

Enfin, le dernier chapitre sera consacré à une étude des présupposés normatifs sous-jacents à la définition de la prostitution dans *The Sexual Contract*. L'objectif ne sera pas d'analyser le cadre théorique contractualiste qui fait l'objet d'une critique par Pateman, mais plutôt de déterminer sur quelles bases argumentatives elle défend une définition de la prostitution en tant que symbole du contrat sexuel. Nous allons revenir sur les notions développées par Pateman pour défendre cette définition en analysant plus particulièrement les critères utilisés pour distinguer le contrat de

prostitution du contrat de mariage et du contrat de travail. Nous allons ensuite présenter quelques critiques de Bell, Nussbaum et Schwarzenbach sur l'usage de la prostitution comme unité de mesure de la marchandisation de la personne. L'objectif sera de déterminer dans quelle mesure les critères de distinction utilisés pour distinguer la prostitution reposent sur des présupposés normatifs. Afin d'entrevoir les limites de la définition de la prostitution défendue par Pateman, nous allons présenter quelques perspectives non normatives sur le contrat de prostitution qui tentent d'élargir les possibilités théoriques sur les rapports de pouvoir dans les contrats d'assujettissement.

## **Chapitre 2 : Les paradigmes normatifs sous-jacents à la prostitution comme symbole de la domination patriarcale**

Les déconstructions de la notion de prostitution ou de trafic sexuel proposent de penser les difficultés posées par l'acte même de présupposer que la prostitution est en soi un «problème social». En effet, la conceptualisation de la prostitution comme étant en soi un «problème de» tel ou tel enjeu social ne permettrait pas de cerner la multiplicité des structures et des dynamiques sociales qui mènent à la fois à l'offre et à la demande de services sexuels rémunérés (Kempadoo 1999; Pheterson 1990; Scoular 2015; St.Denny 2014). Par exemple, la notion de trafic sexuel induit une confusion conceptuelle puisqu'elle réduit le phénomène de la prostitution à des dynamiques de pouvoir dualistes, invisibilisant par ailleurs la multiplicité des contextes qui mènent à différentes formes de violences ou de stigmatisation. Ce faisant, ce concept ne permet pas de cerner le problème social identifié, contribuant à des politiques qui ont des effets contraires à leurs objectifs qui sont de contrer l'exploitation sexuelle (Mac et Smith 2018). C'est donc dans une perspective qui vise à mieux rendre compte des causes et des conséquences menant à des violences structurelles dans le commerce du sexe que plusieurs auteur.es critiquent les présupposés normatifs sous-jacents à la définition de la prostitution comme étant un symbole de la domination patriarcale.

En marge de la question spécifique des rapports de pouvoir dans les contextes prostitutionnels, ce chapitre se penchera plus particulièrement sur les conceptualisations de l'assujettissement sexuel des femmes en tant que groupe social par rapport à la catégorie Prostituée. Nous allons revenir sur la dichotomie entre la Prostituée et la femme mariée, en insistant plus particulièrement sur trois paradigmes historiques et les présupposés normatifs patriarcaux remis en question par diverses perspectives féministes sur la prostitution. Ces trois paradigmes historiques sur le commerce du sexe sous-jacents à la constitution de cette figure sont : (1) une conception patriarcale de la sexualité (2) le caractère essentialiste genré de la figure de la Prostituée (3) une figure péjorative dont l'exclusion et le contrôle social sont socialement légitimés. Nous verrons donc dans quelle mesure la distinction entre la Prostituée, à partir de sa problématisation à l'époque victorienne, et la femme mariée repose sur une catégorisation entre les femmes «normales» et les femmes «anormales». Enfin, nous présenterons dans quelle mesure cette partition normative est en partie reconduite dans le cadre des théorisations de la prostitution en tant que symbole de la domination patriarcale. Le but de ce chapitre sera donc de rendre compte des différences et des similarités entre

des problématisations de la prostitution en tant que symbole de la domination patriarcale et des problématisations qui tentent plutôt de dégager un ensemble de rapport de pouvoir normatifs, sans pour autant assigner à la prostitution une signification sociale déterminée.

## **1. Les déconstructions des conceptions patriarcales de la prostitution**

Dès les théories féministes de première vague, l'opposition entre les prostituées et les femmes dites «respectables» a fait l'objet de déconstructions dans le but de montrer que l'assujettissement des femmes dépasse leur condition d'existence (Jaggar 1997). C'est dans cette perspective d'unifier les luttes féministes que plusieurs rapports sont tracés entre la domination économique, sociale et sexuelle des femmes. Or, la figure de la prostituée demeure ambiguë, voire paradoxale, et ce, bien qu'elle soit souvent historiquement articulée en des termes qui la réduisent à quelques caractéristiques péjoratives. Il convient donc de revenir sur certaines déconstructions de cette stigmatisation en insistant plus particulièrement sur: (1) les présupposés normatifs sur les femmes en tant que catégorie sociale que sous-tend la stigmatisation de la Prostituée; (2) une prise pour acquis des violences sexuelles envers les femmes; (3) la présomption d'«excès» d'agentivité imputée à la figure de la prostituée en tant que femme. Les analyses de la catégorie prostituée en opposition à la femme mariée sont principalement étudiées dans le contexte victorien, puisqu'il s'agit d'une époque où le contrôle de la prostitution s'effectue par une série d'interventions et de normalisation. Ces différentes déconstructions ne sauraient être unifiées sur le plan théorique, puisque, bien que le contexte victorien sert de point de départ à plusieurs analyses du caractère normatif de la prostitution, d'autres analyses portent sur des contextes plus récents (Scoular 2015). Cependant, il demeure possible d'entrevoir chez les féministes de tout horizon des dénominateurs communs à propos du critère de respectabilité ou de normalité en lien avec la dichotomie entre la Prostituée et la femme respectable. Nous allons mettre en relation plusieurs de ces analyses dans le but de dégager comment est conçu le rapport entre la stigmatisation de la figure de la Prostituée et la conception patriarcale de la sexualité.

## 1.1 La Prostituée : une figure péjorative genrée

Un des axes de recherche principaux des déconstructions des discours sur le commerce du sexe porte sur le caractère péjoratif associé à la prostitution, mais plus particulièrement sur la Prostituée en tant que sujet politique (Bell 1994). La prostitution fait l'objet de plusieurs analyses conceptuelles dans le but de déconstruire les présupposés normatifs qui mènent à la stigmatisation du commerce du sexe dans la recherche (Pheterson 1990). Or dans la mesure où la prostitution est généralement réduite à une figure victime d'une exploitation, la figure de la prostituée fait l'objet de plusieurs déconstructions puisqu'elle serait l'objet sujet à diverses formes de rapports de pouvoir discursif qui légitiment une forme de contrôle social :

By focusing analysis upon prostitute-branded women and by searching for signs of badness or goodness, researchers add to the double message underlying male domination and control of women: Don't be bad like "Those Women" or you too will be punished/You'll never be as good as "Those Women" unless you're bad and then you're no good. Meanwhile, "Those Women" are legally stripped of human status and researchers are locked into misguided investigations. (Pheterson 1990, 404)

Les analyses de Pheterson en sociologie portent plus spécifiquement sur les effets de la stigmatisation sur les prostituées en tant que sujet de recherche et en tant qu'objet d'intervention politique. Or, le caractère péjoratif de la prostitution est systématiquement défini en opposition avec une catégorie de femme «respectable». “The identity / otherness' dichotomy is duplicated inside the category of 'woman' to produce an internal dichotomy: virtuous woman / whore” (Bell 1994, 40). Dès lors, la Prostituée est conçue en opposition avec les femmes dites vertueuses. Or, cette différenciation induit une forme d'exclusion de la Prostituée de la définition de femme respectable. L'analyse du caractère péjoratif de la Prostituée en tant que catégorie sociale associée au vice, donc essentialisée comme étant intrinsèquement néfaste et non respectable, est centrale à ces études. En effet, la Prostituée est historiquement réputée comme étant une femme dégradée, son statut sur une échelle de respectabilité sociale correspond à l'échelon critique de non-respectabilité.

Au-delà de leurs positions sur le débat juridique, plusieurs féministes critiquent la notion de respectabilité associée à la catégorie prostituée en argumentant que la dichotomie entre la femme mariée et la prostituée repose sur une conception patriarcale et essentialisée du rôle social des

femmes et de leur sexualité. Bien que leurs avis divergent à propos des modes de répercussions de cette stigmatisation sur les femmes non prostituées, les présupposés antiféministes des paradigmes historiques sur la prostitution sont généralement remis en question. Que ces paradigmes servent à justifier l'existence du commerce du sexe au Moyen-Âge en Europe, ou son éradication par une réglementation de l'activité prostitutionnelle à partir de l'époque victorienne<sup>3</sup>, ces derniers reposent sur une conception essentialiste des femmes comme des sujets naturellement subordonnés dont le contrôle ou la protection sont nécessaires. En citant le passage du *De Ordine* présenté plus tôt, Nussbaum analyse la stigmatisation attachée aux échanges sexuels tarifés sous-jacents à la formulation d'Augustin de l'opposition entre les femmes mariées et les prostituées:

In other words, stigma has to be attached to prostitutes because of the necessary hierarchy that requires morality to subjugate vice, and the male the female, seen as an occasion and cause of vice. Bounding the prostitute off from the “good woman,” the wife whose sexuality is monogamous and aimed at reproduction, creates a system that maintains male control over female desire. (Nussbaum 1998, 709)

Cette hiérarchie repose sur le présupposé essentialiste que les femmes sont naturellement subordonnées aux hommes, ce qui légitime leur contrôle puisqu'elles sont conçues comme étant intrinsèquement incapables d'autonomie morale. Augustin fonde cette opposition entre les femmes mariées et les femmes prostituées sur la dichotomie morale entre le profane et le sacré. Or, cette dichotomie implique un double standard genré, dans la mesure où ces catégorisations ne s'appliquent dans ce contexte généralement qu'aux femmes. Dès lors, la dichotomie entre la femme vertueuse et la femme vicieuse représentée par la Prostituée correspond à une échelle normative dans laquelle les femmes sont moralement évaluées. Or, bien que certains rôles sociaux assignés aux femmes soient associés à des caractères *a priori* non péjoratifs, voire sacralisés, comme le rôle de mère, ces derniers demeurent inscrits dans une hiérarchie de genre qui implique une conception normative de l'ensemble des femmes (Nussbaum 1998).

---

<sup>3</sup> “Parent-Duchâtelet was one of the most eminent social hygienists of the nineteenth century, with studies on a range of subjects from food waste, the effects of tobacco, the sewers of Paris to prostitution. *De la prostitution dans la ville de Paris* (On Prostitution in the City of Paris), published in 1836, provided a model for subsequent research around the world and led him to be dubbed ‘the Newton of Harlotry’ (White 1990: 3). The study based on 12,000 registered prostitutes, it was one of the first epidemiological studies of prostitution. In it, Parent-Duchâtelet applies the same rationality to prostitution as he did his previous subjects.” (Scouler 2015, 35)

## 1.2 Le mythe de la nécessité de la prostitution.

Augustin décrit les prostituées en opposition avec la qualité de respectabilité associée aux femmes mariées. Rappelons que dans ce passage précédemment cité du *De Ordine*, Augustin mobilise des analogies avec l'insalubrité pour décrire les courtisanes. Or, cette caractérisation normative, qui dépeint la Prostituée comme la figure représentant le vice, est récurrente et s'opère par des caractérisations péjoratives (Nacol 2015). Mandeville défend l'institution de la prostitution, dans une perspective similaire à celle d'Augustin : « Il est évident qu'il existe une nécessité de sacrifier une partie des femmes pour conserver l'autre et pour prévenir une saleté d'une nature plus repoussante » (Mandeville 1725 dans Beauvoir 1949, 246).

Cette justification de la prostitution par son caractère inévitable, dans la mesure où les prostituées seraient l'unique rempart contre les violences sexuelles, est critiquée par plusieurs philosophes féministes (Pateman 1983; Schwarzenbach 1991). En effet, cette rhétorique est centrale dans la légitimation des agressions sexuelles envers les femmes puisque ces violences y sont conçues comme étant intrinsèques aux rapports sociaux (Grant 2014; Mac et Smith 2018). Dans le cadre de cette logique où l'absence de prise en compte de consentement des femmes est normalisée sur le plan structurel, la solution envisagée est qu'une partie des femmes soient «sacrifiées», c'est-à-dire qu'une partie des femmes subissent des violences sexuelles à la place des femmes réputées respectables à «conserver».

Ce mythe de la nécessité de la prostitution est plus particulièrement analysé dans les travaux de MacKinnon à propos du caractère normatif et patriarcal du droit concernant les violences sexuelles :

The law of rape divides the world of women into spheres of consent according to how much say we are legally presumed to have over sexual access to us by various categories of men. Little girls may not consent; wives must. If rape laws existed to enforce women's control over our own sexuality, as the consent defense implies, marital rape would not be a widespread exception, nor would statutory rape proscribe all sexual intercourse with underage girls regardless of their wishes. The rest of us fall into parallel provinces: good girls, like children, are unconsenting, virginal, rapable; bad girls, like wives, are consenting, whores, unrapable. (MacKinnon 1983, 648)

MacKinnon opère une distinction entre plusieurs sphères de consentement, ou pour le dire plus exactement dans le cadre hétéronormatif étudié, de la normalisation de l'absence de prise en

compte du consentement des femmes. La distinction entre les femmes mariées et les femmes prostituées ne reposent pas directement sur la dichotomie entre les femmes vertueuses et respectueuses, puisqu'elles distinguent différents degrés de respectabilité. Cependant, cette dichotomie demeure dans la mesure où, de manière circulaire, les femmes sont catégorisées en fonction d'un critère moral dualiste entre le vice et la vertu à partir d'un double standard genré. Les prostituées sont conçues comme des personnes qui consentent par défaut en toute circonstance, puisque leur rôle équivaut, selon la conception patriarcale de la sexualité et de la prostitution, à consentir à un rapport non consensuel. Autrement dit, le paradigme sur la nécessité de la prostitution à travers la nécessité de «sacrifier» la Prostituée subsiste. En établissant ces distinctions, le but de MacKinnon est de rappeler que les violences sexuelles sont des agressions invisibilisées et normalisées en droit :

To be rapable, a position which is social, not biological, defines what a woman is. Most women get the message that the law against rape is virtually unenforceable as applied to them. Our own experience is more often delegitimized by this than the law is. Women radically distinguish between rape and experiences of sexual violation, concluding that we have not "really" been raped if we have ever seen or dated or slept with or been married to the man, if we were fashionably dressed or are not provably virgin, if we are prostitutes, if we put up with it or tried to get it over with, if we were force-fucked over a period. (MacKinnon 1983, 651)

Dès lors, la caractérisation de «femmes respectables» associée aux femmes mariées par opposition aux femmes prostituées serait un statut limité, puisqu'il n'accorde des protections que par rapport aux hommes qui ne sont pas leur époux (MacKinnon 1983). Ainsi, cette déconstruction de la dichotomie entre la femme mariée et la prostituée, mise en rapport avec d'autres catégories de femme comme le fait MacKinnon, relève que la notion de respectabilité est symbolique et qu'elle n'a pas d'ancrage juridique effectif. En effet, même si certaines catégories de femmes sont présumées ne pas consentir dans certains contextes, le consentement est juridiquement conceptualisé en fonction des catégories sociales dans lesquelles elles sont réputées appartenir. Dès lors, le paradigme de la prostitution comme ayant la fonction sociale de «préserver» les femmes repose davantage sur une conception patriarcale de la sexualité et implique d'autres formes de normalisation des violences sexuelles envers les femmes présumées respectables par rapport à la Prostituée.

Ainsi, bien qu'Augustin ou Mandeville décrivent la prostitution à partir d'une exigence de «protéger» les femmes mariées, cette protection ne vise pas les femmes en tant que personnes autonomes, mais en tant que sujets subordonnés (Pateman 1988). La distinction entre la Prostituée et la femme respectable induit donc une légitimation des violences sexuelles envers les femmes dans un contexte de rapports sexuels tarifés, ou d'un contexte présumé comme tel, puisque toute forme de rétribution peut être associée à un consentement. Or, il convient de rappeler que MacKinnon définit en ces termes le consentement dans le cadre d'échanges sexuels tarifés. Cependant, il semble que cet aspect, qui correspond davantage à une signification sociale patriarcale associée à la prostitution qu'à une description empirique du consentement dans ce contexte, ne peut servir de définition du commerce du sexe. Nous verrons plus loin comment cette conceptualisation de la prostitution à partir de son interprétation de la signification sociale patriarcale constitue une limite à la compréhension des effets sur les femmes comme groupe social. Il convient pour l'instant d'entrevoir comment cette échelle normative qui fait de la Prostituée la mesure de la dégradation sociale peut être mobilisée dans un cadre théorique qui ne vise pas à condamner moralement la prostitution.

### 1.3 La dichotomie entre Prostituée et femme mariée : une échelle de mesure normative.

Dans le but de rappeler le caractère fondamentalement genré de la stigmatisation de la Prostituée, Pateman propose de déconstruire l'usage de cette figure chez Marx qui l'utilise pour décrire la condition sociale la plus aliénante:

To see prostitutes as epitomizing exploitation under capitalism, and to represent the worker by the figure of the prostitute, is not without irony. "The worker" is masculine - yet his degradation is symbolized by a female emblem, and patriarchal capitalism is pictured as a system of universal prostitution. The fact that the prostitute seems to be such an obvious symbol of the degradation of wage labor raises the suspicion that what she sells is not quite the same as the labor power contracted out by other workers. If prostitution is work in exactly the same sense as any other paid employment, then the present status of the prostitute can only be attributed, as contractarians insist, to legal prohibition, hypocrisy, and outdated ideas about sex. The story of the sexual contract provides another explanation for the difference between prostitution and other paid employment in which women predominate. The prostitution contract is a contract with a woman and, therefore, cannot be the same as the employment contract, a contract between men. (Pateman 1999, 58)

Ce passage constitue une des articulations principales à la théorisation de Pateman des rapports de pouvoir du contrat de prostitution. Nous reviendrons au troisième chapitre sur cette conceptualisation de prostitution en tant qu'institution, de même que sur la différenciation opérée avec le travail ou l'exploitation non sexuelle. Or, il semble que Pateman offre ici une analyse qui permet de rendre compte du caractère implicitement péjoratif associé à la figure de la Prostituée, même dans un cas où l'objectif des auteurs n'est pas de condamner moralement cette institution. En effet, contrairement à Augustin ou à Kant qui décrivent cette dernière comme étant des personnes fondamentalement dégradées, Marx tente au contraire de rendre compte de la similarité de la condition sociale des prostituées et des prolétaires. Or, son usage de la prostitution comme moyen d'exprimer la condition de dégradation des conditions de travail semble indiquer que la Prostituée implique indirectement une conception normative et péjorative de cette figure. Dès lors, l'usage d'une figure féminine ne semble pas contingent, puisque les femmes en tant que groupe social sont par ailleurs une condition sociale infériorisée en raison de leur genre. Or, cette infériorisation ne se limite pas à une condition sociale juridique et économique, mais repose également sur une ontologie qui pose historiquement leur corps et leur sexualité comme étant ou bien sacré ou bien profane selon le contexte où cette sexualité se déroule et où le corps est présenté (Nussbaum 1998).

Ainsi, le caractère péjoratif associé à la prostitution est spécifiquement genré et féminin, non pas en raison du fait qu'un grand nombre de femmes opèrent historiquement dans l'industrie du sexe, mais parce que la catégorie femme implique dans sa conception essentialiste une caractérisation infériorisante qui revêt déjà par définition plusieurs aspects péjoratifs. C'est donc parce que la catégorie femme implique ces caractéristiques normatives qu'une différenciation peut s'effectuer dans une catégorisation interne entre les femmes normales et les femmes anormales (Bell 1994; Beloso 2012). Or, cette catégorisation ne se borne pas à un statut de respectabilité sociale, puisqu'elle implique dès l'époque victorienne plusieurs formes d'interventions qui renforcent cette partition dans le corps social.

## 2. Les déconstructions normatives de la dichotomie Prostituée et les femmes en tant que groupe social

Le contexte social victorien a fait l'objet d'une attention particulière dans les déconstructions des présupposés normatifs patriarcaux sous-jacents à la figure de la Prostituée (Scoular 2015). Ce contexte correspond à ce qui est conceptualisé par Foucault dans *Surveiller et punir* comme étant un mode de pouvoir qui est diffus, passant par différents modes de contrôle normatif des corps et une fragmentation de l'espace et des rôles sociaux (Foucault 1975). En prolongement des trois paradigmes sur la figure de la Prostituée présentée plus tôt, nous précisons comment la différence entre la Prostituée et la femme mariée est interprétée à partir de quelques reprises de notions foucauldienne. Ces interprétations prennent appui sur le contexte juridique et social de la prostitution à partir de l'époque victorienne. Nous allons donc faire mention d'éléments historiques présentés par les auteures dans le but de contextualiser leurs arguments au sujet de la distinction normative entre la Prostituée et la femme respectable.

### 2.1 La Prostituée comme ligne de démarcation entre les femmes normales et anormales

Dans l'article "Queer theory, sex work and Foucault's unreason", Beloso propose de rendre compte de la construction de la Prostituée à partir de la distinction entre le normal et l'anormal (2017). Ainsi, la Prostituée serait un sujet analogue à des figures qui représentent historiquement chez Foucault un ensemble de comportements associés à l'anormalité, c'est-à-dire la déviation de normes par rapport au reste du corps social. Son but est de rendre compte de la Prostituée sous un mode d'inclusion, c'est-à-dire en articulant le rapport entre l'isolation des catégories sociales déviantes et leur relation avec le maintien de normes sociales à partir desquelles elles sont présupposées être déviées. Or, cette identification de catégories sociales «problématiques» implique un ensemble de mesures qui visent à les isoler des catégories à partir desquelles elles sont conçues comme étant déviantes:

She is a figure central to Foucault's articulation of the early eighteenth century evanescence of the exclusionary leper model, the model of "the individual driven out in order to purify the community," and the roughly contemporaneous reactivation of the inclusionary plague model, the model of the internal, "spatial partitioning and control (quadrillage) of plague-infested towns." In *History of Madness*, The Prostitute surfaces at the end of the eighteenth century as a "new recruit" for the houses of

confinement progressively emptied of lepers by the end of the Middle Ages. During this period, together with such various others as The Madman and The Homosexual, the as-of-yet inchoate prototype of The Prostitute increasingly finds herself at the intersection of institutional initiatives designed to identify and address her as a problem in need. (Beloso 2017, 145)

Ce contrôle du problème de la «prostituée» concerne plusieurs sphères d'interventions dans lesquelles les échanges sexuels tarifés font l'objet d'une régulation précise, voire totale puisqu'elle régleme tous les aspects du commerce du sexe : l'identification administrative des individus comme étant des Prostituées, des contrôles de santé, une identification des espaces de travail. Bref, les prostituées sont explicitement identifiées comme un problème de santé et de sécurité publique en faisant l'objet d'un contrôle de santé continu et d'une exclusion dans des espaces spécifiquement désignés à leurs activités.<sup>4</sup> Or, si les prostituées doivent être enregistrées auprès des autorités afin d'exercer leur activité, le contrôle de la prostitution passe aussi par une prévention de sa «propagation» :

The scientific examination of the prostitute population meant that prostitution could be understood, problematised, regulated and punished in new ways. The behaviour of prostitutes is not classed according to a binary schema that differentiated good from bad as in the previous model. Rather than producing the prostitute as 'other', new scientific technologies multiplied and differentiated the body of the prostitute with 'classes of prostitutes distributed along normalising scales, according to measures of sociability' (Scott 2011: 60) on a continuum of normalcy ↔ deviance. As Scott notes, 'power differentiates the bad from the bad and pluralises in order to bind populations' (Scott 2011: 54). These classificatory systems fed into models of regulation that governance operated by inclusion not simply exclusion. (Scoular 2015, 37)

Dès lors, les femmes identifiées dans l'espace public comme offrant des services sexuels tarifés sont plus susceptibles de faire l'objet d'un contrôle social. Or, cette conception juridique et médicale de la prostitution comme étant un problème a des incidences au-delà de ce groupe social, même si elle les concerne en premier lieu. "The main aim of the acts was to prevent the spread of venereal disease in the military (and thus protect the integrity of the nation) but there was a secondary aim: to protect women, especially young girls, from prostitution" (Scoular 2015, 39).

---

<sup>4</sup> "The London Asylum was established in 1750 as a place where poor girls at risk of seduction could be sent, to be trained as servants. In 1758 the London Magdalene Hospital in Whitechapel was established as a reformatory for penitent prostitutes. These institutions quickly spread throughout Western Europe and Australia. Their aim was not simply repression but the moral reform of working-class women, through religious instruction, moral education and training in domestic service." (Scoular 2015, 37-38)

En effet, la prévention de la prostitution implique des interventions visant à diriger certains groupes de femmes vers des occupations qui ne sont pas en lien avec le commerce du sexe. Or, ces dernières demeurent des fonctions sociales précaires qui ne permettent pas nécessairement leur émancipation économique. Dès lors, cette prévention implique un contrôle social des femmes dans leur ensemble, et non simplement des interventions qui visent à isoler les prostituées du reste de la population.

## 2.2 La catégorisation Prostituée / femme respectable: une forme d'évaluation normative des femmes

La prévention de la prostitution implique une surveillance de l'espace public dans le but d'identifier les femmes prostituées, mais également celles qui pourraient devenir prostituées. Or, cette identification repose sur la dichotomie normative entre les femmes respectables et la Prostituée en tant que femme non respectable. Cette fragmentation du groupe femme à partir de la norme de respectabilité a historiquement une effectivité dès la mise en place de législations qui réglementent la prostitution. En effet, les critères qui servent à identifier les prostituées potentielles contribuent à maintenir une séparation entre l'espace public et l'espace privé (McClintock 1992, 73). La constitution du problème de la prostitution implique des interventions servant à marquer ces dernières à partir des critères de respectabilité :

The extension of sovereign powers under the later acts meant that the police were given unlimited powers to pick up any and every female they considered suspicious. Suspected prostitutes could be excluded from parts of cities and forced to wear distinguishing apparel. Women were also forced to undergo invasive medical examinations to determine whether or not they were carrying the disease and to establish their general sexual standing. (Scoular 2015, 39)

Le contrôle de la prostitution implique un contrôle de l'espace public par une surveillance des déplacements ou de toutes activités qui sont associées à des échanges sexuels tarifés. Or, ces échanges comportent parfois simplement le fait de se retrouver dans l'espace public ou de discuter avec un homme avec lequel elles n'ont pas de lien d'affiliation. Dès lors, le simple fait de se déplacer seule ou de porter un vêtement qui est associé à l'apparence d'une femme «non respectable» équivaut à une présomption de prostitution. Ainsi, les comportements qui ne correspondent pas à ceux associés à la femme respectable peuvent être suffisants afin d'être suspectée d'être une prostituée. De la même manière, les comportements associés à la femme «respectable» font donc aussi l'objet d'un contrôle, puisqu'ils servent de critère dans l'identification

de la prostitution. Dès lors, toutes les femmes peuvent potentiellement faire l'objet d'une surveillance et d'un contrôle continu à travers différentes formes d'interventions (Beloso 2012).

Au sujet des critères qui permettent d'identifier les femmes prostituées, Dorlin propose une critique du caractère de subversivité que Pheterson attribue à la figure de la Prostituée. La construction discursive de la Prostituée est contextualisée à partir des doubles standards genrés au fondement du caractère péjoratif de la prostitution. À ce sujet, la masculinité est posée comme une norme qui est associée aux Prostituées:

Virile, pour les médecins de l'âge classique et du 19<sup>e</sup> siècle, elle est en même temps, pour la conscience commune, une incarnation du genre féminin, exacerbant tous les traits reconnus de la féminité. On touche peut-être ici aux limites heuristiques du couple conceptuel adéquation/transgression du sexe et du genre, utilisé par Gail Pheterson pour définir le stigmaté de « putain ». En effet, l'idée de transgression, attachée à la prostitution, masque le fait que la prostituée est le produit d'une véritable fiction idéologique qui en fait un être viril, un sujet, permettant de rendre raison de son caractère « actif », prenant « l'initiative d'une transaction » et « sexuellement expérimenté ». (Dorlin 2003, 127)

Ainsi, la distinction entre les femmes privées et les femmes publiques évoquées plus haut peut être mise en rapport avec la masculinité comme point de distinction. Les femmes respectables, ou normales pour reprendre le cadre d'analyse foucauldien mentionné plus haut, sont celles qui correspondent à des normes sociales de féminité conçues à partir d'un double standard genré. Dès lors, les femmes normales sont celles qui occupent les fonctions sociales assignées à leur genre sous un mode de subordination. Les femmes publiques, symbolisées par la figure de la Prostituée, sont celles qui transgressent cette norme, non pas en transgressant des normes sociales imposées à tous les individus, mais les normes sociales hiérarchiques historiquement associées à leur genre:

La domination de genre consiste donc à contraindre hommes et femmes à se comporter socialement comme leurs identités sexuées leur prescrivent de le faire, selon un principe coercitif d'adéquation entre le sexe et le genre, sous peine d'être stigmatisés ou bien comme « putes » ou bien comme « pédés ». Par conséquent, quand une femme est traitée de « pute », cela signifie « ne te comporte pas comme un homme ». (Dorlin 2003, 123)

En occupant l'espace public, la Prostituée ou les femmes présumées comme telles ne feraient qu'adopter le comportement d'un « homme ». Dès lors, elles agiraient comme des personnes dotées d'une liberté civile, et non comme des personnes assujetties. À ce sujet, Jaggar rappelle les

parallèles établis par certaines féministes libérales entre les activités prostitutionnelles considérées comme étant des infractions et des activités commerciales non sexuelles :

Responding to charges that prostitution is a public nuisance and a social embarrassment, they insist that women's right to freedom of speech entitles them to solicit and that women, as well as men, have the right to stand around on street corners - like other businesses advertise and less threatening than much male harassment of women. (Jaggar 1997, 15)

Il importe de rappeler le caractère permanent de la stigmatisation de la prostitution, et donc de sa condamnation sociale, qui subsiste même en ayant cessé cette occupation (Pheterson 1990). La catégorisation d'un individu en tant que femme respectable n'est par contre pas permanente dans la mesure où toutes les femmes peuvent faire l'objet d'un contrôle dans le but de déterminer si elles sont prostituées. Elles peuvent donc être accusées de prostitution sur la base d'éléments associés aux normes de comportements liées à leur genre. C'est précisément dans cette perspective sur la multiplicité des rapports de pouvoir qui contribuent à discipliner les femmes en tant que corps social que McClintock suggère cette piste de réflexion au sujet des effets de la stigmatisation sociale de la Prostituée sur l'ensemble des femmes:

The whore stigma disciplines all women. As one prostitute told me in a private conversation, "It's the stigma that hurts, not the sex. The sex is easy. Facing the world's hate is what breaks me down." The license to despise a prostitute is a license to despise any woman who takes sex, money, and mobility into her hands. If tricks are at liberty to abuse whores, chances are they will abuse other women. Empowering whores empowers all women, and educating men to respect prostitutes educates men to respect all women. (McClintock 1992, 95)

Selon McClintock, les paradigmes qui normalisent la violence envers les prostituées a des incidences sur toutes les femmes en tant que groupe social. En effet, le fait de concevoir que certaines catégories sociales ont comme rôle de subir de la violence contribue à maintenir le paradigme social dans lequel les violences envers les femmes sont banalisées. À la lumière des analyses présentées au long de ce chapitre, il semble possible d'entrevoir que plusieurs féministes s'entendent sur les effets normalisateurs associés à la catégorisation des femmes sur une échelle de respectabilité sociale. Le caractère péjoratif est ainsi au cœur des problématisations féministes sur la prostitution, puisqu'il est réputé avoir une incidence sur toutes les femmes. En effet, la stigmatisation de la prostitution, comme l'exemplifie l'usage de termes péjoratifs appliqués à l'ensemble des femmes, peut avoir des effets sur les personnes qui n'opèrent pas dans l'industrie

du sexe (MacKinnon 1989; Nussbaum 1998; Pateman 1988; Schwarzenbach 1991). Au-delà de leur position juridique défendue, les présupposés normatifs sur la dichotomie entre la prostituée et la femme mariée sont attribués à une conception patriarcale des rôles sociaux dans laquelle les hiérarchies de genre sont invisibilisées, voire justifiées à travers une série de paradigmes normatifs sur la fonction sociale de la prostitution.

Les effets sur le maintien normatif de hiérarchie de genre font l'objet d'interprétations divergentes. Chez Pateman et MacKinnon, ces conséquences sur la catégorie sociale femme sont une composante définitionnelle de la prostitution (MacKinnon 1989; Pateman 1988). Nous avons vu au premier chapitre que plusieurs auteures soutiennent qu'une définition de la prostitution comme étant en soi un symbole de la domination patriarcale constitue un point de vue limité sur le phénomène du commerce du sexe, tout en contribuant à invisibiliser les expériences qui ne cadrent pas avec le rapport de pouvoir dualiste entre une entité dominante et une victime. Afin de déterminer dans quelle mesure cette conceptualisation constitue une limite théorique, nous allons présenter les arguments sous-jacents à cette position et certaines de leurs critiques possibles.

### **3. Les limites des définitions de la prostitution en tant que symbole de la domination patriarcale**

#### **3.1 La dichotomie Prostituée / femme respectable au sein des théorisations féministes sur la prostitution**

Avant d'aborder plus précisément au troisième chapitre la conceptualisation de Pateman du contrat de prostitution, nous allons d'abord présenter des définitions similaires de la prostitution. Or, il semble qu'une dichotomie entre la prostituée et la femme respectable y soit indirectement reconduite. Rappelons que Pateman n'attribue pas de responsabilité aux individus dans la reconduction de ces normes (1999; 2007). Cependant, il convient de se demander si des présupposés normatifs sur la conception du corps et de la personne qui est spécifiquement associée au contrat de prostitution peuvent être mis en parallèle avec les définitions que nous allons présenter. Dans le cas des féministes radicales, les effets normalisateurs du contrôle de la prostitution sur les femmes en tant que groupe social passe par une théorisation des dommages de

la prostitution qui impute aux prostituées la responsabilité de normaliser l'objectification des femmes:

Radical feminists argue that the institution of prostitution is damaging even to women who do not engage in it: reinforce the cultural perception of women existing primarily for men's sexual pleasure; the view that men's sexuality is purely physical drive and that men's sexual alienation is normal or natural - normalize and so legitimate sexual assault and rape; the threat of being labeled a 'whore' is said to operate as a threat to control all women's heterosexual activity. (Jaggar 1997, 14)

Les dommages associés à l'existence de la Prostituée par la pratique d'échanges sexuels tarifés sont donc liés à des effets attribués à la signification sociale de la prostitution. "Since such pornography contributes to the social construction of the meaning of 'women,' even though it may be in the interest of the model's freedom for her to participate in its production, it may not be in the interest of other women's freedom." (Brison 2006, 198). Cette interprétation sur la construction de la signification sociale objectivée des femmes concerne principalement les représentations visuelles véhiculées dans la pornographie. Cependant, le lien entre cette signification sociale de la pornographie en tant que représentation de la domination patriarcale et la construction de la signification sociale des femmes est fréquemment établi dans la conceptualisation du commerce du sexe, et plus particulièrement sur celle de la Prostituée:

Despite assigning sex workers hopeless victim status, radical feminists accuse those who insist on designating their activity as "work" with liberatory potential of a peculiar excess of agency. As McClintock points out, Barry "condemns as irresponsible women who enter the trade out of choice: 'We do an injustice to our sex if we do not ask women to be socially responsible for the choices they make.'" Such women are dismissed as pawns or apologists for the sex industry. (Sutherland 2004, 155)

Il convient de rappeler que ces conceptions de la prostitution posent la Prostituée comme étant une victime de l'institution de la prostitution en tant que structure de domination patriarcale. Il semble donc paradoxal de conceptualiser la Prostituée comme étant responsable d'un problème social, et plus particulièrement de la normalisation de la violence entre les femmes, tout en posant ces dernières comme étant des victimes de ce même type de domination structurelle. Selon Sutherland, cette dichotomie est reproduite à partir d'une conceptualisation de l'agentivité binaire entre les prostituées occidentales et les prostituées non occidentales:

This plays into old dichotomies of deserving victims versus bad women. Often, once radical feminists take their theory on the road, this divide casts Third World women as the deserving victims while North American and Western European sex workers' rights

activists are consigned to the role of bad women who are selling out their sisters for their own selfish pleasure and a few bucks. This binary classification does a disservice to both sides. The “bad women” have to bear the stigma of the label as well as the legal consequences of their transgressions. Those exalted as “deserving victims” in this scenario are simultaneously denigrated as incapable of agency, and they too have to endure legal surveillance, no less onerous for being imposed in the name of their protection. In the end, both “bad women” and “deserving victims” are silenced. (Sutherland 2004, 155)

Selon Sutherland, l'interprétation de la signification sociale de la prostitution peut, dans certaines interprétations féministes, induire une partition qui implique une évaluation normative des prostituées, mais également des femmes. En effet, le fait de présupposer que la prostitution contribue nécessairement à normaliser les hiérarchies genrées soulève une question quant aux critères utilisés pour établir ce lien de causalité. Les autres types de relations genrées ne sont pas présumées responsables de la reconduction de normes, tandis que ce lien de causalité semble être nécessaire dans le cas de la prostitution. Or, il semble que cette définition de la prostitution passe par une définition de la Prostituée qui est différenciée des autres femmes. Dès lors, les femmes prostituées sont conceptualisées avec un cadre théorique qui les différencie dès le départ des femmes non prostituées. C'est donc précisément par rapport à ces interprétations que la Prostituée est décrite comme étant l'Autre de l'Autre par Pheterson et Bell, dans la mesure où cette dichotomie normative se retrouve également au sein même des théorisations féministes sur l'objectification et l'autonomie:

Sex workers have historically operated as an “other” against which varieties of white female sexual identity have constructed themselves. Heterosexuality as a social system depends upon the specter of unchastity in order to constitute itself; the “good wife” as a social category cannot exist without the “whore,” whether she takes the form of a prostitute, an insatiable black jezebel, a teenage mother, or a lesbian. Each of these othered positions exists to reinforce the norm of white procreative heterosexuality. (Pendleton 1997, 74)

Cette catégorisation contribue ainsi à maintenir une fragmentation théorique au sein même de la recherche sur les enjeux féministes associés à l'existence de la prostitution. En effet, la catégorie «prostituée» est conceptualisée à partir de présupposés normatifs qui construisent cette dernière comme étant nécessairement un sujet non autonome, ou encore nécessairement associé à certaines problématiques. Or, ce type de définition de la prostitution n'est pas sans effet sur la conception des phénomènes genrés qui lui sont associés, dans la mesure où la prostituée sert de point de repère

à partir duquel d'autres contextes de subordination genrée sont évalués. En effet, la prostitution est d'emblée définie comme étant une forme d'objectification, sans une distinction des différents contextes menant à des échanges sexuels tarifés. Dès lors, il semble qu'une partition normative est induite au sein même de la théorisation de la domination patriarcale, dans laquelle le problème de l'objectification semble, par exemple, être mesuré à partir d'une conception unitaire de la prostitution.

### 3.2 La prostitution: une mesure de l'objectification des femmes?

L'objectification des femmes, et plus particulièrement l'instrumentalisation du corps par une appropriation de la sexualité, constitue un aspect central des analyses féministes sur les normes sociales qui légitiment des formes de domination patriarcale. Pateman ne fait pas directement référence au concept d'objectification dans *The Sexual Contract*. Cependant, sa définition de la prostitution peut être mise en parallèle avec la conception de l'objectification par MacKinnon dans la mesure où les deux associent la prostitution à une forme d'appropriation de la sexualité, tout en étant une représentation sociale des femmes en tant que sujets subordonnés :

Sexual objectification is the primary process of the subjection of women. It unites act with word, construction with expression, perception with enforcement, myth with reality. Man fucks woman; subject verb object. (MacKinnon 1982, 541)

Womanhood [...] is confirmed in sexual activity, and when a prostitute contracts out use of her body she is thus selling herself in a very self. (Pateman 1988, 207)

Dans la mesure où la prostitution touche plus particulièrement des rapports sexuels, et que la sexualité est un lieu central de cette forme de domination, la prostitution devient ainsi le symbole de cette objectification. C'est donc dans une perspective où la sexualité est conçue comme étant le lieu central des rapports de pouvoir genrés que Pateman et MacKinnon conçoivent cette dernière comme étant le symbole de l'objectification patriarcale des femmes, ou comme le symbole du contrat sexuel. La prostitution est présentée comme étant la forme la plus extrême d'exploitation sexuelle, elle n'est cependant pas définie comme étant uniquement une forme d'exploitation. En effet, rappelons que pour MacKinnon l'objectification est avant tout une forme d'intériorisation de normes qui concernent toutes les femmes en tant que groupe social : "All women live in sexual objectification the way fish live in water" (MacKinnon 1989, 124). Ainsi, l'objectification n'est

pas conçue comme étant un acte d'instrumentalisation, mais comme une forme de socialisation dans laquelle les hiérarchies de genre sont normalisées :

The structure of the relation between the sexes reaches into the unconscious early development of little boys and girls and out into the form of economic organization in which the capacities of individuals, and even women's bodies, become commodities to be alienated to the control and use of others. (Pateman 1983, 564)

Tout comme d'autres formes d'objectification, la prostitution est donc conceptualisée comme un type d'objectification qui n'est pas perçu par les femmes qui opèrent dans l'industrie du sexe. À la différence des auteures qui font porter une responsabilité directe aux personnes faisant des échanges sexuels tarifés dans le renforcement d'une conception objectivante des femmes, MacKinnon et Pateman attribuent cet effet au caractère non perceptible de cette objectification, puisqu'elle résulterait d'une socialisation genrée. Il n'en demeure pas moins que les caractères distinctifs associés à la prostitution en tant qu'institution impliquent une distinction entre les femmes non-prostituées et les femmes prostituées. Or, cette distinction ne se fonde pas directement sur la figure de la Prostituée, ni sur les individus en tant que tels, mais sur une conceptualisation de la prostitution en tant qu'institution. Cependant, cette institution est décrite en des termes unitaires qui contribuent à dresser un portrait homogénéisé des personnes opérant dans l'industrie du sexe. Dès lors, il convient de se demander si les concepts employés pour décrire l'institution de la prostitution impliquent de manière implicite une différenciation entre la prostituée et les femmes non-prostituées, dans la mesure où les rapports de pouvoir qui structurent leur activité seraient évalués à partir de présupposés normatifs sur ce qui constitue leur spécificité.

La prostitution est problématique chez Pateman parce qu'elle représente le contrat sexuel. Ainsi, la prostitution n'est pas définie dans ce cadre théorique comme étant uniquement une forme accentuée de l'objectification sexuelle des femmes, elle est également définie comme un symbole de la domination patriarcale (Doezema 2001). Cette définition de la prostitution est d'ailleurs un lieu commun au cœur de plusieurs problématisations de la prostitution : “[p]rostitution isn't like anything else. Rather, everything else is like prostitution because it is the model for women's condition” (Giobbe 1994, 124). Or, il semble que cette conception de la prostitution repose sur une interprétation d'un paradigme sur la prostitution, plutôt que sur une analyse des effets de la prostitution sur les femmes en tant que groupe social comme nous l'avons vu plus tôt (Dorlin 2015; Scoular 2015). Dès lors, l'utilisation de la définition de Pateman comme point de départ à la

conceptualisation de la prostitution en tant qu'institution semble constituer une limite. En effet, il convient de se demander si la distinction qui est effectuée entre le contrat de prostitution et le contrat de mariage repose sur le caractère symbolique historiquement associé à la prostitution. Autrement dit, est-il possible de rendre compte de la spécificité du contrat de travail sexuel, sans pour autant assigner à la prostitution des effets normatifs particuliers en raison de la signification sociale qui lui est couramment associée?

En résumé, au-delà de leur position juridique défendue, l'aspect normatif de la sexualité décrit par Pateman et MacKinnon n'est pas ignoré par les féministes qui refusent de définir la prostitution comme le symbole de la domination patriarcale (Mac et Smith 2018). En effet, le caractère possiblement objectivant de la prostitution, notamment par la performance d'un type particulier de féminité et de la sexualité hétéronormative, est discuté dans le but de rendre compte des rapports de pouvoir dans le commerce du sexe, même chez les auteures qui conçoivent cette activité comme étant *empowering* dans certaines conditions (Nagle 1997). Dès lors, les rapports de domination décrits par MacKinnon et Pateman sont, dans une certaine mesure, reconnus par d'autres types de théorisations du commerce du sexe, et peuvent constituer des pistes de réflexions pertinentes à la compréhension de la reconduction de normes sociales. Cependant, le lien de causalité entre la prostitution, l'objectification et son statut de symbole de la domination patriarcale est remis en question dans la mesure où il est simplement pris pour acquis, sans plus amples justifications. En effet, ce lien de causalité semble davantage reposer sur une interprétation d'une représentation sociale du commerce du sexe, plutôt que sur une analyse de la pluralité des dynamiques qui mènent à des effets stigmatisants au-delà du cadre du contexte des échanges sexuels tarifés. (Bell 1994; Beloso 2017; Dorlin 2003), Or, les analyses qui prennent en compte le contexte historique de la constitution du sujet de la Prostituée offrent un éclairage qui permet davantage d'articuler certaines dynamiques menant à des conséquences sur les femmes non prostituées. Pour autant, ces effets ne sont pas en soi attribuables à la pratique des échanges sexuels tarifés, mais à leur signification sociale qui est institutionnalisée et qui légitime ainsi certaines formes de contrôle social (Schwarzenbach 1991). Dès lors, une conception de la prostitution à partir de sa signification sociale limite la possibilité de compréhension des différences et des similarités entre la prostitution et d'autres activités qui impliquent des rapports de pouvoir genrés. Nous allons donc aborder plus spécifiquement la différence entre la prostitution avec le mariage et le travail dans *The Sexual*

*Contract.* Le but sera d'identifier le caractère limitatif induit par la définition de la prostitution de Pateman dans la possibilité de compréhension des rapports de pouvoir et propre au contrat de travail sexuel, mais également à ceux du travail non sexuel.

## **Chapitre 3 : Les présupposés normatifs sous-jacents au contrat de prostitution dans *The Sexual Contract***

À travers des analyses sur les effets de la stigmatisation de la prostitution étendue aux femmes en tant que groupe social, nous avons exploré une des limites de la définition de la prostitution qui repose strictement sur une interprétation de sa signification sociale. Nous appliquerons à présent une partie de notre analyse sur les limites de ce paradigme. Chez plusieurs auteures, la prostitution s'apparente sur plusieurs points au mariage (Beauvoir 1949; Goldman 1917; Hamilton 1909; Wollstonecraft 1790), ou encore à différentes activités visant l'obtention d'une rémunération (Nussbaum 1998; Schwarzenbach 1991). Notre objectif n'est pas d'affirmer que le contrat de prostitution est équivalent au contrat de mariage ou du travail, ou d'argumenter en faveur du fait qu'il ne faudrait pas établir de distinction entre eux. Notre analyse vise plutôt à examiner la manière dont certains arguments sur le caractère intrinsèquement instrumental de la prostitution induisent une limite dans la compréhension des rapports de pouvoir qui la constituent.

Nous examinerons d'abord comment Pateman conceptualise les rapports de pouvoir dans le cadre du contrat de travail et du contrat de mariage. Le but est dans un premier temps de déterminer comment est justifiée la spécificité de la prostitution comme forme contractuelle. À cette fin, nous dégagerons les arguments sur lesquels Pateman fonde la distinction entre le contrat de prostitution et d'autres formes d'ententes. Ensuite, quelques critiques féministes de ces distinctions seront présentées afin de déterminer dans quelle mesure elles reposent implicitement sur des présupposés normatifs. Enfin, nous allons tenter de dégager en quoi cette conception de la prostitution comme mesure de la marchandisation du corps constitue une limite à la compréhension de la négociation du consentement dans le cadre du travail non sexuel. À cette fin, nous mettrons en relation quelques perspectives comparatives sur la prostitution et le travail non sexuel.

### **1. Les rapports de subordination dans *The Sexual Contract***

#### **1.1 La notion de contrat**

Notre objectif dans ce chapitre est de déterminer en quoi la distinction entre le contrat de prostitution et le contrat de travail peut constituer une limite à la compréhension des rapports de

pouvoir qui leur sont sous-jacents. Afin d'entrevoir les limites, il convient d'examiner plus en détail comment sont conçus par Pateman les rapports de subordination du contrat du mariage et du contrat de travail. Nous allons à cette fin principalement nous concentrer sur *The Sexual Contract* (1988), de même que sur des chapitres de *Contract and Domination* (2007) où Pateman présente plus explicitement certains de ces arguments sur la critique du contrat social qu'elle défend.

- *La distinction entre le consentement individuel et le contrat*

Selon Pateman, les contrats créent des relations de subordination, ils ne sont donc pas le résultat d'une entente consensuelle exempt de rapports de domination structurelle (1988, 6.) La vie civile n'est donc pas organisée à partir de la fiction politique du contrat social. Elle est plutôt structurée à partir d'institutions qui contribuent à légitimer et à reconduire des relations contractuelles de subordination :

Civil subordination depends upon the capacity of human beings to act as if they could contract out labour power or services rather than, as they must, contract out themselves and their labour to be used by another. [...] The party who demands the service (the employer, the husband, the client) must have the right to command that a body is put to use, or access to the body is made available, in the requisite manner. Contracts about property in the person must always create obedience and constitute a man as a civil master. (1988, 231)

Une entente consensuelle n'implique donc pas nécessairement que la relation soit égalitaire (Pateman et Mills 2007, 203). Le consentement est distingué de l'accord contractuel: "unlike consent, the practice of contract brings something new into being" (Pateman et Mills 2007, 205). Le consentement est défini par Pateman comme étant uniquement l'acte de donner un accord, or cet accord n'est pas nécessairement formulé sur des bases libres et égalitaires. Même si une personne consent à devenir employée dans le cadre d'un contrat de travail, cette entente implique tout de même un lien de subordination puisque les termes de ce contrat ne sont pas négociés sur une base égalitaire entre les deux parties impliquées. À ce sujet, Pateman critique un présupposé des théories contractualistes: "it is too often taken for granted that contract exhausts the ways of entering into free agreements or constituting free relations" (2007, 213). Bien que l'idée d'association libre entre individus soit rejetée, il importe de préciser que les analyses de Pateman portent sur des relations qui impliquent une agentivité, au sens d'une prise de décision individuelle. Or, la prostitution est également théorisée à partir de ce cadre qui prend en compte des situations

où des individus consentent à entrer dans le contrat:

My argument [about prostitution] presupposed moral agency; it presupposed that individuals, including prostitutes, have the “agency” to enter contracts. I took it for granted that all humans have a capacity for freedom, but whether or not, and how they far, they can exercise it (whether or not they are coerced victims or prostitutes by choice) depends on their circumstances. (2007, 225)

Ainsi, Pateman ne qualifie pas la prostitution d'emblée de travail forcé. Simplement, elle questionne les circonstances qui mènent à ce choix économique, et plus largement le concept de liberté contractuelle dans le cas de contrat impliquant un rapport de subordination. Ainsi, le contrat est conçu comme une création de relations de subordination dans la mesure où il induit des rapports asymétriques de pouvoir, même si les individus peuvent être présumés être agentifs sur le plan individuel. Le contrat de mariage et le contrat de travail sont deux formes contractuelles qui mettent en relation des individus face à des institutions. Dès lors, la relation entre l'époux et l'épouse et celle entre l'employeur et l'employé est une relation de subordination. Ainsi, même si une épouse ou un employé consent à un contrat de mariage ou de travail, ce consentement ne peut être libre dans la mesure où il s'inscrit dans un cadre où la relation implique déjà une hiérarchie de pouvoir (2007, 210). Son argumentation vise à montrer que la notion de propriété de la personne consiste en une fiction politique, puisque la distinction entre ce qui est contracté et la personne n'est pas concrètement opératoire, le contrat implique nécessairement un accès ou un contrôle du corps de la personne.

## 1.2 Le contrat de mariage face au contrat de prostitution

### - *Les similarités entre la prostitution et le mariage*

Les contrats de mariage et d'emploi sont conçus comme créant nécessairement des relations de subordination entre les parties impliquées dans l'entente. Dès lors, la distinction avec le contrat de prostitution ne repose pas sur une opposition entre un contrat librement consenti et un contrat non consensuel. Au contraire, l'analyse des échanges sexuels tarifés ne porte pas sur des cas d'exploitation, mais porte plutôt sur la prostitution “as part of the wider trade in the person, a trade that rests on juridical and civil freedom and equality” (Pateman 2007, 225). Ainsi, Pateman critique l'institution de la prostitution en remplaçant cette dernière dans le cadre de la marchandisation des

personnes. Pateman reconnaît également l'existence du travail du sexe performé par des hommes, ou encore des situations où le contrat est plus avantageux pour une travailleuse du sexe et désavantageux pour le client (Pateman 1999, 55). Toutefois, la prostitution demeure selon cette analyse une institution impliquant un rapport de pouvoir entre une femme prostituée et un homme client. En effet, c'est le rapport de subordination genré qui est réputé être spécifique à ce contrat (Pateman 1999, 55). Au sujet de la distinction entre le consentement individuel et le contrat comme structure de domination, Pateman établit un parallèle entre le contrat de mariage et le contrat de prostitution:

To be sure, prostitutes are often able to obtain control over the transaction with their customers by various stratagems and tricks of the trade. However, just as arguments about marriage that appeal to the example of benevolent husbands fail to distinguish between the relation of one particular husband and wife and the structure of the institution of marriage, so particular instances of the prostitution contract, in which a prostitute exploits a male customer, should be distinguished from prostitution as a social institution. Within the structure of the institution of prostitution, "prostitutes" are subject to 'clients', just as 'wives' are subordinate to 'husbands' within the structure of marriage. (Pateman 1999, 57)

La prostitution et le mariage sont des institutions qui contribuent directement à la structure et à l'organisation de la vie sociale (Pateman 1988, 121). Pateman rappelle que les rapports de pouvoir genrés sont le résultat d'une histoire d'appropriation (1988, 230). Dès lors, l'institution du mariage et celle de la prostitution ne peuvent avoir comme point de départ théorique le principe de liberté contractuelle, puisqu'elles sont constituées à partir de rapports de domination. Les rapports de pouvoir au sein de ce type de contrat sont donc compris à partir des institutions, et non à partir de situations individuelles, même si certaines de ces situations peuvent contredire le principe de subordination sous-jacent à la création de ces contrats.

Selon ce cadre d'analyse, la liberté contractuelle ne peut être une définition de la prostitution ou du mariage, ces deux contrats sont donc similaires en ce qui a trait à la conception des rapports de pouvoir. Dans la perspective de rapport hiérarchique et structurel de pouvoir, le client du contrat de prostitution est dans une position similaire à celle de l'époux. La défense de Pateman d'un caractère fondamentalement problématique de la prostitution repose en grande partie sur une critique du mythe de la liberté contractuelle sous-jacente aux théories contractualistes. Or, sa thèse sur la prostitution ne consiste pas uniquement à mettre en avant les rapports de pouvoir sous-jacents

à des ententes par ailleurs consensuelles, mais à argumenter sur la spécificité de la prostitution en tant que symbole du contrat sexuel (1999, 57).

- *La distinction entre le contrat de mariage et de prostitution*

Avant d'aborder la différence entre la prostitution et le mariage, il convient de rappeler la description de la condition de la femme mariée dans *The Sexual Contract*: "To become a wife entails becoming a housewife; that is, a wife is someone who works for her husband in the marital home" (1988, 118). Le contrat de mariage est donc conçu comme une forme de travail, dans la mesure où il implique l'exécution de tâches liées à l'éducation des enfants et au maintien du foyer. Cependant, le contrat de mariage est distingué du contrat de travail sur le plan de l'analyse des contrats de subordination en raison de sa spécificité historiquement genrée. En effet, le contrat de mariage n'accorde pas de rémunération et donc les possibilités économiques qui peuvent en résulter. Toutefois, cette distinction n'implique pas que le contrat sexuel sous-jacent à la théorie du contrat social concerne uniquement le contrat de mariage et le contrat de prostitution. En effet, le contrat sexuel en tant qu'entente entre frères sur le droit d'accès sur le corps des femmes porte autant sur la vie publique et la vie privée (Pateman 1988, 113). Bien que le contrat sexuel porte sur tous les types d'ententes contractuelles réputées neutres par rapport au genre, le contrat de mariage demeure central à la reconduction des termes du contrat sexuel: "[t]he marriage contract reflects the patriarchal ordering of nature embodied in the original contract. A sexual division of labour is constituted through marriage contract." (Pateman 1988, 188). Nous allons donc d'abord comparer la prostitution avec le mariage. En effet, ces deux institutions sont centrales dans la reconduction des termes du contrat sexuel, puisqu'elles sont des cadres qui garantissent directement aux hommes le droit d'accès aux corps des femmes (Pateman 1999, 53).

L'accès au droit du corps est une composante essentielle du contrat sexuel en tant qu'entente sous-jacente au contrat social. Ainsi, le contrat de mariage constitue une de ces institutionnalisations principales. Une des distinctions entre le contrat de mariage et de prostitution et que le contrat du mariage constitue un moyen socialement acceptable d'obtenir ce droit d'accès, tandis que la prostitution est stigmatisée et criminalisée (Pateman 1988, 53). Cependant, bien que Pateman reconnaisse le caractère socialement stigmatisé des échanges sexuels tarifés et une analogie avec

le contrat de mariage, cette comparaison n'est pas le fondement de la distinction qu'elle opère entre le contrat de prostitution et d'autres formes contractuelles.

Un des caractères distinctifs de la prostitution par rapport au mariage est que: "possibilities for changing marriage are much greater than for prostitution" (2007, 226). Cette affirmation repose sur le fait que le mariage n'a plus la même signification sociale, ni le même cadre juridique qu'à l'époque moderne jusqu'à la moitié du 20e siècle. Dans le contexte occidental étudié par Pateman, les luttes féministes ont mené à plusieurs changements juridiques, comme le droit au divorce, et d'autres mesures qui font que la condition de l'épouse dans le cadre juridique actuel semble fondamentalement distincte de celles des régimes où elle était juridiquement subordonnée à son époux. Par contre, la prostitution serait dans ce même contexte occidental encore marquée par une criminalisation qui ne permet pas d'offrir des protections menant à des politiques pouvant transformer les rapports de pouvoir comme elle le juge possible pour le contrat de mariage. C'est donc dans un premier temps sur ce point que Pateman justifie la différence entre le contrat de prostitution et le contrat de mariage, dans la mesure où l'épouse et la prostituée n'ont pas les mêmes droits, ni le même statut de respectabilité sociale.

À partir de cette distinction dans la capacité de transformation des institutions, Pateman déduit que l'institution du mariage et de la prostitution implique chacune différentes formes d'assujettissement: "Critics of marriage have gotten claimed that wives are no different from prostitutes. Women contract their bodies. The conjugal relation is not necessarily one of domination and subjection, and in this it differs from prostitution" (Pateman 1983, 563). Une distinction fondamentale est opérée entre le contrat de prostitution et le contrat de mariage à partir du critère de domination et de subordination. La prostitution est nécessairement une relation de domination et de subordination, tandis que ce lien de nécessité n'est pas complètement intrinsèque au contrat de mariage, puisqu'il serait possible d'y entrevoir une possibilité de transformation.

À partir du lien de nécessité posé entre la prostitution et la domination, Pateman ajoute que la prostitution est l'expression du contrat sexuel en tant que contrat de domination sur les femmes. En effet, la sexualité est conçue comme une expression du contrat sexuel. Dès lors, la prostitution devient une expression de l'assujettissement des femmes à travers un assujettissement sexuel. Selon

cette perspective, la demande de services sexuels implique une demande dans l'affirmation de cette forme de domination genrée. L'intérêt d'entrer dans le contrat de prostitution serait donc d'affirmer une forme de masculinité comprise en tant que rapport de supériorité. Cet argument est lié à une analyse du contexte sexuel qui est réputé être propre au contrat de prostitution. Une des spécificités de ce rapport de domination de la prostitution reposerait sur l'absence de désirs mutuels : “[t]here is no desire or satisfaction on the part of the prostitute. Prostitution is not mutual, pleasurable exchange of the use of bodies, but the unilateral use of a woman's body by a man in exchange for money” (1999, 56). C'est donc à partir de cette conception de la prostitution que la distinction avec le mariage est maintenue. Nous allons aborder plus loin les critiques possibles à cette distinction de la prostitution et du mariage sur la base des rapports de domination qui leur seraient sous-jacents. Il convient d'abord de présenter comment Pateman conceptualise la distinction entre la prostitution et le travail non sexuel.

### 1.3 Le contrat de travail face au contrat de prostitution

#### - *Les relations de subordination dans le cadre du contrat du travail*

La notion de la propriété de la personne est plus particulièrement utilisée pour articuler le rapport de subordination dans le cas du contrat de travail. Pateman rejette l'idée que ce contrat est une entente libre dans lequel l'employé cède une partie de ses capacités au travail. Au contraire, c'est la personne, donc son corps, qui est l'objet du contrat: “[b]ut if the property is to be used as required, the body of the owner has to be available too” (2007, 210). Ainsi, le contrat de travail implique une relation d'appropriation puisque l'employeur contracte le droit de disposer du corps au travail pour un temps limité et dans le but d'effectuer des tâches déterminées. Sa conception du contrat de travail repose toujours sur une critique de la notion de contrat en tant qu'une entente consensuelle:

Employment is not a continual series of discrete contracts between employer and worker, but [...] on contract which a worker binds himself to enter an enterprise and follow the directions of the employer for the duration of the contract. [...] The employment contract is open-ended, not a contract of specific performance, and the employer alone gains the ultimate right to decide what the content of the contract will be. (1988, 148)

Le contrat de travail est donc une entente sur le long terme qui peut porter sur un ensemble de conditions. Celles-ci sont en définitive décidées par l'employeur, les termes du contrat ne sont donc

pas négociés sur une base égalitaire. Or, selon Pateman, ces termes impliquent nécessairement un assujettissement de la personne qui travaille:

When workers sell labor power, or professionals sell services to clients, neither the labor power nor services can in reality be separated from the person offering them for sale. Unless the “owners” of these abstractions agree to, or are compelled to, use them in certain ways that the owners" act in a specified manner, there is nothing to be sold. The employer appears to buy labor power; what he actually obtains is the right of command over workers, the right to put their capacities, their bodies, to use as he determines. (Pateman 1983, 562)

Selon cette conceptualisation des rapports de subordination dans le cadre du contrat de travail, un parallèle peut être établi avec le contrat de prostitution. En effet, ce contrat est défini comme un droit d'accès au corps: “The contract in which the worker allegedly sells his labour power is a contract in which, since he cannot be separated from his capacities, he sells command over the use of his body and himself” (1988, 151). Ainsi, ces deux formes contractuelles ne sont pas à première vue distinguées sur la base de la notion de propriété de la personne, puisque les deux impliquent un accès au corps de la personne pour la durée du contrat. Or, tout comme le contrat de mariage, Pateman argumente en énumérant plusieurs distinctions entre le travail et la prostitution. Ces différences sont des critères qui distinguent fondamentalement la prostitution sur la base de relations de domination qui lui seraient spécifiques.

- *La distinction entre le contrat de travail et de prostitution*

Pateman différencie d’abord le contrat de travail du contrat de prostitution par rapport à certaines caractéristiques liées à la durée de l’engagement et aux conditions de travail. Le contrat de travail est une entente sur le long terme, tandis que le contrat de prostitution est un contrat qui porte sur une performance spécifique, et non un contrat sur une durée indéterminée comme le sont les contrats de travail et de mariage (Pateman 1988, 208). De plus, le contrat de travail peut impliquer des protections liées aux conditions de travail et au salaire, tandis que ces protections ne seraient pas présentes dans le contrat de prostitution, en raison notamment des cadres juridiques qui légifèrent cette activité.

Ensuite, un des aspects central à la distinction entre le contrat de prostitution et le contrat de travail est le caractère genré de la prostitution. Dans la mesure où la prostitution est associée à une relation

où la prostituée et une femme et l'homme un client, la relation de subordination est étudiée en rapport avec le contrat sexuel en tant que droit d'appropriation du corps des femmes. Une des distinctions effectuées par Pateman entre ces deux contrats est son objet, puisque le contrat de prostitution porte spécifiquement sur le corps des femmes, tandis que le contrat de travail implique des prestations dont l'intérêt pour l'employeur n'est pas spécifiquement un corps généré:

The "John", the "punter", the man who contracts to use the services of the prostitute, like the employer, gains command over the use of her person and body for the duration of the prostitution contact - but at this point, the comparison between the wage slave and the prostitute, the employment contract and the prostitution contract, breaks down. In contrast to employers, the men who enter into the prostitution contract have only one interest, the prostitute and her body. A market exists for substitutes for women's bodies in the form of inflatable dolls, but unlike the machines that replace the worker, the dolls are advertised as "lifelike. (Pateman 1999, 59)

Le contrat de prostitution s'apparente ainsi à une réduction marchande du corps des femmes, puisque ce contrat vise un usage instrumental par une appropriation de leur sexualité. Ainsi, même si le contrat de travail et celui de prostitution impliquent tous les deux un accès au corps de la personne en position de subordination, Pateman distingue leur objet à partir de l'intérêt de la personne dominante à entrer dans ce contrat. À l'aide de l'analogie du corps des prostituées avec les poupées gonflables, l'argument de Pateman semble réduire le corps des prostituées à un rapport de passivité par rapport à leur client. Cette illustration de la relation structurelle de subordination est un des arguments sur la prostitution en tant qu'un contrat qui contient nécessairement un usage instrumental du corps d'une femme. De plus, contrairement à des tâches effectuées dans le cadre d'un contrat de travail, la présence d'un employé peut être contingente puisqu'elle pourrait être substituée en l'existence de technologie et de machines. À l'inverse, la prostitution est une institution qui implique nécessairement la présence de femme en tant qu'identité sociale subordonnée dans le contrat sexuel. Ainsi, cette institution est caractérisée comme étant nécessairement un rapport de domination, elle se distingue du travail non sexuel puisqu'elle implique une forme spécifique de subordination:

In prostitution, the body of the woman, and sexual access to that body, is the subject of the contract. To have bodies for sale in the market, as bodies, looks very much like slavery. To symbolize wage slavery by the figure of the prostitute rather than that of the masculine worker is thus not entirely inappropriate. But prostitution differs from wage slavery. No form of labor power can be separated from the body, but only through the prostitution contract does the buyer obtain unilateral right of direct sexual use of a

woman's body. There is an integral relationship between the body and the self.  
(Pateman 1999, 60)

Il importe de rappeler comment le contrat de prostitution est décrit par Pateman: il implique nécessairement un usage direct et unilatéral du corps d'une femme. À travers les arguments qui mènent à conclure que la prostitution est l'exercice du contrat sexuel, Pateman fait référence à une conception précise de la personne qui est indissociable du corps. En d'autres termes, que ce soit dans le contrat de travail ou de prostitution, le corps est toujours impliqué au sens où la présence du travailleur ou de la prostituée est requise pour exécuter les termes du contrat. Or, la distinction opérée par Pateman entre le contrat de travail et le contrat de prostitution porte sur le caractère instrumental du corps en raison de l'aspect sexuel de ce dernier. La sexualité est conçue comme étant une partie intégrante du corps, donc de la personne :

Services and labor power are inseparably connected to the body and the body is, in turn, inseparably connected to the sense of self. [...] Sexual services, that is to say, sex and sexuality, are constitutive of the body in a way in which the counseling skills of the social worker are not. [...] Sexuality and the body are, further, integrally connected to conceptions of femininity and masculinity, and all these are constitutive of our individuality, our sense of self-identity. When sex becomes a commodity in the capitalist market so, necessarily, do bodies and selves. The prostitute cannot sell sexual services alone; what she sells is her body. (Pateman 1983, 562)

Puisque le genre est conçu comme étant une caractéristique essentielle de la personne et de son identité, et que le contrat de prostitution implique spécifiquement le corps d'une femme, Pateman conclut sur la spécificité du contrat de prostitution par rapport à d'autres contrats de subordination. De plus, le contrat de prostitution porte sur des services sexuels et la sexualité est conçue comme étant une composante intrinsèque de la personne. C'est donc à partir de ce raisonnement auquel est sous-jacente une conception spécifique de la sexualité et de la personne que Pateman conclut que la prostitution consiste à vendre son corps. Dès lors, le contrat de prostitution est défini comme un usage instrumental et sexuel du corps du point de vue du client, et comme une marchandisation de sa personne du point de vue de la prostituée.

## **2. Les présupposés normatifs sous-jacents à la réduction de la prostitution à un usage sexuel du corps**

Nous allons revenir sur les critiques de Schwarzenbach et Bell au sujet des conceptions du corps et de la personne associés à la prostitution. Leurs argumentations avaient comme but de rendre compte du caractère injustifié de la stigmatisation de la prostitution. Nous allons reprendre leurs analyses dans le but d'examiner les présupposés normatifs sous-jacents à la distinction entre le contrat de prostitution et d'autres formes d'assujettissement. Pateman ne conçoit pas le mariage ou le travail comme étant des ententes équitables puisqu'elles créent des relations de subordination. Cependant, une distinction importante est maintenue entre la prostitution et d'autres contrats de subordination, car la prostitution est réduite à un usage sexuel du corps. Or cette forme d'instrumentalisation du corps semble conçue de manière normative, dans la mesure où la sexualité dans le cadre de la prostitution est nécessairement conçue comme étant aliénante (Bell 1994; Schwarzenbach 1991). Au sujet d'une des distinctions effectuée par Pateman entre les conditions de changement des institutions, Bell pose la question suivante: "if access to women's bodies is the defining feature of male sex right, how is it transformed into something else in marriage? If contemporary marriage can after all be founded on principles which do not subordinate women, what is it about prostitution that prevents this from occurring?" (Bell 1994, 79).

### **2.1 Les limites de la conception de la prostitution à une instrumentalisation sexuelle du corps**

Nous allons présenter certains aspects normatifs de la conception de Pateman de la différence du contrat de prostitution des autres contrats. Le but est de déterminer si la base à partir de laquelle ces contrats sont strictement différenciés est justifiée. À partir de critiques de la conception de la propriété, le but ici n'est pas de substituer un autre cadre d'analyse sur la conception de la propriété. Dans le but de déterminer si la prostitution comme mesure à la marchandisation du corps constitue une perspective restreinte sur le sujet étudié, nous allons nous limiter à identifier les paradigmes normatifs sous-jacents à la conception de la prostitution chez Pateman.

- *La réduction de la prostitution à un usage unilatéral sexuel du corps*

Schwarzenbach propose une critique de la notion de propriété en argumentant sur la pertinence d'une distinction entre la propriété de soi et la capacité à se distancier de soi dans le but d'effectuer certaines tâches. À partir de la distinction de Hegel entre “[the]concrete empirical self” et “[the] self as rational agency”, Schwarzenbach argumente sur le fait que la capacité de se « distancier » n'implique pas nécessairement une forme d'aliénation de soi. À cette fin, elle prend l'exemple d'une performance de danse, où une personne fait un usage visible de son corps, puisque le corps ne peut pas être séparé de la performance. Pour autant, cette performance n'implique pas une perte d'autonomie ou un état d'aliénation (1991, 220). Dans le cas de la prostitution, même si le contrat implique la présence du corps, ou encore des services sexuels qui requièrent nécessairement la présence et la participation d'un individu, cet usage du corps ne suffit pas en lui-même à qualifier la proposition de forme d'aliénation ni à en faire une mesure de la marchandisation de soi. C'est donc à partir de cet argument sur l'impossibilité de tracer ce lien de nécessité entre l'aliénation et la prostitution, du simple fait que la prostitution implique des services sexuels, que Schwarzenbach critique la définition de Pateman de la prostitution en tant que manière de vendre son corps (1991, 221). Elle suggère que cette définition de la prostitution repose sur une conception normative de la sexualité, du corps et de la personne:

But although we have tried to show that Pateman’s claim that the prostitute “sells her body” entails a confusion, and although we have emphasized certain similarities between prostitution and other kinds of wage-labor, we have not yet understood prostitution’s *differentia specifica*; we have not reached what it is that distinguishes prostitution and makes it appear as if bodies and selves were in fact for sale. I believe it emerges quite clearly at this point that what is in fact being alienated or violated, even in sound prostitution, is not some physical or bodily entity, but rather a delicately constructed social identity. (Schwarzenbach 1991, 224)

À partir de ce questionnement, Schwarzenbach soulève l'idée que la définition de la prostitution en tant qu'un usage instrumental du corps repose sur une conception de l'identité et plus particulièrement de l'autonomie de la personne. La prostitution est donc, dans une certaine mesure, définie de manière normative à partir de la signification sociale attribuée aux rôles de genre, mais plus particulièrement au rôle de la prostituée. Selon Pateman, cette autonomie semble être automatiquement compromise lors de situations où les rapports sexuels qui n'impliquent pas une attirance mutuelle. Ainsi, les rapports sexuels rémunérés sont nécessairement conçus comme une

forme d'instrumentalisation et de marchandisation du corps, tandis que les services rémunérés non sexuels ou les relations sexuelles non rémunérées ne sont pas réduits à une stricte forme d'instrumentalisation ou de marchandisation de la personne. Nous allons à présent examiner certaines composantes normatives liées à cette identification de la prostitution comme étant une forme de marchandisation du corps.

- *La réduction de la prostitution au domaine de la sexualité*

À travers des critiques sur la notion de personne en lien avec le contrat de prostitution, il semble que la réduction de la prostitution à un usage du corps ou à une appropriation unilatérale d'une personne constitue une perspective réduite sur ce type d'échange. Une autre des critiques de la définition de la prostitution à un usage sexuel du corps est la réduction de ce type d'échange à son caractère sexuel.<sup>5</sup> Selon Bell, cette réduction des tâches performées dans le cadre du contrat sexuel repose sur une conception normative de la sexualité :

At the center of Pateman's sexual contract is a silent value judgment on commercial sexuality and certain sexual activities. The nature of Pateman's sexual presuppositions is most obvious in an aside she places in a footnote: this is her equation of oral sex with the silencing of women. (Bell 1994, 78)

Nous avons vu que Pateman conçoit la sexualité comme une composante essentielle de la personne, d'où l'équation du contrat de prostitution avec une vente du corps. Cependant, cette définition repose en partie sur un raisonnement circulaire. En effet, la prostitution est définie comme une relation sexuelle sans attirance réciproque. Or, ce contexte est conçu comme étant nécessairement déshumanisant, en raison de la caractérisation de la spécificité de la relation impliquée dans cet échange. Pateman n'associe pas le contrat de prostitution à une forme d'agression rémunérée, comme le fait par exemple MacKinnon en assimilant la rémunération à une absence de consentement (MacKinnon 2009). Cependant, il semble que certains présupposés similaires soient sous-jacents à l'association des échanges sexuels tarifés à une forme d'aliénation de soi :

In doing so radical feminist theories reduce women's identity to a single trait, regardless of the structuring roles of money, culture or race. In identifying sex more than other bodily mediated activities, such as childcare, nursing or domestic activities, radical feminists ascribe a particular value to sex, which is then used to argue against

---

<sup>5</sup> Voir Schwarzenbach (1991) qui fait référence à Foucault pour rendre compte du caractère construit des discours et de ce que relève du domaine de la sexualité.

its commodification (Oerton and Phoenix, 2001: 387). Pateman, for example, defines the difference between paid sex and loving sex as: ‘[the] difference between the reciprocal expression of desire and unilateral subjection to sexual acts with the consolation of payment: it is the difference for women between freedom and subjection’ (Pateman, 1988: 204). Barry echoes this when she notes that ‘when sex is not explicitly treated as genuine human interaction, it dehumanises the experience and thereby dominates women’ (Barry, 1995: 28). (Scoular 2004, 345)<sup>6</sup>

Bref, ces perspectives critiques sur les arguments de Pateman au sujet de la spécificité de la prostitution par rapport au contrat de travail ou de mariage posent plusieurs interrogations sur les présupposés sous-jacents à la distinction entre ces types de contrats. Or, ces présupposés normatifs induisent des raisonnements circulaires qui convergent vers une conception des échanges sexuels tarifés qui va au-delà d'une analyse des rapports structurels de pouvoir. En effet, ces arguments reposent implicitement sur des significations sociales stigmatisées de la prostitution, sans plus amples analyses sur les contextes qui mènent à la persistance de ces significations.

- *La réduction de la prostitution à une affirmation dominante de la masculinité*

La réduction de la prostitution à une appropriation unilatérale du corps dans le but d'obtenir des services sexuels est également une conséquence de la conceptualisation des intérêts en jeu dans le contrat de prostitution. Selon Pateman, “[w]hen a man enters into the prostitution contract, he is not interested in sexually indifferent, disembodied services; he contracts to buy sexual use of a woman for a given period” (Pateman 1999, 59). L'intérêt du contrat pour le client est d'avoir accès à un corps dans le but d'avoir une relation sexuelle. Or, dans la mesure où la sexualité implique l'affirmation d'un rapport de domination, le contrat de prostitution est intrinsèquement lié à une affirmation dominante de la masculinité. Ainsi, c'est à partir de ce raisonnement que Pateman conclut que le contrat de prostitution est une affirmation du contrat sexuel: “The story of the sexual contract also supplies the answer; prostitution is part of the exercise of the law of male sex-right, on of the way in which men are ensured access to women's bodies” (Pateman 1988, 194).

---

<sup>6</sup> Sur une conséquence de cette problématisation: “By problematising commercial sexual relations, the official state feminism of Sweden promotes the legal fiction that marriage and longterm partnerships are always consensual and equal. This obscures the continuities in power dynamics and reifies love and the dominant norms of sex that they seek to destabilise [...]. This fails to recognise the contested nature of sex itself and confirms current normative understandings of ‘genuine’ sex as in some way outside power.” (Scoular 2015, 61)

En réduisant la prostitution à une affirmation de la masculinité, plusieurs contextes sont invisibilisés par le lien de nécessité effectuée entre l'affirmation d'un rapport de domination et le contrat de prostitution. Plusieurs auteures qui critiquent cette position n'ignorent pas le fait que le contrat de prostitution puisse impliquer ce type d'intérêts, ou encore que ce paradigme soit une caractéristique qui lui est couramment associée (Mac et Smith 2018). Néanmoins, Pateman pose cet aspect comme étant une caractéristique distinctive et nécessaire du contexte des échanges sexuels tarifés. Conséquemment, en conceptualisant le contrat de prostitution comme une simple forme de marchandisation du corps:

Pateman further defines prostitution on her own terms, including within 'prostitution' pornographic materials, strip clubs and peep shows. She also states that 'prostitution is the use of a woman's body by a man for his own satisfaction. There is no desire or satisfaction on the part of the prostitute' (p. 198). She ignores the experiences of women who enjoy their work as prostitutes, and trivializes the role of the prostitute. Her focus, which is solely on the body, with no attention to the skills and services a prostitute brings to the encounter, strips prostitute women of all agency. Prostitutes are not simply 'bodies', and I find it highly ironic that a feminist analysis of prostitution should objectify women in this way. Pateman insists on dictating to prostitutes what their experience is, although the voice of prostitute women is nowhere to be found in her theorizing. (Kelser 2012, 229)

Cette réduction de la prostitution à un usage instrumental du corps induit ainsi une limite dans la compréhension des rapports de domination propre au contrat de prostitution. Rappelons que Pateman reconnaît la possibilité d'agentivité des personnes opérant dans l'industrie du sexe. Cependant, tout en relevant certaines relations de pouvoir genrées, sa définition de la prostitution invisibilise plusieurs de ces dynamiques. Or, cette invisibilisation est une limite non seulement au phénomène étudié, soit l'assujettissement par rapport au contrat sexuel, mais également par rapport aux comparaisons qui peuvent être tracées entre la prostitution et d'autres activités. Ainsi, en réduisant le contrat de prostitution à une spécificité sexuelle, plusieurs de ces aspects non sexuels sont ignorés. Or, nous avons vu avec l'analyse de Nussbaum sur la notion de marchandisation du corps que la prostitution implique la performance de plusieurs tâches qui sont non seulement non sexuelles, mais qui sont également analogues à plusieurs autres performées dans d'autres domaines de travail non sexuel (Nussbaum 1999).

En singularisant le contrat de prostitution sur la base d'un rapport de domination qui serait unilatéral et strictement sexuel, la définition de la prostitution par Pateman "tend to render invisible the power

women possess at this moment” (Schwarzenbach 1991, 238). La notion de pouvoir employé s’inscrit ici dans l’argumentation sur les possibilités de transformation de la signification sociale de la prostitution, mais plus particulièrement au fait que le contrat de prostitution n’implique pas un strict rapport de passivité face à une entité dominante. Or, cette invisibilisation de la capacité à négocier le consentement rappelle la distinction étudiée plus tôt entre la Prostituée en tant que victime passive d’une structure de domination patriarcale et les femmes non prostituées auxquelles on ne présume pas cet assujettissement sous un mode de nécessité.

## 2.2 La distinction entre la prostitution et les autres contrats: un retour à la dichotomie entre la Prostituée et la femme respectable ?

La réduction de la prostitution à une vente de soi semble d’abord avoir pour arrière-plan une partition normative sur les services sexuels rémunérés et la sexualité dans le cadre non rémunéré. Or, cette division rappelle la dichotomie normative entre la prostituée et la femme mariée ou présumée respectable :

Pateman's rereading of the social contract and writing of the sexual contract turn out to be premised on the time-honored value judgement which perpetuates the division of the female body into the two traditional female bodies, the wife and the prostitute, neither of which is in control of her body, though one has more potential for ownership, due to love, commitment, and mutual responsibility, which Pateman assumes is inherently present in the marriage contract and absent in the prostitution contract. (Bell 1994, 79)

Une des distinctions posées par Pateman entre le contrat de mariage et le contrat de prostitution est le rapport de pouvoir qui est nécessairement un rapport de domination et d’appropriation dans le cas des échanges sexuels rémunérés. Au contraire, bien qu’il constitue historiquement un contrat de domination, le contrat de mariage est analysé à partir de l’idée que les rapports de pouvoir ont la possibilité d’être transformés sur le plan structurel. Or, cette distinction est interprétée par Bell comme étant une forme de hiérarchisation normative entre la femme mariée et la Prostituée :

Pateman, accepting the dichotomization of the women into wives and prostitutes, set out to prove that both are manifestations of male sex right while presupposing the absolute inferiority of the prostitute's position vis-à-vis that of the wife. What Pateman, in effect, does in reading the sexual contract as the underside of the social contract is to disadvantage the prostitution contract and privilege the marriage contract. (Bell 1994, 97)

Cette hiérarchisation implique une assignation de rapports de pouvoir à chacun des contrats : la prostitution est nécessairement un rapport de domination, même en présence de cas individuels qui contredisent ce schéma structurel. À l'inverse, le mariage est conçu sans ce lien de nécessité. Cependant, Pateman fonde ce lien de nécessité sur une série de présupposés normatifs à propos des relations individuelles des échanges sexuels rémunérés. De la même manière, il n'est pas certain que le caractère sexuel de la prostitution suffise à poser le contrat de prostitution comme étant nécessairement une forme de marchandisation de soi, tandis que le contrat de travail serait une marchandisation de capacité définie, et non d'une marchandisation totale de sa personne (Nussbaum 1999 ; Schwarzenbach 1991).

Il semble que l'analyse de Pateman, qui porte sur les rapports structurels de domination, implique une réduction des dynamiques de pouvoir à un rapport dualiste entre une entité dominante et une entité dominée. Pateman se défend de cette critique en argumentant sur le fait que son analyse porte sur les structures dans la mesure où elles impliquent des interactions entre les individus et des institutions (2007, 206). Cependant, la définition de la prostitution en tant qu'un usage instrumental sexuel du corps est constamment maintenue dans ces travaux sur les contrats de domination (2007, 211). Ainsi, même si le contrat sexuel n'est pas nécessairement dans son ensemble une étude dualiste des rapports de domination, les arguments en faveur du caractère spécifique des rapports de domination dans le contrat de prostitution reposent sur une série de distinctions binaires. Or, il semble ici possible d'entrevoir que ces distinctions binaires contribuent à isoler le sujet de la prostitution des rapports de subordination qui s'appliqueraient également à d'autres contrats (Sutherland 2004, 141).

En effet, la distinction entre la prostitution et les activités contractuelles non sexuelles semble indirectement impliquer un schéma analogue à la hiérarchie normative entre la Prostituée et la femme respectable. La prostitution est présupposée comme étant nécessairement une forme d'instrumentalisation du corps. Or, ce présupposé est justifié à partir d'une argumentation circulaire qui est analogue à celle qui mène à définir la prostitution comme un symbole de la domination patriarcale. Selon ce raisonnement, c'est parce que la prostitution est socialement réputée comme étant une forme d'aliénation de la sexualité, et que la sexualité est considérée comme une composante définitionnelle de la personne, que la prostitution devient une forme d'aliénation de soi

(Bell 1994). Or, ce cadre d'analyse limite la possibilité de compréhension des rapports de pouvoir qui structurent divers aspects des échanges sexuels rémunérés<sup>7</sup> : “The monolithic character of the radical feminist analysis of prostitution contributes to the construction and perpetuation of the series of binaries. There is no scope in its theory for transcending them” (Sutherland 2004, 141).

### **3. Au-delà du contrat de prostitution : des perspectives non normatives sur les échanges sexuels tarifés**

En prolongement des critiques sur les présupposés normatifs à partir desquels la spécificité de la prostitution est conceptualisée chez Pateman, nous allons suggérer quelques exemples des limites induites par cette définition au-delà du contrat de prostitution.<sup>8</sup> Ces perspectives théoriques sont présentées comme complément à la question des caractères limitatifs de la prostitution comme mesure de la marchandisation de la personne. L'objectif n'est donc pas de proposer une grille d'analyse à travers laquelle appréhender les différences et les similarités entre le contrat de prostitution et d'autres formes contractuelles, ni de critiquer le cadre théorique de Pateman en tant que tel. Le but est plutôt de rendre compte de points de vue qui proposent d'enrichir les perspectives de recherche sur les échanges sexuels tarifés, en prenant comme point de départ des points de vue situés ou des perspectives dégagées du point de comparaison normatif entre les échanges sexuels tarifés et les autres types de contrats.

---

<sup>7</sup> À propos des limites théoriques du concept de prostitution comme forme de domination patriarcale, voir Scoular (2004): “Not only does this reify an image of the prostitute as sexual subordinate, it also sustains the myths and norms of the sex industry, of potent men and submissive women, rather than transforming them (Shrage, 1994: 134). Gender and sexuality clearly play important structuring roles in prostitution but it is a phenomenon that cannot be reduced to either gender or sexuality (Zatz, 1997: 279)” (Scoular 2004)

<sup>8</sup> Sur une conséquence de la distinction entre les services sexuels et non sexuels: “Viewing prostitution as the epitome of gender violence obscures the contingencies and diversity of the structures under which it is constituted (Scoular 2004b), it also makes a problematic distinction between commercial and apparently non-commercial relationships. The Swedish law criminalises ‘casual sexual relations for payment’. This raises the issue not only of how we define what a casual relationship is, but also the normative point about why casual encounters have been problematised and not long-term relationships, where we know that economic dependence and violence is commonplace. By defining prostitution as inherently abusive (across both time and space), some radical scholars attribute a particular value to sex, which is then used to argue against its commodification (Phoenix and Oerton 2005: 387).” (Scoular 2015, 61)

### 3.1 La négociation du consentement : une comparaison entre le contrat de travail et le contrat de prostitution

À partir des critiques sur la réduction de la prostitution à une marchandisation du corps, il semble possible d'infirmer une partie de la définition de Pateman à propos des intérêts en jeu dans le contrat de prostitution. Le corps n'est pas nécessairement ou uniquement le seul intérêt en jeu. La disponibilité émotionnelle, la performance d'un rôle, sont autant de paramètres qui font l'objet d'un intérêt dans les ententes individuelles.<sup>9</sup> C'est en partie ce que met de l'avant Nussbaum en comparant les services sexuels à d'autres domaines d'activités économiques. Un des concepts traditionnellement associés à la prostitution est qu'elle est une marchandisation du corps parce que le désir sexuel n'est pas mutuel. Ainsi, puisque l'intimité de la personne ferait nécessairement l'objet d'une appropriation, même en présence d'un consentement individuel, les services sexuels impliqueraient nécessairement des rapports de domination distincts d'autres ententes contractuelles. Or, ce présupposé peut être mis en rapport avec les analyses de la notion d'intimité mobilisée par Nussbaum lors de la comparaison de la prostitution avec l'enseignement de la philosophie. À cette fin, la notion d'intimité en lien avec la prostitution est mise en parallèle avec l'expression de soi :

Just as the prostitute takes money for sex, which is commonly thought to be an area of intimate self-expression, so the professor takes money for thinking and writing about what she thinks—about morality, emotion, the nature of knowledge, whatever—all parts of a human being's intimate search for understanding of the world and self-understanding. It was precisely for this reason that the medieval thinkers I have mentioned saw such a moral problem about philosophizing for money: it should be a pure spiritual gift, and it is degraded by the receipt of a wage. (Nussbaum 1998, 707)

Cette comparaison a pour but de mettre en relief le caractère socialement construit de la

---

<sup>9</sup> Sur les tâches non sexuelles de la prostitution: "Following from these myths—that to be objectified is to reduce the self, and that sex for pay is indistinguishable from rape—are the two common and contradictory views of what a sex worker sells: either her body or herself, which is most commonly applied to sex workers who offer a physical service, traditional straight sex in particular; or a shoddy approximation of real sex, making her a fake. Drawing from over a decade of ethnographic study, sociologist Elizabeth Bernstein identifies what sex workers offer as bounded intimacy, a service that can contain a range of labor, from the physical to the emotional. Some sex workers, particularly those whose service allows for extended conversation with customers (whether over an hour-long hotel encounter, a webcam chat, or in VIP rooms), may negotiate their work quite differently than those who prefer to focus on the physical labor of sex, which can be a more straightforward service. Sex workers don't all find the same physical sex acts equally intimate." (Grant 2014)

condamnation de l'acceptation d'une rémunération de certaines activités jugées non commercialisables. En comparant la prostitution avec d'autres professions, Nussbaum suggère d'examiner les raisonnements sous-jacents à la condamnation morale des échanges sexuels rémunérés :

The fact that we do not think that the professor (even one who regularly holds out for the highest salary offered) thereby alienates her mind or turns her thoughts into commodities—even when she writes a paper for a specific conference or volume — should put us on our guard about making similar conclusions in the case of the prostitute. (Nussbaum 1998, 707)

Cependant, cet argument ne peut être mis en opposition avec celui de Pateman sur la spécificité de la prostitution en tant que rapport de pouvoir genré, et plus particulièrement sur la particularité de la sexualité en tant que structure de domination patriarcale. En effet, notre analyse de la définition de Pateman sur la spécificité du contrat de prostitution portait sur les limites de la conceptualiser strictement en termes de rapport de domination unidirectionnel. Or, le fait que la prostitution comporte d'autres tâches que des services sexuels, et que ces tâches puissent être sous certains points de vue comparables à d'autres professions, ne suffisent pas à eux seuls à justifier que les rapports de pouvoir ne soient pas unidirectionnels. Il convient donc de mettre en lien les aspects non sexuels de la prostitution, avec une étude des rapports de pouvoir dans la négociation du consentement. En prolongement des réflexions de Nussbaum sur les aspects communs entre la prostitution et d'autres aspects des contrats de travail non sexuels, nous allons reprendre un argument de Grant au sujet de la négociation de l'intimité.

Dans l'essai *Playing The Whore*, la journaliste et ancienne travailleuse du sexe Melissa Gira Grant propose un compte rendu de l'état de la criminalisation et de la stigmatisation de la prostitution aux États-Unis. Un chapitre est consacré à la démystification de la pratique du travail du sexe en analysant la spécificité de la notion de consentement. Grant décrit le consentement dans une perspective qui rend compte de plusieurs types de rapports de pouvoir puisqu'elle est critique du faux dilemme entre la prostitution en tant que forme d'exploitation ou à l'inverse en tant qu'une forme d'*empowerment*:

Negotiating authenticity isn't just the domain of sex work. Bernstein relates the emergence of bounded intimacy to the broader transition to the service economy from industrial labor. In an economy in which workers of all kinds are called on to produce an experience—not just a coffee, but a smile and a personal greeting; not just a

vacation, but a spiritual retreat—sex work fits quite comfortably. Brents, Jackson, and Hausbeck, in their study of Nevada’s brothels, for example, describe how some of these workplaces are defined not just as sexual escapes but as escapes from the workaday world into a conventionally feminine environment. It’s not only the sexual performance that will attract a customer but the performance of leisure and comfort—not unlike the luxury vacation resort, where customers are offered a comprehensive experience of escape. (Grant 2014, 91)

En mentionnant l'exemple du travail au service à la clientèle, qui implique la production d'une expérience entre le client et l'employé, il semble possible de voir que les de rapports de pouvoir dans ces domaines peuvent être appréhendés de manière multiple. En effet, ils portent sur plusieurs aspects relationnels qui vont au-delà des termes explicites du contrat de travail. Or, cette comparaison suggère qu'il semble difficile de différencier la prostitution du contrat de travail sur la base des arguments de Pateman sur l'instrumentalisation sexuelle du corps. En effet, en demeurant dans le cadre théorique de Pateman, les contrats de travail et de prostitution impliquent une appropriation ou un usage du corps. Or, la distinction opérée entre ces deux types de contrats ne semble pas tenir si l'on tient compte de la multiplicité des rapports de pouvoir qui structurent la pratique du travail du sexe. Conséquemment, la distinction opérée par Pateman est fondée sur une interprétation normative de la signification sociale de la prostitution, et non sur une comparaison entre les rapports de domination structurelle des différents contrats.

Un autre aspect qui est mis de l'avant par Grant et un des intérêts en jeu dans le contrat de prostitution est le contrat de travail. Pateman réduit le contrat de prostitution à un accès à un corps sexué. Or, si cette définition correspond bien à une signification sociale attribuée à l'institution de la prostitution, elle ne correspond pas nécessairement à un intérêt universalisable au contrat de prostitution en tant que structure de domination. En effet, un des intérêts qui semble être courant selon l'auteure est le besoin d'échapper à son environnement quotidien et le besoin de relations sociales. Or, ces deux aspects ne sont pas le propre d'une industrie en particulier, puisqu'il semble concerner autant l'industrie du sexe que, par exemple, celles du tourisme ou de la restauration.

### 3.2 Des perspectives sur les relations de subordination hétéronormatives à partir d'une spécificité du contrat de prostitution

Les comparaisons entre les services sexuels rémunérés et les rapports de pouvoir dans d'autres domaines sont souvent reprises dans les défenses de la prostitution en tant que formes d'échange qui ne se réduisent pas à un usage instrumental du corps. Un des arguments au sujet de la limite induite par des conceptions de la prostitution en tant que forme de domination est basé sur le caractère invisibilisé des tâches de travail performées hors du contrat de prostitution. En effet, sur la base du principe de privilège épistémique lié à un positionnement social (Bell 1994, 108; Fox 2018), Pendleton propose une piste de réflexion sur le lien entre la spécificité de la performance de l'hétéronormativité dans le contrat de prostitution et l'intérêt de ce point de vue dans la pensée politique féministe et *queer*:

From a more academic standpoint, the practice of sex work stands at the crossroads of feminism and queer theory, providing a unique vantage point from which to critique the regime of heterosexuality. This kind of critique owes much to early lesbian feminism, which attacked heterosexuality as a social system that maintained the subordination of women. But while lesbian feminism utilized utopian strategies of separatism and alternative institution building, sex-worker feminism has a different aim. Much like queer politics, the goal is to destabilize heteronormativity. Destabilization is a partial and provisional strategy, but one that carries the possibility of proliferating sexual deviancies and thus undermining the mechanisms under which women and queers continue to be subordinated. (Pendleton 1997, 73)

Un des arguments qui est mis de l'avant est le caractère explicite de certaines tâches négociées dans le contrat de prostitution, qui ne le sont pas dans d'autres domaines comme le contrat de mariage, ou encore les relations sociales genrées. Ainsi, les travailleuses du sexe seraient rémunérées pour performer des tâches qui sont souvent effectuées sans rémunérations ou d'autres compensations dans d'autres contextes. Or, à la différence de ces contextes, ces tâches font l'objet d'une entente qui peut être négociée. Cette entente n'implique que le contrat soit dénué de rapports de pouvoir, puisqu'elle s'inscrit dans un contexte de domination patriarcale et économique. Cependant, la prise en compte de ce point de vue pourrait potentiellement élargir des perspectives sur la distinction entre la vie économique et la vie affective :

Seemingly flippant at times, for example, the demand for the right “to charge for what other women give for free” (Delacoste and Alexander, 1988: 273), sex worker narratives do offer important counter-hegemonic insights: “its open challenge both to

the identification of sex acts with acts of desire and to the opposition between erotic/affective activity and economic life” (Zatz, 1997: 277). (Scoular 2004, 345)

Sex workers operate under complex ideological and political conditions similar to those of drag performers. Within a matrix of power that constitutes that it means to be “female” and “sexual”, paid sex performers put on the trappings of femininity in order to reap material gain. In fact, sex work *is* drag in that it is a mimetic performance of highly charged feminine gender codes. In Irigaray's terms, mimesis can be a useful tool for women. (Pendleton 1997, 78)

Dans le *Deuxième Sexe*, Beauvoir discutait de l’invisibilisation de certaines exigences de performer la féminité dans le cas des actrices hollywoodiennes. Or, cet aspect peut être un terme explicite du contrat de prostitution (Beauvoir 1949, 445). Pendleton aborde explicitement cet aspect de performance de normes sociales et propose une perspective sur les rapports genrés qui va au-delà du contexte des échanges sexuels tarifés. En effet, le fait de traditionnellement assigner à la prostitution le statut de symbole de la domination patriarcale ou de la marchandisation du corps induit une limite dans les possibilités de compréhension du rapport entre l’hétéronormativité et l’institution de la prostitution :

Using femininity as an economic tool is a means of exposing its constructedness and reconfiguring its meanings. While some feminists argue that sex workers reinforce sexist norms, I would say that the act of making men pay is, in fact, quite subversive. It reverses the terms under which men feel entitled to unlimited access to women's bodies. Sex workers place very clear limits on that access, refiguring it on our own terms. (Pendleton 1997, 79)

À l’inverse des conceptions présentées au deuxième chapitre qui imputent à la prostitution une responsabilité dans la reconduction de normes patriarcales, Pendleton semble au contraire suggérer que cette conception limite la compréhension de ce même phénomène. En effet, l’objectification et l’appropriation prennent des formes multiples qui ne se limitent pas aux représentations visuelles des femmes, ni à l’institution de la prostitution. Or, l’assignation à la prostitution de statut de symbole de l’objectification et de l’assujettissement patriarcal revient implicitement à exempter les autres types de relations de réflexions plus approfondies sur leur caractère objectivant. En effet, le contrat de prostitution n’implique pas nécessairement une stricte forme de domination. À l’inverse, les contrats qui ne sont pas des services sexuels rémunérés ne sont pas nécessairement des degrés inférieurs d’objectification par rapport au contrat de prostitution. Au contraire, selon l’auteure,

certains contextes d'échanges sexuels rémunérés rendent, dans certains contextes, plus explicites les termes de la relation négociée :

Sex workers provide a powerful indictment of gender roles by demanding payment for playing them; feminism would be transformed and strengthened by incorporating this analysis. [...] As marginal realities are given a voice, those closer to the center will have to rethink their own positions within heteronormative culture. Feminists, whores, and other queers can only benefit from such an unholy coupling. (Pendleton 1997, 81)

Ces réflexions sur le caractère subversif des échanges sexuels tarifés ne constituent pas nécessairement des points de départ pour définir la prostitution, ni des perspectives qui représentent l'ensemble des contextes de prostitution. En effet, elles semblent s'ancrer dans des postures privilégiées, puisque tous les contextes ne sont pas nécessairement expérimentés comme des performances artistiques, ni comme des situations qui seraient préférables à d'autres contextes (Mac et Smith 2018; Weeks 2011). Il semblerait donc ici possible d'argumenter dans le même sens que Pateman au sujet de la distinction entre le consentement individuel et le contrat. Cependant, l'analyse de Pendleton sur l'hétéronormativité se veut davantage un apport d'un point de vue situé à la théorie *queer* et féministe. Dès lors, l'objectif n'est pas de décrire les rapports de pouvoir et de domination qui seraient intrinsèques à la prostitution. Ainsi, la perspective apportée par Pendleton ne porterait pas sur des structures, mais simplement sur des contextes individuels.

Or, bien que cette perspective mise de l'avant par Pendleton ne porte pas directement sur une étude des structures de domination comme le patriarcat, elle s'ancre dans une analyse sur l'hétéronormativité en tant que structure de domination. Ainsi, les rapports de pouvoir qui sont l'objet du contrat sexuel ne sont pas invisibilisés comme dans le contrat social, au contraire, ils font directement l'objet de remises en question. De plus, cette conceptualisation du rapport de subordination n'est pas limitée à un usage unidirectionnel du corps, puisqu'elle rend compte du rôle de la travailleuse du sexe dans la constitution du contrat. Ainsi, cette conceptualisation n'induit pas les mêmes limites que la définition de la prostitution en tant que symbole du contrat sexuel. De la même manière, Pendleton prend pour point de départ une spécificité d'une posture politique et épistémique possible de la prostituée dans le contrat de prostitution. Ainsi, ce type d'échange n'est pas réduit à une entente mutuelle neutre, mais prend directement en compte les aspects relationnels genrés spécifiques à ce contexte. Par ailleurs, tout comme l'articulent Nussbaum et Grant, cette posture n'a pas pour ancrage définitionnel des présupposés normatifs sur la signification sociale de

la prostitution, mais tient au contraire compte de la présence de ces présupposés dans la distinction entre le travail sexuel et le travail non sexuel. Dès lors, il est possible de rendre compte de questionnements qui peuvent permettre des débats sur les enjeux qui concernent le sujet prostitution, sans isoler ce sujet des problématiques qui le dépassent.

En résumé, à partir de conceptions non normatives de la prostitution, comme le défend Nussbaum, Grant ou Pendleton, il semble possible d'entrevoir des perspectives moins limitatives que la définition de la prostitution dans *The Sexual Contract*. En effet, cette comparaison normative induit une partition hiérarchisée entre un domaine qui implique nécessairement une marchandisation de sa personne et des domaines qui n'impliquent pas cette réduction à un usage instrumental de sa personne. Or, la remise en cause de cette partition à partir de laquelle est définie la spécificité du contrat de prostitution n'implique pas que ce contrat soit réduit à une entente individuelle consensuelle. En effet, un abandon du point de comparaison normatif qui isole la prostitution des autres formes contractuelles ne conduit pas nécessairement à abstraire cette dernière de la spécificité des rapports de pouvoir genrés et économiques qui la structurent. Au contraire, Pendleton suggère par exemple une perspective qui tienne compte de certaines spécificités des échanges sexuels tarifés pour des analyses féministes des rapports de pouvoir normatifs étendue au-delà du contexte prostitutionnel. Bref, dans la mesure où ces rapports de pouvoir ne sont pas uniquement le propre du contrat de la prostitution, la réduction de la prostitution à un symbole de la marchandisation du corps peut limiter la possibilité de questionner ces mêmes phénomènes dans d'autres domaines.

## Conclusion

Notre revue de littérature nous a permis d'entrevoir que même si la question de la criminalisation et de la stigmatisation des échanges sexuels tarifés demeure centrale dans la recherche sur la prostitution, ce sujet est loin de se borner à un débat éthique entre les abolitionnistes et les réglementaristes. Au contraire, depuis les années 90, les points de vue apportés par des personnes ayant elles-mêmes opéré dans l'industrie du sexe, de manière forcée ou non, sont de plus en plus pris en compte dans la recherche. De plus, les paradigmes sur la prostitution sont questionnés au-delà de ses caractères directement péjoratifs, en prenant en compte les pratiques de recherche et le rapport de chercheurs et des chercheuses par rapport à la prostitution ou aux prostituées en tant que sujet de recherche. Ainsi, les effets de la stigmatisation sont par exemple étudiés au-delà de politiques ou de normes sociales explicitement stigmatisantes ou de discours intentionnellement péjoratifs envers les personnes opérant dans l'industrie du sexe.

Les effets de la stigmatisation au-delà du contexte des échanges sexuels tarifés sont étudiés par les féministes de tout horizon sur la question de la criminalisation. Les caractères péjoratifs historiquement associés à la prostitution sont déconstruits dans des perspectives féministes sur les structures de domination genrées. Ainsi, la persistance de paradigmes patriarcaux sur la sexualité, sur un rôle social essentialisé des femmes et la normalisation des violences à leur rencontre sont mis de l'avant. Toutefois, les effets de la stigmatisation sur la reconduction de normes sociales genrées et assujettissantes font l'objet de divergences. Une partie de littérature reprend les concepts foucauldien sur la construction discursive de sujets politiques et de problématiques sociales. La reprise de ce cadre théorique est appliquée à l'étude de la stigmatisation genrée de la prostitution dans le but d'articuler le lien entre le contrôle social de la prostitution à l'époque victorienne et le contrôle continu des femmes en tant que groupe social. Nous avons donc entrevu comment ce type de théorisation, qui prend en compte une multitude de rapports de pouvoir et de domination, peut permettre de rendre compte de cette conséquence, sans pour autant conceptualiser la prostitution de manière uniforme et lui assigner une signification sociale déterminée. En revanche, les conceptualisations qui postulent dès le départ un statut symbolique à la prostitution, et plus particulièrement celui de reconduire l'objectification des femmes, induisent une perspective réduite sur ces mêmes rapports de pouvoir étudiés.

Bien que notre recherche porte sur l'aspect comparatif entre la prostitution et d'autres sphères d'activités, il convient de rappeler que les auteures étudiées défendent en même temps une position juridique sur la criminalisation de la prostitution. Les droits fondamentaux de la personne sous-tendent cette défense. Elle est explicitement articulée en termes de droit et de protections juridiques par les mouvements des droits des travailleuses du sexe. En effet, il faut rappeler que les travailleuses du sexe sont plus à risque de subir plusieurs types de violences et d'oppression sociale, d'autant plus que les paradigmes historiques sur la légitimité des violences qu'elles subissent subsistent encore de nos jours (Grant 2014; Mac et Smith 2018). Ce même droit d'être traité comme une personne, et non une entité instrumentalisable, est également au cœur des préoccupations des féministes définissant la prostitution comme un symbole de la marchandisation de la personne, avec un accent particulier mis sur l'objectification des femmes.

Chez Pateman, cette idée est défendue à partir d'une prise en compte de pratiques consenties dans l'industrie du sexe. En centrant ces analyses sur le concept de marchandisation de la personne, son intention semble être de dénoncer le paradigme social qui banalise la violence envers les personnes opérant dans l'industrie du sexe, ou celles qui sont réputées l'être. Or, il semble que les raisonnements qui mènent à défendre cette définition reposent sur une série de présupposés normatifs qui induisent des limites dans la compréhension même du phénomène étudié, soit la reconduction des termes du contrat sexuel en tant qu'entente légitimant l'appropriation du corps des femmes. Loin d'attribuer à Pateman une intention de stigmatiser le commerce du sexe ou encore de reconduire des caractères péjoratifs de la figure de la prostituée, sa problématisation de la prostitution semble implicitement demeurer dans un paradigme social qui isole ce sujet des problématiques qui le concernent. Or, nous avons vu qu'il est possible de contextualiser certaines pratiques impliquant des échanges sexuels tarifés dans des réflexions féministes qui dépassent le cadre de l'industrie du sexe pour s'intéresser, par exemple, à l'économie des rapports sociaux hétéronormatifs (Pendleton 1997).

Au-delà des positions défendues sur le statut juridique de la prostitution, il semble que l'étude des spécificités des rapports de pouvoir dans le cadre des échanges sexuels tarifés gagnerait à questionner les paradigmes qui réduisent la prostitution au symbole d'une forme de domination. En effet, Pateman offre une analyse en philosophie politique importante sur la distinction entre le

consentement individuel et les contrats en tant que formes de reconduction de relations structurelles d'assujettissement. De plus, ses analyses proposent des perspectives critiques pertinentes sur la notion du contrat de prostitution en tant qu'institution et sur l'historicité de ces rapports de pouvoirs genrés. Cependant, sa définition de la prostitution induit des limites dans la possibilité de comprendre à la fois la spécificité des rapports de pouvoir dans le cadre du commerce du sexe, mais également ses similarités et ses différences avec d'autres domaines d'activités. Or, en comparant certaines similarités du travail sexuel avec le travail non sexuel, il semble que la prise en compte de divers points de vue situés de personnes opérant dans l'industrie du sexe pourrait contribuer, dans une certaine mesure, à élargir la compréhension de la négociation du consentement dans les relations de travail rémunéré ou invisible. En effet, le commerce du sexe, tout comme les activités non sexuelles, impliquent des rapports de pouvoir patriarcaux et économiques qui ne se distinguent pas de manière aussi tranchée qu'ils le sont affirmés chez Pateman. La question de déterminer de quoi la prostitution est le problème, ou pourquoi la prostitution est problématique semble déjà impliquer implicitement l'idée qu'elle constitue un sujet homogène. Or, en présupposant l'unicité des contextes prostitutionnels et de leurs rapports de pouvoir structurels, ce concept de prostitution induit des analyses qui font l'économie de plusieurs aspects, la réduisant ainsi exclusivement au symbole d'une forme d'oppression ou d'aliénation de soi. Dans le cadre de ce mémoire, c'est l'exclusivité de ce point de vue que nous avons cherché à questionner.

Cet usage du concept de marchandisation de la personne semble s'inscrire indirectement dans une tradition de pensée qui conçoit le commerce du sexe comme étant nécessairement l'activité la plus problématique qui soit. Or, à la lumière des positions explorées tout au long de ce mémoire, il semble possible de prendre au sérieux le «problème de la prostitution», ou plus précisément la spécificité des problématiques liées à l'existence du commerce du sexe, sans pour autant l'ériger comme une unité de mesure à partir de laquelle d'autres activités génératrices de revenus soient automatiquement catégorisées comme étant nécessairement moins «problématiques». En effet, un tel usage comparatif de la prostitution ne semble pas permettre de développer un cadre de pensée favorisant l'identification des dynamiques de pouvoir qui lui sont sous-jacentes. En marge de cette conséquence principale identifiée par plusieurs auteures que nous avons étudiées, cet usage comparatif semble contribuer indirectement à occulter les possibilités de réflexions sur des activités non sexuelles génératrices de revenus, comme les rapports de pouvoir structurant le consentement

au travail ou plus généralement l'instrumentalisation de la personne dans les domaines de travail non sexuel. En effet, il semble que le fait d'assigner à la prostitution le statut de l'activité la plus aliénante et déshumanisante et de réduire cette dernière à un phénomène unitaire peut limiter la possibilité de réflexions sur les concepts à partir desquelles elle est comparée.

Au terme de cette exploration des présupposés normatifs sous-jacents à l'usage de la prostitution comme unité de mesure de la marchandisation de la personne, notre contribution à travers cette recherche se veut simplement une interrogation sur les paradigmes qui orientent les questionnements philosophiques sur le statut de la prostitution par rapport à d'autres activités. Sans ignorer encore une fois les spécificités des contextes prostitutionnels et sans réduire l'existence de l'exploitation sexuelle à une forme de domination ou de violence comme une autre, ce questionnement implique en même temps une évaluation des critères qui servent à hiérarchiser les activités non prostitutionnelles comme étant nécessairement moins déshumanisantes ou moins aliénantes. Ainsi, si la prostitution ne sert plus de seuil critique au concept de la marchandisation de la personne, comment peut-on articuler ce concept pour traiter à la fois des activités sexuelles rémunérées et des activités rémunérées non sexuelles? Peut-on hiérarchiser les contrats impliquant des relations de subordination en fonction du degré de marchandisation de soi qu'ils impliquent? Compte tenu de la multiplicité des rapports de pouvoir qui structurent les activités sexuelles et non sexuelles génératrices de revenus, la pertinence du recours à l'idée même «de se vendre » sous-tendue par le concept de la marchandisation de la personne se pose.

## Bibliographie

- Augustin. (1997). *De Ordine*. Paris : Institut d'études augustiennes.
- Barry, K. (1995). *The prostitution of sexuality*. New York: New York University Press.
- Beauvoir, S. (1949). *Le Deuxième sexe II*. Paris : Gallimard.
- Bell, S. (1994). *Reading, writing, and rewriting the prostitute body*. Bloomington and Indianapolis: Indiana University Press.
- Beloso, B. (2012). Sex, work, and the feminist erasure of class. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 38(1), 47-70.
- Beloso, B. (2017). Queer theory, sex work, and Foucault's unreason. *Foucault Studies*, 23, 141-166.
- Benoit, C., Jansson, S. M., Smith M. et Flagg, J. (2018). Prostitution stigma and its effect on the working conditions, Personal lives, and health of sex workers. *The Journal of Sex Research*, 55 (4-5), 457-471.
- Brison, S. (2006). Contentious freedom: sex work and social construction. *Hypatia*, 21(4), 192-200.
- Bruckert, C. et Hannem, S. (2013). Rethinking the prostitution debates: Transcending structural stigma in systemic responses to sex work. *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit Et Société*, 28(1), 43-63.
- Bullough, B. et Bullough, V. L. (1996). Female prostitution: Current research and changing interpretations. *Annual Review of Sex Research*, 7, 158–181.
- Capper, B. et Austin, A. (2018). “Wages for housework means wages against heterosexuality”: On the archives of black women for wages for housework and wages due lesbians. *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 24, 445 - 466.
- Carline, A. (2012). Of frames, cons and affects: Constructing and responding to prostitution and trafficking for sexual exploitation. *Feminist Legal Studies*, 20, 207–25.
- Carlson, C., Witte, S., Pala, L. Tsai, A., Wainberg, M. et Aira, T. (2017). The impact of violence, perceived stigma, and other work-related stressors on depressive symptoms among women engaged in sex work. *Global Social Welfare: Research, Policy, & Practice*. 4 (2), 51-57.
- Dewey, S. et Zheng, T. (2013). *Ethical research with sex workers: Anthropological approaches*. New York: Springer Science & Business Media.

- Doezema, J. (1998). Forced to choose: beyond the voluntary v. forced prostitution dichotomy. Dans Kempadoo, K. et Doezema, J. (dir.), *Global sex workers: Rights, resistance, and redefinition*. New York: Routledge.
- Doezema, J. (2001). Ouch!: Western feminists' 'wounded attachment' to the 'third world prostitute'. *Feminist Review*, 67, 16-38.
- Dorlin, E. (2003). Les putes sont des hommes comme les autres. *Raisons politiques*, 11(3), 117-132.
- Dworkin, A. (1979). *Pornography: Men possessing women*. New York: Perigee Books.
- Engels, F. (1975). *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*. Paris : Éditions Sociales.
- Ericsson, L. (1980). Charges against prostitution: An attempt at a philosophical assessment. *Ethics*, 90(3), 335-366.
- Ferguson, A. (1984). Sex war: The debate between radical and libertarian feminists. *Signs*, 10(1), 106-112.
- Ferguson, A., Rosemary, H., et Mechthild, N. (2016). Feminist perspectives on class and work. Dans E. N. Zalta (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*. Repéré à <https://plato.stanford.edu/entries/feminism-class/>
- Filippa, F. (2018). A sex worker perspective. *Porn Studies*, 5(2), 197-199.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1991). *Histoire de la sexualité 1, La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.
- Gerassi, L. (2015). A heated debate: Theoretical perspectives of sexual exploitation and sex work. *Journal of sociology and social welfare*, 42(4), 79-100.
- Gil, F. (2008). La prostituée, une invention sociale. *Société. Revue des sciences humaines et sociales. Prostitution et socialités*, 99(1), 21-32.
- Grant, M. G. (2014). *Playing the whore: The work of sex work*. London: Verso Books.
- Hamilton, C. (1909) *Marriage as a trade*. New York: Moffat, Yard and Company.
- Harrington, C. (2017). Collaborative research with sex workers. Dans M. Spanger, et M. Skilbrei (dir.), *Prostitution Research in Context: Methodology, Representation and Power* (67-84). London: Routledge.
- Jaggar, A. (1997). Contemporary western feminist perspectives on prostitution. *Asian Journal of Women's Studies*, 3(2), 8-29.

- Kant, I. (1979). *Métaphysique des mœurs I: Doctrine du droit*. Paris : Vrin.
- Kant, I. (1980). *Métaphysique des mœurs II: Doctrine de la vertu*. Paris : Vrin.
- Kant, I. (1997). *Leçons d'éthique*. Paris : Librairie générale française.
- Kant, I. (2004). *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Paris : Vrin.
- Kapur, R. (2001). Post-colonial economies of desire: legal representations of the sexual subaltern. *Denver University Law Review*, 78(4), 855–85.
- Kempadoo, K. (2001). Women of color and the global sex trade: Transnational feminist perspectives. *Meridians*, 1, 28–51.
- Kempadoo, K. et Doezema, J. (dir.). (1998). *Global sex workers: Rights, resistance, and redefinition*. New York: Routledge.
- Kesler, K. (2002). Is a feminist stance in support of prostitution possible? An exploration of current trends. *Sexualities*, 2, 219–35.
- Kissil, K. et Davey, M. (2010). The prostitution debate in feminism: Current trends, policy and clinical issues facing an invisible population. *Journal of Feminist Family Therapy*. 22, 1-21.
- Lazarus, L., Deering, K. N., Nabess, R., Gibson, K., Tyndall, M. W., et Shannon, K. (2012). Occupational stigma as a primary barrier to health care for street-based sex workers in Canada, Culture. *Health & Sexuality*, 14(2), 139-150.
- Mac, J. et Smith, S. (2018). *Revolting prostitutes: The fight for sex workers rights*. London: Verso.
- MacKinnon, C. (1982). Feminism, Marxism, method, and the State: an agenda for theory. *Signs*, 7(3), 515-544.
- MacKinnon, C. (1983). Feminism, Marxism, method, and the state: Toward feminist jurisprudence. *Signs*, 8(4), 635-658.
- MacKinnon, C. (1987). *Feminism unmodified: discourses on life and law*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- MacKinnon, C. (1989). *Toward a feminist theory of the state*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- MacKinnon, C. (2005). *Women's lives, men's laws*. Cambridge, MA: Belknap Press of Harvard University Press.

- MacKinnon, C. (2009, 4 avril). It is wrong to pay for sex. Dans J. Donovan (Modérateur), *Intelligence Squared US*. New York, NY: National Public Radio. Repéré à <http://www.npr.org>
- MacKinnon, C. (2011). Trafficking, prostitution and inequality. *Harvard Civil Right - Civil Liberties Law Review*, 46, 271-309.
- Marx, K. (1962). *Manuscrits de 1844*. Paris : Éditions sociales.
- McClintock, A. (1992). Screwing the system: sex work, race and the law. *Boundary* 19(2), 70-95.
- McIntosh, M. (1978). Who needs prostitutes?: The ideology of male sexual needs. Dans C. Smart et B. Smart (dir.), *Women, Sexuality and Control*, (53–64). London: Routledge and Kegan Paul.
- McIntyre, S. (2013). Timely interventions: MacKinnon's contribution to Canadian equality jurisprudence. *Tulsa Law Review*, 46(1), 81-106.
- Millet, K. (1975). *The prostitution papers*. St. Albans: Paladin.
- Nacol, E. C. (2015). The beehive and the stew: Prostitution and the politics of risk in Bernard Mandeville's political thought. *Polity*, 47(1), 61-83.
- Nagle, J. (dir.). (1997). *Whores and other feminists*. New York: Routledge.
- Nencel, L. S. (2017). Epistemologically privileging the sex worker: Uncovering the rehearsed and presumed in sex work studies. Dans M. Spanger, et M. Skilbrei (dir.), *Prostitution Research in Context: Methodology, Representation and Power* (67-84). London: Routledge.
- Nichols, A., Lara B. Gerassi et Snider, K. (2018). What's in a name? Benefits and challenges of anti-trafficking language in social service provider perspective. *Journal of Human Trafficking*, 4(1), 73-85.
- Nicholson, L. J. (1997). *The second wave: A reader in feminist theory*. London: Routledge.
- Nussbaum, M. (1995). Objectification. *Philosophy and Public Affairs*, 24(4), 249-291
- Nussbaum, M. (1998). "Whether from reason or prejudice": Taking money for bodily services. *The Journal of Legal Studies*, 27(S2), 693-723.
- Nussbaum, M. (1999). *Sex and social justice*. Oxford: Oxford University Press.
- Nussbaum, M. (2007). Feminism, virtue, and objectification. Dans *Sex and ethics: Essays on sexuality, virtue, and the good life*, R. Halwani (dir.), New York: Palgrave Macmillan, 49-62.
- Pateman, C. (1983). Defending prostitution: Charges against Ericsson. *Ethics*, 93(3), 561-565.

- Pateman, C. (1988). *The sexual contract*. Stanford: Stanford University Press.
- Pateman, C. (1999). What's wrong with prostitution?. *Women's Studies Quarterly*, 27(1 /2), 53-64.
- Pateman, C. et Mills, C. W. (2007). *Contract and domination*. Malden, MA: Polity Press.
- Pendleton, E. (1997). Love for sale: Queering heterosexuality. Dans Nagle, J. (dir.), *Whores and other feminists*. New York: Routledge.
- Pheterson, G. (1990). The category “prostitute” in scientific inquiry. *Journal of Sex Research*, 27 (3), 397-407
- Platt, L., Grenfell, P., Meiksin, R., Elmes, J., Sherman, S. G., Sanders, T., et al. (2018). Associations between sex work laws and sex workers’ health: A systematic review and meta-analysis of quantitative and qualitative studies. *PLOS Medicine*, 15(12). <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1002680>
- Roissaud, J. (1998). *La prostitution médiévale*. Paris : Flammarion.
- Rubin, G. (1975). The traffic in women: Notes on the ‘political economy’ of sex. Dans *Toward an Anthropology of Women*, R. Reiter (dir.), New York: Monthly Review Press.
- Schwarzenbach, S. (1991). Contractarians and feminists debate: Prostitution. *N.Y.U Review of Law & Social Change*, 18(1), 209-239.
- Scoular, J. (2004). The “subject” of prostitution: Interpreting the discursive, symbolic and material position of sex/work in feminist theory. *Feminist Theory*, 5, 343–55.
- Scoular, J. (2015). *The subject of prostitution: Sex work, law and social theory*. Routledge, Taylor & Francis Group.
- Shaver, F. (1988). A critique of the feminist charges against prostitution. *Atlantis*, 14(1), 82-89.
- Shaver, F. M. (2005). Sex work research: methodological and ethical challenges. *Journal of Interpersonal Violence*, 20, 296-319.
- Shrage, L. (1989). Should feminists oppose prostitution. *Ethics*, 99(2), 347-361.
- Shrage, L. (2005). Exposing the fallacies of anti-porn feminism. *Feminist Theory*, 6 (1), 45-65.
- Shrage, L. (2016). Perspectives on sex markets. Dans E. N. Zalta (dir.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*. Repéré à <https://plato.stanford.edu/archives/fall2016/entries/feminist-sex-markets>
- Sloan, L., et Wahab, S. (2000). Feminist voices on sex work: Implications for social work. *Affilia*, 15, 457-479.

- Spanger, M. (2011). Human trafficking as a lever for feminist voices? Transformations of the Danish policy field of prostitution. *Critical Social Policy*, 31(4), 517-539.
- Spanger, M. et Skilbrei, M. (dir.). (2017). *Prostitution research in context: Methodology, representation and power*. London: Routledge Taylor & Francis Group.
- Spensky, M. (dir.). (2015). *Le contrôle du corps des femmes dans les empires coloniaux*. Paris : Karthala.
- St. Denny, E. (2014). “The personal is political science”: Epistemological and methodological issues in feminist social science research on prostitution. *Journal of International Women's Studies*, 16(1), 76-90.
- Sutherland, K. (2004). Work, sex, and sex-work: Competing feminist discourses on the international sex trade. *Osgoode Hall Law Journal*, 42. 139-167.
- Van der Meulen, E., Durisin, E. et Love, V. (2013). *Selling sex: Experience, advocacy, and research on sex work in Canada*. Vancouver: UBC Press.
- Vanwesenbeeck, I. (2001). Another decade of social scientific work on sex work: A review of research 1990–2000. *Annual Review of Sex Research*, 12(1), 242-289.
- Vanwesenbeeck, I. (2018). The making of the “trafficking problem”. *Archive of Sexual Behavior*. <https://doi.org/10.1007/s10508-018-1367-4>
- Weeks, K. (2011). *The problem with work: Feminism, Marxism, antiwork politics, and postwork imaginaries*. Durham, NC: Duke University Press.
- Weitzer, R. (2011). The social construction of sex trafficking: Ideology and institutionalization of a moral Crusade. *Politics & Society*, 35(3), 447-475.
- Wollstonecraft, M. (1790). *Vindication of the rights of men*. London: J. Johnson.